

# CONSTRUCTIF

Des contributions  
plurielles  
aux grands  
débats  
de notre temps

Novembre 2021 • n° 60

## De nouvelles géographies



**C**ONVAINCUE QUE LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ONT UN VRAI RÔLE À JOUER DANS LES GRANDS DÉBATS DE NOTRE TEMPS, ET PRENANT ACTE DE LA RARETÉ DES PUBLICATIONS DE RÉFLEXION STRATÉGIQUE DANS L'UNIVERS ENTREPRENEURIAL, **LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU BÂTIMENT A PRIS L'INITIATIVE DE PUBLIER LA REVUE *CONSTRUCTIF*.**

DEPUIS 2002, AVEC COMME UNIQUE PARTI PRIS LE PLURALISME DES OPINIONS, *CONSTRUCTIF* OFFRE UNE TRIBUNE OÙ S'EXPRIMENT LIBREMENT LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DES ANALYSES, DES EXPÉRIENCES ET DES APPROCHES DANS LES CHAMPS ÉCONOMIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL.

EN DONNANT LA PAROLE À DES ACTEURS DE TERRAIN AUTANT QU'À DES CHERCHEURS DE DISCIPLINES ET D'HORIZONS MULTIPLES, *CONSTRUCTIF* A L'AMBITION DE CONTRIBUER À FOURNIR DES CLÉS POUR MIEUX IDENTIFIER LES ENJEUX MAIS AUSSI LES MUTATIONS ET LES RUPTURES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.

DIFFUSÉE TROIS FOIS PAR AN AUPRÈS D'UN PUBLIC DE PLUS DE 5000 DÉCIDEURS, REPRODUITE INTÉGRALEMENT SUR INTERNET. *CONSTRUCTIF* OFFRE AU LECTEUR DES ÉCLAIRAGES TOUJOURS DIVERS POUR L'AIDER À NOURRIR SA RÉFLEXION, PRENDRE DU REcul ET FAIRE DES CHOIX EN PRISE AVEC LES GRANDS ENJEUX COLLECTIFS.

## **constructif.fr**

---

**Retrouvez tous les numéros de *Constructif* sur son site Internet.**

Les contributions y sont en libre accès avec une recherche par numéro, par mot-clé ou par auteur. Chaque auteur fait l'objet d'une fiche avec sa photo et ses principales ou plus récentes publications. Accédez à des contributions étrangères dans leur langue d'origine, mais aussi à des articles développés et à des bibliographies complémentaires. Informez-vous des thèmes des prochains numéros en remplissant un formulaire de contact.



# 1

## Nouveaux usages et nouvelles représentations

- 6 Des caractères distinctifs de la géographie  
Paul Vidal de La Blache
- 11 Une brève histoire de la cartographie et de ses biais  
Christophe Chabert
- 18 Approche « chronotopique » des mondes en mouvement  
Luc Gwiazdzinski
- 23 L'INSEE et ses zonages : au-delà de l'opposition urbain-rural  
Jean-Marc Stébé
- 28 La géographie administrative en mouvement  
Daniel Behar
- 32 Espaces ruraux sous tension  
Sylvie Brunel
- 37 L'espace et l'océan : nouvelle(s) frontière(s)  
Pierre Royer



# 2

## Nouvelles politiques et nouveaux enjeux

- 42 Une géopolitique géographique  
Jean-Baptiste Noé
- 46 Vers une géopolitique numérique  
Amaël Cattaruzza
- 51 Des territoires déformés par les mobilités?  
Xavier Desjardins
- 56 Télétravail et recompositions territoriales : les *Zoom towns*  
Magali Talandier
- 61 Repenser l'aménagement des territoires  
Stéphane Cordobes
- 66 Les perspectives du tissu productif  
Xavier Ragot
- 71 Les métropoles obsolètes?  
Pierre Vermeren
- 75 Vivre dans nos métropoles : la révolution de la proximité  
Carlos Moreno
- 79 Vers des « biorégions urbaines » ?  
Thierry Paquot



AVANT-  
PROPOS

# Contours et ressorts d'un monde en mouvement

© Arthur Maia



Le monde se recompose sempiternellement. De nouvelles géographies émergent et bousculent les conventions et les frontières, parfois à des rythmes accélérés. À l'échelle géopolitique, la planète connaît une intensification des tensions et des conflits ainsi qu'une accentuation des préoccupations écologiques. À l'échelle nationale, les pays voient leurs territoires se reconfigurer, notamment en matière d'étalement urbain et de mutations agricoles.

Des méthodes modernes de cartographie et de zonage s'attachent à restituer ces nouveaux équilibres et ces dynamiques à l'œuvre. Mais les découpages s'avèrent toujours imparfaits pour rendre compte de ce qu'ils prétendent représenter et délimiter. Tandis que d'autres horizons s'ouvrent, sur Terre ou dans l'espace, des réalités physiques intangibles demeurent tout de même.

Au sein de ce numéro de *Constructif*, les auteurs, venus d'horizons variés, traitent des tendances contemporaines et des perspectives en matière de géographie. En insistant sur des aspects économiques, administratifs ou scientifiques, ces contributions donnent à voir le monde et, en son sein, la France, selon des configurations mouvantes.

**Olivier Salleron**  
Président

de la Fédération Française du Bâtiment



# Nouveaux usages et nouvelles représentations

---

- 6 **Des caractères distinctifs de la géographie**
  - Paul Vidal de La Blache
- 11 **Une brève histoire de la cartographie et de ses biais**
  - Christophe Chabert
- 18 **Approche « chronotopique » des mondes en mouvement**
  - Luc Gwiazdzinski
- 23 **L'INSEE et ses zonages : au-delà de l'opposition urbain-rural**
  - Jean-Marc Stébé
- 28 **La géographie administrative en mouvement**
  - Daniel Behar
- 32 **Espaces ruraux sous tension**
  - Sylvie Brunel
- 37 **L'espace et l'océan : nouvelle(s) frontière(s)**
  - Pierre Royer

# Des caractères distinctifs de la géographie

**Paul  
Vidal de La Blache**





Souvent présenté comme le père fondateur d'une école française de géographie, Paul Vidal de La Blache (1845-1918) multiplia enseignements, textes et cartes. Celles-ci ont orné, pendant des décennies, les murs des écoles et marqué l'esprit des écoliers. Dans cet article, publié en 1913 par la revue qu'il a contribué à fonder, les *Annales de géographie*, il souligne les visées et les caractéristiques de la science géographique.

La géographie est tenue de puiser aux mêmes sources de faits que la géologie, la physique, les sciences naturelles et, à certains égards, les sciences sociologiques. Elle se sert de notions dont quelques-unes sont l'objet d'études approfondies dans des sciences voisines. De là vient, pour le dire en passant, le reproche qui lui est parfois adressé de vivre d'emprunts, d'intervenir indiscrètement dans le champ d'autrui comme s'il y avait des compartiments réservés dans le domaine de la science. Dans la complexité des phénomènes qui s'entrecroisent dans la nature, il ne doit pas avoir une seule manière d'aborder l'étude des faits. Et si la géographie reprend à son compte certaines données qui portent une autre estampille, il n'y a rien dans cette appropriation qu'on puisse taxer d'antiscientifique.

### L'unité terrestre

La géographie comprend par définition l'ensemble de la Terre. Ce fut le mérite des mathématiciens-géographes de l'Antiquité de poser en principe l'unité terrestre, de faire prévaloir cette notion au-dessus des descriptions empiriques de contrées. C'est sur cette base que la géographie put se développer comme science. L'idée de correspondance, de solidarité entre les phénomènes terrestres, a pénétré ainsi et pris corps, fort lentement il est vrai, car il s'agissait de l'appuyer sur des faits, et non sur de simples hypothèses.

Tous les progrès accomplis dans la connaissance de la Terre se sont accordés à mieux mettre en lumière ce principe d'unité. S'il est un domaine où il se manifeste avec une souveraine clarté, c'est celui des masses liquides qui couvrent les trois quarts du

globe et de l'océan atmosphérique qui l'enveloppe. C'est ainsi qu'en se répercutant, les bourrasques formées aux abords de Terre-Neuve abordent les côtes de l'Europe occidentale et par contrecoup le nord de la Méditerranée. Les parties de l'océan sont mises en communication intime par une circulation de fonds et de surface. La partie solide du globe ne subit pas moins l'action d'une dynamique générale. Cette idée d'unité est commune sans doute à toutes les sciences qui touchent à la physique terrestre, de même qu'à celles qui étudient la répartition de la vie.

### PARMI LES CARTES SCOLAIRES DITES « VIDAL-LABLACHE », CELLE DES DÉPARTEMENTS ÉTAIT À APPRENDRE PAR CŒUR



### La combinaison des phénomènes.

La géographie, s'inspirant comme les sciences voisines de l'idée d'unité terrestre, a pour mission spéciale de chercher comment les lois physiques ou

biologiques qui régissent le globe se combinent et se modifient en s'appliquant aux diverses parties de la surface. Elle les suit dans leurs combinaisons et leurs interférences. La Terre lui fournit pour cela un champ presque inépuisable d'observations et d'expériences. Elle a pour charge spéciale d'étudier les expressions changeantes que revêt, suivant les lieux, la physionomie de la Terre.

Le modelé du sol résulte du conflit entre les énergies que déploient pour l'attaque les agents météoriques et la force de résistance que leur opposent les roches. Mais ce conflit s'exerce sur un champ qui a déjà été remanié dans le cours des âges et qui l'est encore incessamment suivant les modifications des niveaux de base et les oscillations de climat. Ce qu'on appelle le climat d'une contrée est une moyenne à laquelle contribuent la température, l'humidité, la luminosité, les vents. Mais l'évaluation de ces divers éléments ne donnerait qu'une idée fort incomplète si on ne cherchait pas de quelle façon ils se combinent, non seulement entre eux, mais avec le relief, l'orientation, les formes du sol, la végétation et même les cultures.

La diversité d'éléments à considérer n'est pas moindre dans le domaine des êtres vivants. La végétation d'une contrée est un ensemble composite, dans lequel on distingue des plantes de provenances diverses : les unes envahissantes, les autres réfugiées, d'autres qui sont des legs de climats antérieurs, d'autres qui ont suivi d'elles-mêmes les cultures de l'homme. Tout indique aussi, à mesure que l'on avance dans l'examen et l'analyse des faunes régionales, leur caractère composite. Des migrations, dont le sens et les dates nous échappent le plus souvent, ont brassé les tribus d'êtres vivants, y compris les hommes.

L'analyse de ces éléments, l'étude de leurs rapports et de leurs combinaisons composent la trame de toute recherche géographique.

## Les surfaces

Le champ d'étude par excellence de la géographie, c'est la surface ; c'est-à-dire l'ensemble des phénomènes qui se produisent dans la zone de contact entre les masses solides, liquides et gazeuses qui constituent la planète. Ce contact est le principe de phénomènes sans nombre, dont quelques-uns à peine soupçonnés encore. Il agit comme un réactif pour mettre en évidence les énergies terrestres.

Sans doute l'intérieur de la Terre est le siège d'autres phénomènes de transformation, d'incalculable portée. La géographie toutefois n'y est qu'in-

directement intéressée. S'il est à peu près certain que les plissements et renversements qui prennent un aspect si saisissant dans certaines chaînes de montagnes se sont formés en profondeur, sous l'effort de pressions et de contractions énormes, cette œuvre souterraine ne devient un objet géographique que lorsque, par l'action combinée des soulèvements et des dénudations, elle apparaît à la surface. Elle prend alors place dans le relief, s'associe aux autres formes du sol, influe sur le modelé de ce qui l'entoure. Elle devient un des plus puissants centres d'action sur le climat, l'hydrographie, la végétation et les hommes.

L'aspect de la surface solide se décèle comme le résultat de modifications sans cesse remaniées d'âge en âge. Il représente une suite et non un état une fois donné et atteint d'emblée. Les formes actuelles ne sont intelligibles que si on les envisage dans la succession dont elles font partie.

## La force du milieu et de l'adaptation

Si l'on vient à se placer dans l'état d'esprit du géographe, on se voit aux prises avec des facteurs d'ordre divers, de provenance hétérogène, et formant entre eux des combinaisons multiples ; on sent que l'équilibre qui résulte de ces combinaisons n'a rien d'absolument stable, qu'il est à la merci de modifications auxquelles la multiplicité des facteurs ouvre une ample marge.

Ce que l'observation et l'analyse rencontrent sur ces surfaces où s'impriment les phénomènes, ce ne sont pas des cas isolés, des traits incohérents, mais des groupes de formes obéissant à une action d'ensemble, liées par des affinités, et travaillant de concert à éliminer de la surface ce qui ne convient plus aux conditions actuelles.

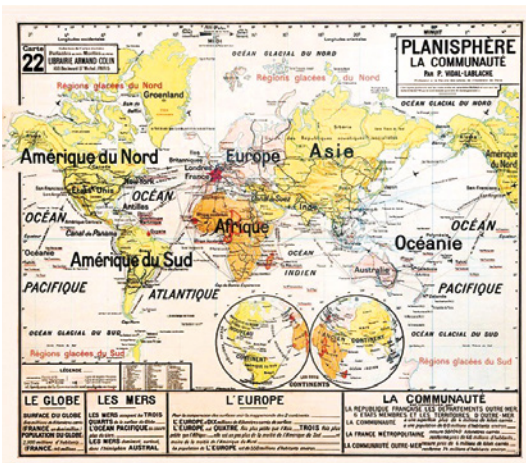
Là où les cours d'eau n'ont plus la force d'entraîner les débris de destruction des roches, l'aspect tout entier du modelé porte l'empreinte de cette impuissance : d'étroites berges terreuses, de grandes surfaces unies au-dessus desquelles émergent çà et là des sommets coniques composent, d'une diversité de traits qui néanmoins convergent, l'ensemble classique du paysage de région aride.

Le nom de littoral caractérise une affluence de formes qui, variées en elles-mêmes, n'apparaissent guère l'une sans l'autre : ici des fjords surmontés de lacs intérieurs et prolongés vers la mer par cette bordure déchiquetée d'îles et d'écueils ; ailleurs la rangée uniforme des lagunes, des barres fluviales et des cordons littoraux. Chacun de ces types se compose de formes en dépendance réciproque.

Si dans le monde des formes inanimées les traits se coordonnent, cette adaptation réciproque n'est pas moins sensible entre les êtres vivants, mais elle s'exerce différemment. Les plantes qui peuplent une contrée, les animaux auxquels ces plantes servent de nourriture et jusqu'à un certain point même les groupes humains qui trouvent dans cet entourage, cet « environnement » suivant l'expression anglaise, le principe d'un genre de vie sont composés d'éléments disparates.

Une forêt est une sorte d'être collectif où coexistent, dans une harmonie provisoire et non à l'épreuve des changements, des arbres, des végétaux de sous-bois, des champignons et une foule d'hôtes également attirés : insectes, termites, fourmis. Ainsi les choses se présentent à nous en groupes organisés, en associations régies par un équilibre que l'homme dérange incessamment ou, suivant les cas, redresse en y portant la main.

**DANS SON ATLAS GÉNÉRAL (1894), ENCORE RÉÉDITÉ AUJOURD'HUI, VIDAL DE LA BLACHE FAIT LE TOUR DU MONDE EN 400 PLANCHES ET 50 000 NOMS DE LIEUX.**



## La méthode descriptive

On peut juger, par ce qui vient d'être dit, quel rôle capital joue en tout ceci la description. La géographie se distingue comme science essentiellement descriptive. Non pas assurément qu'elle renonce à l'explication : l'étude des rapports des phénomènes, de leur enchaînement et de leur évolution constitue autant de chemins qui y mènent. Mais cet objet même l'oblige, plus que toute autre science, à suivre minutieusement la méthode descriptive.

Décrire, définir et classer, pour de là déduire, sont des opérations qui logiquement se tiennent. Mais les phénomènes naturels d'ordre géographique ne se plient pas avec un empressement toujours docile aux catégories de l'esprit.

La description géographique doit être souple et variée comme son objet même. C'est souvent profit pour elle de puiser dans la terminologie populaire. Celle-ci étant formée directement en contact avec la nature, telle désignation saisie sur le vif, tel dicton rural ou proverbe peuvent ouvrir un jour sur un rapport, une périodicité, une coïncidence, toutes choses qui se réclament directement de la géographie. Ce n'est pas non plus sans raison que, dans les livres ou mémoires géographiques, les représentations figurées tiennent de plus en plus de place.

Le dessin, la photographie entrent à titre de commentaires dans la description. Les figures schématiques ont leur utilité comme instrument de démonstration.

Mais rien ne vaut le dessin comme moyen d'analyse pour serrer de près la réalité.

Nous avons connu longtemps la géographie incertaine de son objet et de ses méthodes, oscillant entre la géologie et l'histoire. Ces temps sont passés. Ce que la géographie, en échange du secours qu'elle reçoit des autres sciences, peut apporter au trésor commun, c'est l'aptitude à ne pas morceler ce que la nature rassemble, à comprendre la correspondance et la corrélation des faits, soit dans le milieu terrestre qui les enveloppe tous, soit dans les milieux régionaux où ils se localisent. Il y a là, sans nul doute, un bénéfice intellectuel qui peut s'étendre à toutes les applications de l'esprit. En retraçant les voies par lesquelles la géographie est arrivée à éclairer son but et à affermir ses méthodes, on reconnaît qu'elle a été guidée par le désir d'observer, de plus en plus directement, de plus en plus attentivement, les réalités naturelles. Cette méthode a porté ses fruits ; l'essentiel est de s'y tenir. ●

# Une brève histoire de la cartographie et de ses biais

**Christophe  
Chabert**

Cartographe, fondateur du site [mindthemap.fr](http://mindthemap.fr).



Représenter le monde sur un plan nécessite des techniques et appelle des choix. Dessiner une sphère en deux dimensions n'est jamais simple. Au fil des siècles, méthodologies et productions se sont considérablement améliorées, passant de la main au numérique. Faire une carte rend compte d'une géographie mais procède toujours de conventions et, souvent, d'intérêts. Aux lecteurs d'être vigilants.

**D**e tout temps, les humains ont ressenti le besoin de représenter les territoires dans lesquels ils évoluaient. En atteste la dalle gravée de Saint-Bélec, découverte en 1900 par Paul du Châtellier dans le Finistère, datant de deux millénaires avant notre ère, l'une des plus vieilles cartes au monde, dévoilant une portion de la vallée de l'Odet. Au fil des siècles, les techniques cartographiques vont s'améliorer et les cartographes vont vouloir tendre vers la perfection en offrant la plus fidèle représentation du monde. Pourtant, le dilemme mathématique est insoluble, il est impossible d'étaler une sphère sur une surface plane sans en déformer les angles et/ou les surfaces. Par conséquent, aucune carte plane n'est fidèle à 100 % à la réalité.

Cela n'empêchera pas les cartes de s'imposer progressivement comme des outils stratégiques. Elles ont vu leurs usages se multiplier, au point qu'elles sont devenues omniprésentes aujourd'hui, quand la géolocalisation est l'un des piliers du système numérique. Pourtant, les cartes peuvent aussi être manipulées, voire mentir. Cet objet a servi les intérêts des puissants et conserve aujourd'hui toute sa dimension géopolitique.

L'histoire de la cartographie est celle des avancées techniques qui nous ont permis d'avoir une image de plus en plus exacte de la Terre. C'est également celle des auteurs et des commanditaires, dont la vision subjective du monde se reflète dans de nombreuses cartes, qu'il convient de lire avec lucidité.

### Deux mille ans de perfectionnement de la discipline

Les archéologues ont révélé l'existence de cartes très anciennes, notamment dans les civilisations babylo-

nienne et égyptienne. Mais ce sont les astronomes, les philosophes et les mathématiciens grecs de l'Antiquité qui vont s'éloigner des discours mythologiques pour adopter la méthodologie de l'observation et de la démonstration. Thalès de Milet, Aristote, Ératosthène et Hipparque, entre autres, ont posé les fondements mathématiques nécessaires aux calculs qui vont leur permettre de percevoir puis de prouver la rotondité de la terre et d'en calculer les dimensions avec une précision étonnante pour l'époque (circonférence de la terre à l'équateur estimée par Ératosthène au II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. à environ 44 000 kilomètres - 250 000 stades attiques -, soit une différence de 10 % par rapport à la réalité). On attribue généralement la naissance de la cartographie scientifique à Ptolémée, astronome, mathématicien et géographe grec du II<sup>e</sup> siècle après J.-C., qui va réaliser un travail de compilation des connaissances disponibles dans sa *Géographie*. Ptolémée y propose une méthode de projection avec des coordonnées en latitude et en longitude. Il met au point un langage conceptuel et référence plus de 8 000 noms et coordonnées de lieux.

La géographie ptoléméenne va ensuite fortement influencer les cartes du Moyen Âge. À vrai dire, nous ne disposons d'aucune carte de Ptolémée lui-même, uniquement de reproductions postérieures s'inspirant de ses travaux. Au sud, les cartographes arabes s'emparent des savoirs grecs et vont parvenir à proposer des cartes de plus en plus précises du bassin méditerranéen, de l'Arabie, des côtes est-africaines et des Indes. Le plus célèbre géographe arabe est sans doute Al-Idrissi, qui réalisa, en 1154, pour Roger II de Sicile, une description détaillée du monde, la *Tabula Rogeriana*. Dans l'Occident chrétien, la production cartographique se développe fortement, principalement sous l'impulsion des clercs. On trouve, d'un côté, une profusion de cartes à échelle locale pour des usages



très pratiques (fiscalité, cadastre, distances entre les villages, les marchés). De l'autre, les célèbres *mappa mundi*, richement décorées, présentant généralement le monde en trois parties (Europe, Afrique, Asie) avec la ville sainte de Jérusalem au centre, le paradis en haut, les enfers en bas. Ces cartes sont de véritables objets précieux qui avaient pour objectif de marquer

les imaginaires dans une époque très pieuse. Au-delà de leur dimension religieuse, elles contiennent énormément d'informations géographiques précises. À la fin du Moyen Âge, en 1375, Abraham Cresques réalise l'*Atlas catalan*, un chef-d'œuvre cartographique : une carte en 6 parchemins offerts par le roi d'Aragon au roi Charles V de France.

#### ATLAS CATALAN, ABRAHAM CRESQUES, 1375



C'est cependant à la Renaissance que la production cartographique va connaître un développement spectaculaire. La découverte du Nouveau Monde, la mise au point de l'imprimerie et les progrès de la navigation en haute mer poussent de plus en plus de commanditaires, dont les monarchies, à vouloir se procurer des portulans, nom donné aux sublimes cartes maritimes de cette époque. Les cartographes travaillent alors en équipe dans des ateliers spécialisés. Avec l'invention d'instruments de mesure plus perfectionnés, notamment l'astrolabe et le sextant pour le calcul des latitudes en mer, les cartes deviennent plus précises et constituent un enjeu de pouvoir. En 1569, le mathématicien flamand Mercator publie un atlas de 18 cartes à l'usage des navigateurs et invente la projection qui porte aujourd'hui son nom. Une projection de la surface de la Terre sur un cylindre tangent à l'équateur, qui permet de conserver les angles mais qui déforme fortement les surfaces. Les cartes de Mercator furent essentielles pour la navigation maritime jusqu'à ce que les horloges marines permettent de calculer les longitudes, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au même moment, la famille des Cassini révolutionne la cartographie en France. Jusqu'alors, les distances entre les villes du royaume demeuraient approximatives et s'évaluaient en jours de chevauchée. Les Cassini vont standardiser la technique de la *triangulation géodésique* - il s'agit de déterminer la position d'un

point en mesurant les angles entre ce point et d'autres points de référence dont la position est connue - et parvenir ainsi à obtenir une représentation bien plus fidèle des contours du royaume de France.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la cartographie devient une affaire d'État. L'exploration des mers est quasiment achevée et les Européens se lancent à la conquête de l'intérieur des terres, en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Amérique et en Australie. Le contrôle, l'administration, le partage et l'aménagement des territoires coloniaux conduiront à la production d'une immense quantité de cartes. Le développement de la photographie, et surtout de la photographie aérienne dans les années 1850, conduit les organismes militaires à créer leurs propres services cartographiques, un véritable atout sur le terrain. Le XIX<sup>e</sup> siècle voit également la naissance des cartes statistiques et thématiques, où le cartographe va s'intéresser à ce que contiennent les espaces et non plus uniquement à leur topographie. En effet, le développement économique implique de représenter de plus en plus les flux entre les nations, d'identifier les grandes zones de production, les marchés, etc. Les cartes se prêtent parfaitement à cet exercice. Par ailleurs, elles sont pour la première fois utilisées à des fins satiriques pour dénoncer la militarisation et l'impérialisme croissants des puissances européennes.

### L'EUROPE COMIQUE, ANDRÉ BELLOQUET, 1867



Source : gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Les deux guerres mondiales confirmeront l'importance des cartes dans les prises de décision militaires, par exemple dans le choix des cibles lors des grandes campagnes de bombardements. La quasi-totalité des terres et des océans, sauf les abysses océaniques, est désormais connue et cartographiée, y compris les régions polaires les plus reculées de l'Antarctique. L'invention des satellites, dans les années 1950, et la naissance de la télédétection bouleversent la manière de faire de la cartographie. Progressivement, le travail qui était réalisé minutieusement à la main devient caduc, au profit de systèmes d'information de plus en plus complexes. Aujourd'hui, le cartographe ne dessine plus mais gère d'immenses bases de données (SIG - système d'information géographique) qu'il doit en quelque sorte « faire parler » puis représenter sur des cartes numériques. La profession est en expansion, au regard de notre consommation grandissante de cartes au quotidien : services numériques de cartographie (Google Maps) et l'ensemble des applications nécessitant la géolocalisation (services de livraison, Taxis, VTC, GPS de conduite, services météo).

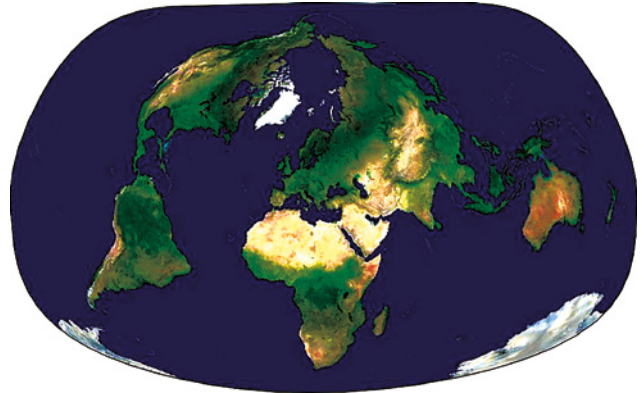
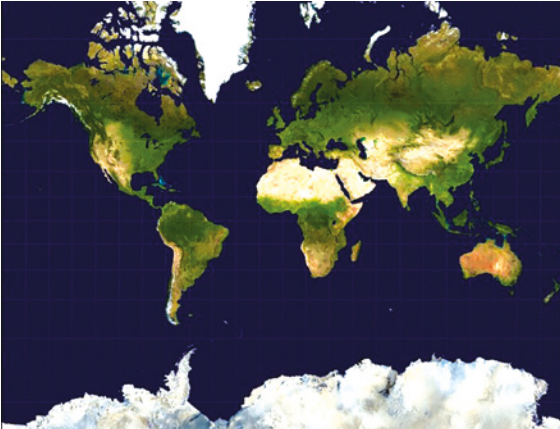
Si l'algorithme a remplacé la main humaine, une critique de fond demeure : de nombreuses cartes sont subjectives, fruit des choix et des influences culturelles des cartographes, particulièrement pour les cartes thématiques ou statistiques. Les biais cartographiques, qu'ils soient intentionnels ou non, font partie de l'histoire de cette discipline.

### Les biais cartographiques

L'une des principales limites de la cartographie provient de l'impossibilité mathématique de projeter une sphère sur une surface plane sans en déformer les angles et les surfaces. C'est notamment la critique qui est faite de nos jours à la célèbre projection de Mercator, l'une des plus connues et utilisées au monde. Si cette projection conserve bien les angles, elle induit une forte déformation des surfaces terrestres, qui s'accroît davantage à mesure que l'on se dirige vers les pôles. Résultat : l'île du Groenland apparaît plus grande que le continent africain alors qu'elle est 14 fois plus petite dans la réalité. Cette projection est également accusée d'agrandir le continent européen et de le placer au centre. Si l'on revient à l'époque de Mercator, au XVI<sup>e</sup> siècle, on comprend la logique : l'Europe est alors le centre des routes commerciales et le choix de la conservation des angles et non des surfaces relevait des logiques pratiques de navigation. On lui préfère désormais d'autres types de projections. En France, c'est la projection de 1953 du géographe Jacques Bertin qui est privilégiée, car elle conserve bien les surfaces et fait le choix de déformer les aires océaniques pour préserver au maximum les masses continentales (sauf l'Amérique du Nord, d'où son insuccès auprès des Américains).



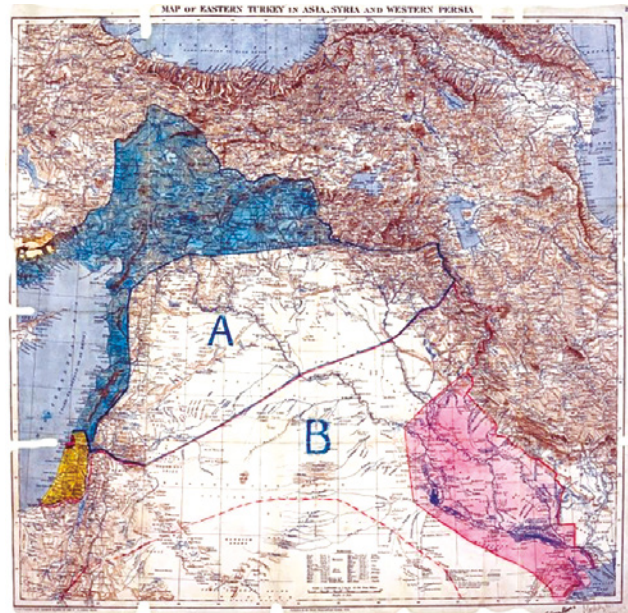
À GAUCHE, LA PROJECTION MERCATOR – À DROITE, LA PROJECTION BERTIN



La projection de Mercator constitue l'un des exemples phares de la critique plus globale de la mainmise de l'Europe puis de l'Occident sur les cartes. Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, l'impérialisme du Vieux Continent atteint son apogée. Les puissances européennes vont alors découper à leur guise le planisphère (conférence de Berlin de 1885 sur le partage du continent africain, ligne Sykes-Picot de 1916, qui prévoit le démembre-

ment de l'Empire ottoman). Les cartes et les nouveaux tracés sont alors imposés aux populations et les toponymies locales remplacées au profit de références européennes. Les cartes ne sont plus de simples outils de localisation mais permettent d'asseoir la vision du monde des dominants. D'où l'importance d'analyser certaines d'entre elles avec un maximum d'éléments de contextualisation pour pouvoir lire entre les lignes.

CARTE DES ACCORDS SYKES-PICOT DE 1916



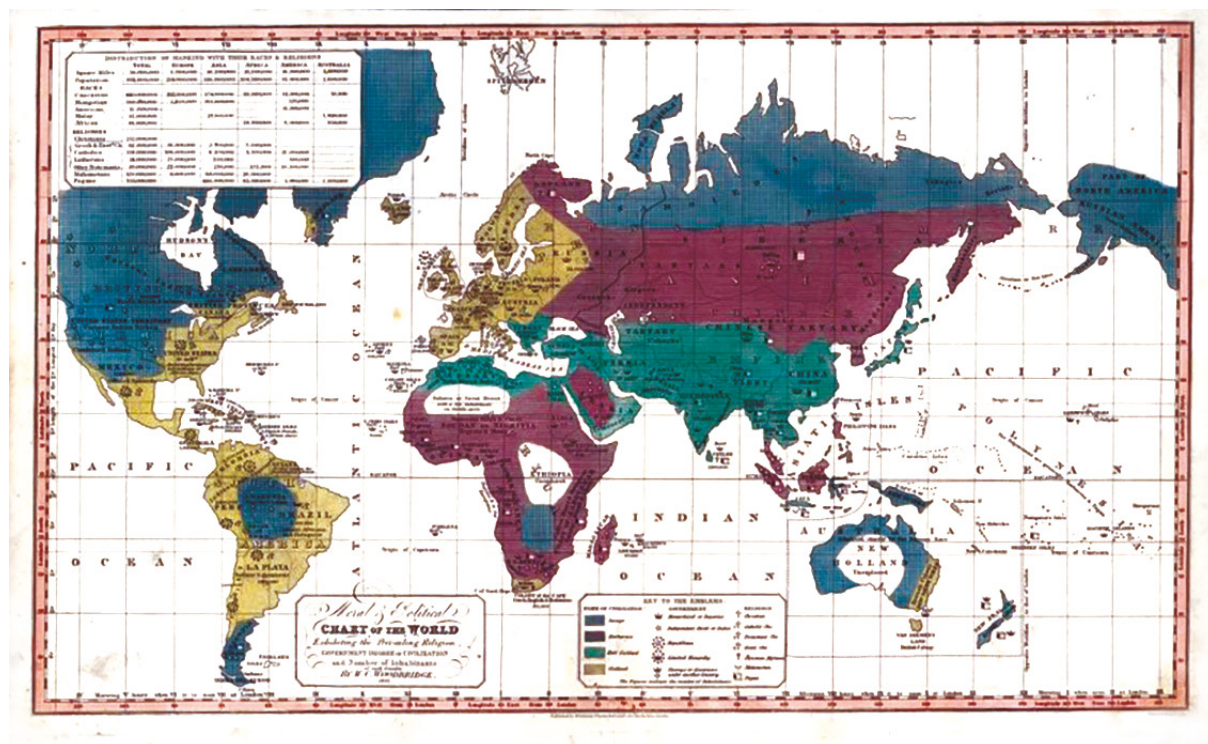
Ces accords portent les noms du diplomate britannique Mark Sykes et du diplomate français François Georges-Picot, qui actèrent le futur découpage des territoires arabes de l'Empire ottoman.



La carte statistique de 1827 de William Woodbridge est évocatrice des mentalités de l'époque : l'auteur recense le nombre d'habitants, la religion et le « degré de civilisation » de chaque pays, avec une échelle allant de « civilisés » à « sauvages ». Les cartes peuvent aussi être de fantastiques outils de propagande : pensez aux cartes de la guerre froide

où, en fonction du bloc, la pieuvre capitaliste ou communiste venait dévorer l'Europe. Plus récemment, le tout-puissant président chinois Xi Jinping a invoqué des cartes réalisées au XIV<sup>e</sup> siècle et attribuées au célèbre navigateur Zheng He pour justifier la souveraineté chinoise sur l'ensemble de la mer de Chine méridionale au détriment de ses voisins.

#### CARTE MORALE ET POLITIQUE DU MONDE, William WOODBRIDGE, 1827

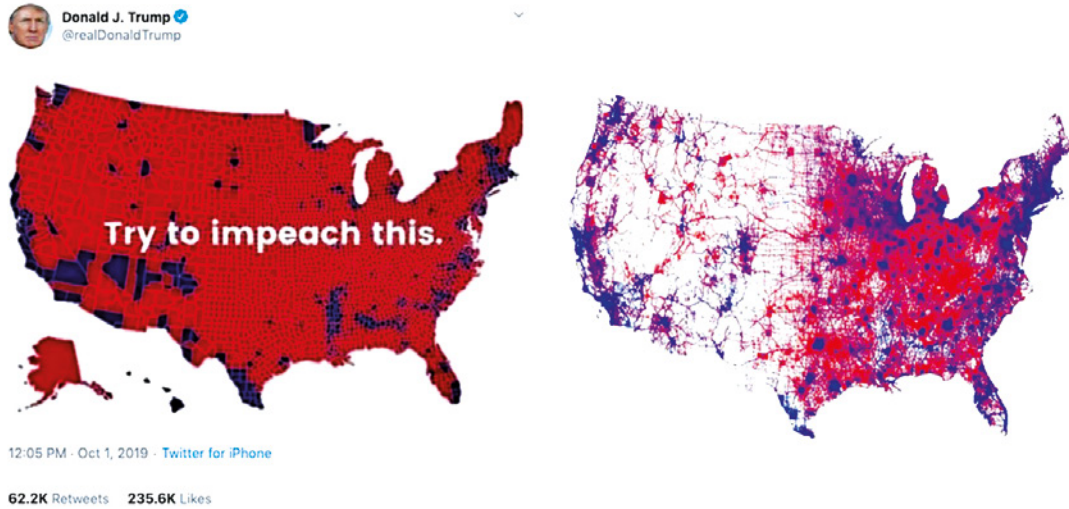


Bleu : sauvages, Rouge : barbares, Vert : demi-civilisés, Jaune : civilisés.

Les cartes sont donc loin d'être innocentes, elles peuvent être biaisées, détournées, manipulées. Donald Trump avait ainsi posté une carte sur Twitter donnant le résultat de l'élection présidentielle de 2016 par comtés avec la mention « Try to impeach this ». La carte présentait un raz de marée rouge, couleur des républicains, comme pour démontrer la légitimité du nouveau président. Mais si on la regarde de plus près, cette carte est contestable. En effet, les zones peuplées et les zones vides sont mises au même niveau. Or, les démocrates remportent majoritairement les aires urbaines, très densément peuplées mais qui apparaissent en tout

petit sur la carte du pays. La carte de Trump n'est pas foncièrement fautive, mais le message qui en est tiré l'est. Lorsqu'il réalise une carte, le cartographe va devoir faire des choix en matière de contenus, de couleurs, de figurés. Il se doit de s'autocensurer car tout ne peut pas être dit ni représenté. C'est ce que l'on nomme les logiques de réduction, qui permettent de préserver la lisibilité de la carte, contenu visuel avant tout. Le lecteur doit donc se méfier, se questionner sur les intentions et les choix du cartographe pour comprendre que de nombreuses cartes (hors cartes topographiques classiques) sont intrinsèquement biaisées.

## RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE AMÉRICAINE DE 2016. DEUX CARTES



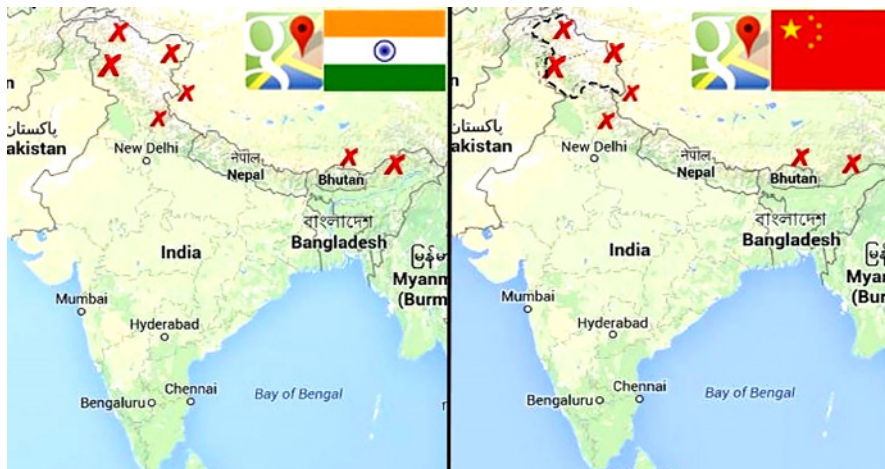
À gauche, « Try to impeach this », tweet du président Trump du 1<sup>er</sup> octobre 2019. À droite, une carte qui présente une autre vision des résultats de l'élection de 2016, cette fois-ci en prenant un découpage non par comtés mais par aires urbaines, d'où les espaces blancs, car vides.

Aujourd'hui, ce sont les algorithmes ultracomplexes des géants du numérique qui gèrent les cartes que nous consommons sur nos smartphones au quotidien. Et il est intéressant de constater que ces cartes ne sont pas les mêmes en fonction du lieu où vous vous trouvez : sur Google Maps, plus ou moins des zones sont floutées selon que vous soyez en Europe ou en Chine, les noms peuvent changer (golfe Arabe/golfe Persique) ainsi que les frontières en fonction des intérêts des États (le Cachemire est par exemple totalement intégré à l'Inde sur la version locale de Google). Avec l'arrivée des technologies 5G,

notamment les objets connectés, la géolocalisation va s'imposer comme vecteur essentiel du progrès.

Les États commencent tout juste à saisir l'importance de disposer d'une souveraineté cartographique face à des entreprises privées qui disposent de loin des plus gros référentiels de données. Leurs services semblent gratuits, mais elles se rémunèrent sur les traces numériques que nous laissons en permanence. Alors, pour freiner l'ogre Google, des initiatives collaboratives et ouvertes existent, la plus connue étant OpenStreetMap. ●

## FRONTIÈRES MOUVANTES EN FONCTION DE LA VERSION LOCALE DE GOOGLE. LE CACHEMIRE ET L'ARUNACHAL PRADESH VERSION INDIENNE ET VERSION CHINOISE.



# Approche « chronotopique » des mondes en mouvement

**Luc  
Gwiazdzinski**

Géographe, professeur à l'École nationale supérieure  
d'architecture de Toulouse.



Les évolutions du monde commandent de nouvelles représentations. De statique, la cartographie devient plus dynamique, rendant compte à la fois des espaces et des temps. Les géographies s'observent dans un contexte nouveau, à partir de données et d'outils modernes.

La carte n'est pas le territoire<sup>1</sup>. C'est une représentation, une modélisation, mais aussi un point de vue qui évolue en fonction des besoins, des techniques et de la situation économique, politique, sociale, environnementale et culturelle du moment. Dans *Le Petit Prince* de Saint-Exupéry, le géographe était présenté comme un savant, décrivant des « géographies qui ne se démodent jamais ». Mais les temps changent. Observateur désorienté, il s'interroge sur les dynamiques en cours et sur les modes d'observation et de représentation possibles des « mondes »<sup>2</sup> en mutation rapide. Il doit repenser ses modes d'observation et de représentation de territoires et sociétés « liquides »<sup>3</sup>. Il ne s'agit pas d'atteindre l'Aléph, « lieu où se trouvent, sans se confondre, tous les lieux de l'univers, vus de tous les angles »<sup>4</sup>, mais de réapprendre à observer et à représenter ces nouveaux « mondes » pour y « habiter ».

### Monde en mouvement et besoin d'une approche spatio-temporelle

La réflexion se déploie dans un contexte d'éclatement et d'hybridation des espaces, des temps et des mobilités<sup>5</sup>, où il est difficile d'observer et de représenter les nouvelles morphologies spatiales, le mobile, l'éphémère, le pluriel, le multiple et la multitude des agencements des mondes en mouvement. Les rythmes de nos vies évoluent rapidement sous l'effet conjugué de plusieurs phénomènes, comme l'individualisation des comportements, l'urbanisation généralisée, la tertiarisation, la diminution du temps de travail, la synchronisation progressive des activités à l'échelle mondiale; le développement

des nouvelles technologies de l'information et de la communication, qui donnent l'illusion d'ubiquité, et l'évolution de la demande des individus, qui veulent souvent tout, tout de suite, partout et sans effort. Ces mutations ont transformé notre rapport à l'espace et au temps, changé les rythmes de nos villes, faisant éclater les cadres spatio-temporels classiques de la quotidienneté et les limites des territoires et des calendriers d'usage. L'unité de temps et de lieu des institutions a vécu. Les grands rythmes collectifs qui scandaient la vie urbaine se sont estompés au profit de temps pivots organisés autour de l'individu. À mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie urbaine, les rythmes des métropoles peuplées, animées et visitées tendent de plus en plus à se caler sur le fonctionnement continu et international de l'économie et des réseaux vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept. La flexibilité généralisée des temps sociaux alliée à la diversification des pratiques à l'intérieur de chaque temps social dessine de nouvelles « cartes du temps »<sup>6</sup>, de nouveaux régimes temporels, de nouveaux modes de vie et d'habiter, différenciés selon les situations sociales, les sexes, les générations et les territoires. À une concomitance des espaces et des temps a succédé un éclatement, une disjonction conjuguée à une nouvelle temporalité, faisant naître de nouveaux agencements, de nouvelles configurations, de nouvelles territorialités et temporalités, un enchevêtrement de « mondes » en mouvement qu'il faut appréhender, apprendre à lire et à écrire.

Dans ce contexte, les modes d'observation et les approches conventionnelles de la cartographie et de la carte, que l'on définissait généralement comme une

1. Mikhaïl Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, Gallimard, 1978.

2. Philippe Descola, *La Composition des mondes*, Flammarion, 2014.

3. Zygmunt Bauman, *Liquid Modernity*, Polity Press, 2000.

4. Jorge Luis Borges, *Œuvres complètes*, Gallimard, 1993.

5. Luc Gwiazdzinski, *L'Hybridation des mondes*, Elya, 2015.

6. François Ascher, Francis Godard (dir.), *Modernité : la nouvelle carte du temps*, L'Aube, 2003.

représentation géométrique conventionnelle, plane, en positions relatives, de phénomènes concrets ou abstraits, localisables dans l'espace à un moment donné, ne suffisent plus. Habitant souvent avec difficulté les multitudes d'espaces et de temps des mondes contemporains, nous sommes plus que jamais sensibles à leurs vitesses, à leurs rythmes, à leurs épaisseurs, à leurs couleurs, à leurs textures et donc sans doute intéressés à leur représentation mais aussi à leur « design ».

Il faut imaginer des représentations plus adaptées aux mondes en mouvement favorisant « l'imagibilité »<sup>7</sup> de ces systèmes complexes, leur accessibilité. Il nous faut réapprendre à lire nos environnements en mutation, à déchiffrer tout ce qui nous entoure, avant de passer à l'abstraction, à « l'écriture », à la représentation, à la cartographie. Dans ce contexte, le géographe n'est plus seul à élaborer des représentations des « nouvelles géographies » mais doit composer avec d'autres producteurs. L'importance de ces questions, les enjeux en matière de lecture et d'écriture des territoires, les attentes de plus en plus pressantes des professionnels et des citoyens en fait d'expérience et d'existence, obligent naturellement à dépasser le cadre strict de la géographie pour associer d'autres disciplines, d'autres savoirs, d'autres compétences et d'autres acteurs – comme les designers, les artistes et les citoyens eux-mêmes – à nos réflexions. C'est une chance.

Dans ce cadre, la notion de temps est une clé d'entrée centrale pour l'observation et la représentation des systèmes complexes, des organisations, des sociétés et des territoires en mouvement. Le temps, élément essentiel de la dynamique urbaine, produit d'activités sociales et « mesure abstraite de choses concrètes »<sup>8</sup>, a longtemps été négligé par les chercheurs, les édiles, les pouvoirs publics et les aménageurs, bien qu'il constitue un aspect essentiel de la dynamique urbaine. Aux deux questions fondamentales de la géographie (où? pourquoi?), on doit en ajouter une autre : quand? Dans la recherche urbaine, où l'on a longtemps privilégié l'analyse des modalités de la formalisation du changement urbain, peu de travaux ont été consacrés au temps, à la relation espace-temps et à sa représentation. Malgré les réflexions de la *time geography* et des travaux plus récents qui cherchent à combiner l'espace et le temps, peu de recherches ont abouti à des résultats satisfaisants et généralisables. La pensée a peine à jongler avec toutes ces dimensions, et le cartographe s'interroge sur les représentations possibles des territoires et des individus en mouvement. Malgré les difficultés, le besoin d'appréhender simultanément l'espace et le temps est bien présent dans une ville où cohabitent des temps et des rythmes variés.

## Associer espace et temps

L'espace dans lequel nous vivons et déployons nos activités n'est pas une matérialité inerte et figée, il est peuplé, animé et visité. La ville tout entière est un univers éphémère, fragile et fugitif, difficile à saisir, un labyrinthe qui évolue dans le temps et dans l'espace selon des rythmes quotidiens, hebdomadaires, mensuels, saisonniers ou séculaires, mais aussi en fonction d'événements, d'accidents et d'usages difficiles à articuler<sup>9</sup>. Ces horaires et calendriers d'activités des hommes et des organisations donnent le tempo, règlent l'occupation de l'espace et dessinent les limites de territoires vécus. Des changements perpétuels modifient la matérialité urbaine, affectent l'espace économique et social, l'espace juridique ou politico-administratif. La vie sociale s'écoule dans des temps multiples dont l'unification relative est difficile.

Cette complexité structurelle, l'accélération et l'évolution rapide des modes de vie contemporains nous obligent à changer de regard pour adopter de nouvelles clés de lecture et d'écriture des pratiques des individus et de l'organisation des sociétés et des territoires. Il faut passer à une approche « chronotopique », à l'articulation de l'espace et du temps, imaginer d'autres outils d'observation, de représentation et d'analyse des espaces et des temps de la « ville polychronique »<sup>10</sup>. Associer le temps et l'espace dans les représentations permet de spatialiser les changements de structures et les processus qui agissent, mais aussi de les rendre lisibles.

La prise en compte explicite du temps en cartographie, c'est-à-dire l'ajout d'une dimension dynamique, nécessite de recourir à d'autres formes cartographiques faisant appel, entre autres, aux techniques du multimédia. Depuis une quinzaine d'années, une masse de données est désormais accessible grâce à l'information numérique. De nouveaux outils, comme les smartphones et autres objets connectés, rendent possible une collecte continue et quasi automatique de données spatio-temporelles. Ces progrès technologiques ont démocratisé la géolocalisation, offrent des développements sans limites et ouvrent un nouvel horizon à la cartographie et aux représentations. De nouveaux modes de visualisations spatio-temporelles et dynamiques, ont été développés dans le champ de la géographie, de la sociologie, de l'urbanisme, de l'architecture, de la cartographie et de la création artistique.

Au-delà de l'échelle des frises historiques, il est possible de représenter des données thématiques (offres, fréquentations) à différentes échelles temporelles de l'année, au mois en passant par les heures de la journée.

7. Kevin Lynch, *The Image of the City*, The MIT Press, 1960.

8. Roger Sue, *Temps et ordre social*, PUF, 1994.

9. Luc Gwiazdzinski, *La Ville 24 heures sur 24*, L'Aube, 2003.

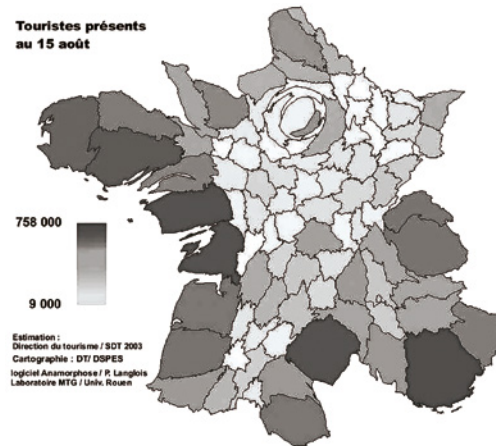
10. Jean-Yves Boulin, Ulrich Mückenberger, *La Ville à mille temps*, L'Aube, 2002.



À l'image des dessins animés, la cartographie dynamique permet la représentation spatiale de phénomènes scandés dans le temps. Mieux, les données de nos smartphones permettent aux opérateurs de représenter la dynamique d'une ville, la localisation

des habitants permanents ou temporaires en temps réel, pendant les vacances, par exemple, où la population quitte certaines villes pour rejoindre les côtes, la montagne ou la campagne, ou pendant un événement comme un concert, où elles se concentrent en un lieu.

### TOURISTES PRÉSENTS AU 15 AOÛT



Source : Direction du tourisme, 2003

Elle permet également de suivre des populations dans l'espace, d'avoir une représentation de leurs déplacements à différentes échelles.

### DÉPLACEMENTS D'UN LYCÉEN SUR UNE SEMAINE



Source : Luc Gwiazdzinski

Elle permet de repérer les dysfonctionnements, les décalages, les conflits d'usage et d'imaginer des arrangements et de nouveaux agencements des calendriers ou des localisations d'équipements.

### Vers de possibles chorégraphies urbaines

Ces apports permettent une observation multi-scalaire augmentée de l'individu au groupe, dans l'espace et dans le temps. Ils contribuent au renouvellement des travaux pionniers et au développement d'une approche chronotopique des systèmes territoriaux autour de trois fondamentaux, qui se déclinent à différentes échelles : « l'existence d'un ensemble de repères chronotopiques qui montrent comment les pratiques de l'espace et l'expérience du temps s'ancrent dans un ensemble d'organisations et de qualités concrètes à la fois spatiales et temporelles; l'importance des contraintes temporelles qui structurent l'organisation des temps individuels dans un système d'interdépendances sociales, familiales, professionnelles, religieuses...; la recherche de possibilités d'appropriation individuelles dans les marges laissées par les temps structurants »<sup>11</sup>.

D'un point de vue pratique, ces représentations permettent d'imaginer le déploiement d'un chrono-urbanisme et d'un design spatio-temporel. Elles

contribuent au passage d'une approche sectorielle à une intelligence collective – cette « intelligence partout distribuée, sans cesse valorisée, coordonnée en temps réel, qui aboutit à une mobilisation effective des compétences »<sup>12</sup> – des systèmes dynamiques complexes.

Plus précisément, elles permettent une appréhension des comportements spatiaux complexes des individus et des groupes. Pour les pouvoirs publics, ces représentations spatio-temporelles constituent une aide à la réflexion appréciable pour rendre appropriables au plus grand nombre des systèmes complexes, voire pour imaginer des solutions d'aménagement plus adaptées.

Cette réflexion met en avant l'importance du « rythme ». Sur ces bases, on peut imaginer un urbanisme et une « politique des rythmes » qui prennent en compte les mutations actuelles de nos modes de vie et de nos villes, qui permettent d'articuler l'espace et le temps dans une même respiration. Elle permet de dépasser certaines tensions et contradictions, d'imaginer des cohabitations harmonieuses et durables, en englobant le temporaire et le multiple dans une même « chorégraphie », ce bel art de composer et de régler des danses et des ballets, qui pourrait se décliner à l'échelle de nos villes et territoires. ●

11. Alain Guez, « Note pour une approche chronotopique multiscalair », in Guillaume Drevon, Luc Gwiazdzinski, Olivier Klein (dir.), *Chronotopies*, Elya, 2017, pp.121-125

12. Pierre Lévy, *L'Intelligence collective. Pour une anthropologie du cyberspace*, La Découverte, 1994.

# L'INSEE et ses zonages : au-delà de l'opposition urbain-rural

**Jean-Marc  
Stébé**

Sociologue, professeur à l'université de Lorraine.





Afin de rendre compte des évolutions des territoires et de leurs réalités, l'INSEE produit des nomenclatures et des périmètres. Ceux-ci dépassent largement le schéma binaire qui distingue le rural et l'urbain. Ces élaborations statistiques procèdent de l'amélioration des méthodes, de la complexification des géographies économiques et sociales, du souci de pouvoir mieux se comparer à l'échelle internationale.

**P**endant longtemps, l'INSEE a eu pour ambition de définir, d'un côté, ce qu'était une ville et, de l'autre, ce que recouvrait la campagne. Tant que les espaces urbains et les espaces ruraux s'opposaient de façon marquée et qu'ils étaient principalement caractérisés par des critères morphologiques d'occupation du sol – forte présence de l'agriculture et de la forêt associée à une faible densité de population dans les campagnes, et importante représentation des lieux d'activités secondaires de transformations ou, de plus en plus, tertiaires combinée à une haute densité du bâti dans les villes –, ce découpage semblait cohérent et nécessaire. La lecture socio-économique de la France en termes d'opposition binaire ville-campagne sera donc entretenue, jusque dans les années 1960. Mais à partir du moment où les progrès méthodologiques de l'analyse spatiale font apparaître les différents visages des hameaux, des villages, des bourgs ainsi que des grandes, moyennes et petites agglomérations urbaines, permettant de les disséquer au filtre de nombreuses typologies, il semblera de plus en plus difficile de raisonner en termes d'opposition frontale ville-campagne. Par ailleurs, à partir du moment où les villes s'étalent, où la France se périurbanise et où les individus se déplacent de plus en plus loin grâce à la voiture, les univers urbains et ruraux finissent par se croiser, se mélanger, s'entremêler... jusqu'à constituer des espaces d'interpénétration de la ville et de la campagne. Quoi qu'il en soit, les évolutions rebattent la donne en complexifiant les relations entre urbain et rural et en affaiblissant la portée du modèle d'opposition binaire illustré par les statistiques de l'INSEE. Fort de ce constat, l'Institut n'aura de cesse, autant que faire se peut, depuis plus d'un demi-siècle, de proposer un découpage statistique territorial le plus en adéquation possible avec les transformations du territoire français. Ce découpage sera également en mesure de rendre compte de

ces changements de façon aussi fidèle que possible, afin de répondre aux besoins de leurs nombreux utilisateurs, qu'ils soient analystes, chercheurs, aménageurs ou décideurs politiques. La dernière refonte des découpages statistiques de l'INSEE du quatrième trimestre 2020, avec notamment le remplacement du *zonage en aires urbaines* (ZAU) en un *zonage en aires d'attraction des villes* (ZAAV) et la restructuration des *zones d'emploi*, en est, sans conteste, une preuve flagrante. En effet, les nouveaux périmètres avancés ont pour ambition, en s'appuyant sur la méthodologie développée par Eurostat<sup>1</sup>, de permettre la comparaison entre pays européens. Cette réorganisation des zonages vise également à simplifier les découpages, à ajuster les critères permettant de déterminer la polarisation exercée par une ville, et surtout à mieux rendre compte du *continuum* qui existe entre les espaces les plus urbanisés et les espaces les plus isolés et peu peuplés.

### Une remise en cause croissante de la bipolarisation rural-urbain

Après la Seconde Guerre mondiale, l'INSEE distingue donc deux grandes catégories d'espaces : d'une part, le rural, et, d'autre part, la ville agglomérée (ville-centre et banlieue) appréhendée à partir du *zonage en unités urbaines* (ZUU). Afin de tenir compte des nouvelles réalités d'occupation des sols et des changements socio-économiques, l'institut introduit en 1962 les *zones de peuplement industriel et urbain* (ZPIU). Celles-ci permettent d'appréhender l'univers urbain, au-delà de critères morphologiques considérés comme réducteurs, en distinguant « les territoires sous influence urbaine ». Le nouveau périmètre identifiant la périphérie des villes prend sens à partir de trois critères : 1<sup>o</sup> proportion importante de la population qui ne vit pas de l'agriculture ; 2<sup>o</sup> migration pen-

1. Eurostat est une direction générale de la Commission européenne chargée de produire les statistiques officielles de l'Union européenne.

dulaire domicile-travail ; 3<sup>o</sup> croissance continue de la population. Ce zonage, qui prévaut pendant plus de trente ans, distinguait : 1<sup>o</sup> les unités urbaines, 2<sup>o</sup> les « communes-dortoirs » et 3<sup>o</sup> les « communes rurales industrielles ». N'ayant pas connu d'adaptation face aux bouleversements urbains et ruraux au cours de toutes ces années, la nomenclature des ZPIU est devenue au fur et à mesure du temps peu distinctive et donc inopérante : ainsi les ZPIU représentaient en 1990 les trois quarts du territoire métropolitain – contre un tiers en 1975 et la moitié en 1982 – et 96 % de la population<sup>2</sup>.

Face à ces limites, le *zonage en aires urbaines* (ZAU) est introduit en 1996 pour tenter de mieux appréhender et décrire l'urbanisation du territoire. Fondé sur les emplois et les déplacements domicile-travail, le ZAU décline le territoire en quatre catégories : 1<sup>o</sup> les pôles urbains, 2<sup>o</sup> les couronnes périurbaines, 3<sup>o</sup> les communes multipolarisées et 4<sup>o</sup> le rural. Les trois premières catégories constituent l'espace à dominante urbaine, et la quatrième caractérise l'espace à dominante rurale. Le ZAU, organisé autour de l'aire urbaine, est rapidement devenu un référentiel incontournable. Il s'est imposé comme un cadre de référence, notamment pour la redéfinition des périmètres des intercommunalités imposée en 2015. De même, à travers ses traductions cartographiques locales, ce zonage apparaît dans la plupart des diagnostics territoriaux accompagnant la mise en place des documents d'urbanisme (PLU, PLUi, SCOT)<sup>3</sup>.

Sur la base du recensement de la population, l'INSEE a procédé en 2011 à la redéfinition et à l'actualisation du zonage du territoire national en aires urbaines. Le dessein de ce nouveau zonage en aires urbaines visait à mieux appréhender encore l'influence des villes sur l'ensemble du territoire, en privilégiant une approche fonctionnelle du territoire fondée sur l'identification de pôles – unités urbaines<sup>4</sup> concentrant au moins 1500 emplois –, puis sur la délimitation de leurs aires d'influence en se référant aux trajets domicile-travail de la population des communes avoisinantes. Ainsi, les communes sont désormais réparties en quatre types d'espaces : 1<sup>o</sup> l'espace des grandes aires urbaines, 2<sup>o</sup> l'espace des autres aires, 3<sup>o</sup> les autres communes multipolarisées, 4<sup>o</sup> les communes isolées hors influence des pôles. Si le nouveau zonage permet de déterminer plus finement tant les dynamiques territoriales que la polarisation exercée par un pôle urbain, il n'en demeure pas moins qu'il saisit encore l'espace selon une logique centre-périphérie assez classique.

Afin de se rapprocher des nouvelles définitions européennes des *cities* et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes, l'INSEE abandonne en 2020 le zonage en aires urbaines et propose un nouveau périmètre qu'il intitule « zonage en aires d'attraction des villes ». L'objectif d'homogénéiser la statistique spatiale en Europe apparaît bien comme un des moteurs de cette refonte des zonages de l'INSEE.

## En 2020, l'INSEE introduit les aires d'attraction des villes...

L'*aire d'attraction d'une ville* (AAV) est un zonage qui se base sur l'étendue de l'influence d'un pôle urbain sur les communes environnantes. Une aire est composée d'un pôle, défini à partir de critères de densité, d'emplois et de population totale, ainsi que d'une couronne, composée des communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. Au sein de ce dernier, la commune la plus peuplée est dénommée « commune-centre ». Ce zonage propose plusieurs catégories d'AAV classées en fonction du nombre d'habitants du pôle urbain. Il facilite les comparaisons internationales et permet également de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères. C'est ainsi que plusieurs AAV ont pour commune-centre une ville localisée à l'étranger (Bâle, Charleroi, Genève, Lausanne, Luxembourg, Monaco et Sarrebruck).

En France, à partir du recensement 2017, plus de 93 % de la population réside dans l'une des 699 AAV, et de façon plus précise, 51 % de la population française habite dans les pôles et 43 % dans les couronnes. Avec 13 millions d'habitants, l'AAV de Paris concentre à elle seule près d'un habitant sur cinq. Précisons par ailleurs que les communes hors attraction des villes regroupent 7 % de la population. Enfin, entre 2007 et 2017, c'est dans les aires de plus de 700 000 habitants (hors Paris) que la croissance de la population a été la plus dynamique.

## ... tout en conservant les unités urbaines...

Sans doute le mieux implanté dans les consciences collectives, le *zonage en unités urbaines* est produit par l'INSEE depuis le recensement de la population de 1954. Actualisé à chaque recensement depuis les années 1960, il repose sur une approche morphologique et démographique de catégorisation des communes. Il associe deux critères visant à délimiter les zones de concentration urbaines des populations,

2. Voir François Cusin, « Y a-t-il un modèle de la ville française ? Structures urbaines et marchés immobiliers », *Revue française de sociologie*, vol. 57, n° 1, 2016, pp. 97-129.

3. PLU : plan local d'urbanisme ; PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal ; SCOT : schéma de cohérence territoriale.

4. Nous reviendrons infra sur cette entité statistique de l'INSEE. Nous pouvons d'ores et déjà définir une unité urbaine comme un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2000 habitants.

d'une part, par l'agglomération du bâti – pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux habitations –, et d'autre part, par le nombre d'habitants – au moins 2 000 habitants. Si l'unité urbaine s'agglomère sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, elle est appelée « agglomération multicommunale ».

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, 2 467 unités urbaines se distribuent sur l'ensemble du territoire français, dont près de 2 000 comptent moins de 10 000 habitants et seulement 36 comportent plus de 200 000 habitants. Si elles représentent 80 % du nombre total d'unités urbaines, les unités urbaines de moins de 10 000 habitants n'accueillent qu'une minorité des 66,8 millions de la population française : 13 % des habitants (8,6 millions), soit moins que dans l'agglomération parisienne (10,8 millions). Soulignons enfin que huit personnes sur dix résident dans une unité urbaine, et près de cinq sur dix dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants<sup>5</sup>.

Enfin, la ville – et donc l'unité urbaine – ne doit pas être systématiquement confondue avec la notion administrative de *commune*. Celle-ci est la plus petite subdivision administrative; elle peut être assimilée à une partie d'une ville ou à une ville tout entière, à un village ou à une fusion de villages.

### ... et en introduisant encore d'autres référentiels statistiques

À côté du zonage en aires d'attraction des villes, l'INSEE distingue le zonage en *zones d'emploi*. Également réorganisée en 2020, afin de permettre des comparaisons entre les pays de l'Union européenne, une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Construit à partir des déplacements domicile-travail, ce découpage constitue un fractionnement du territoire adapté aux études locales sur le marché du travail. Il sert de base à la diffusion des taux de chômage localisés et des estimations d'emplois.

Afin de prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, l'INSEE, dans une volonté d'harmonisation des statistiques européennes, introduit en 2015 un référentiel spatial – à l'échelle locale – qu'il dénomme grille communale de densité. Restructurée en 2020 afin de l'harmoniser avec la définition des pôles du ZAAV, cette grille s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découplant le ter-

ritoire en carreaux homogènes de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui permet de les caractériser – et non la densité communale habituelle. À partir de la typologie européenne établie à la suite des travaux d'Eurostat, la grille communale distingue quatre niveaux de densité : les communes densément peuplées; les communes de densité intermédiaire; les communes peu denses; les communes très peu denses. Les deux derniers niveaux constituent les communes rurales.

### L'épineuse question du rural

Combien pèsent les territoires ruraux dans la totalité de la population, de l'emploi, des activités économiques, ou dans le nombre de chômeurs? Quelles sont les dynamiques comparées du rural et de l'urbain? Existe-t-il des différences manifestes entre ces deux catégories ou au sein de chacune d'elles? Répondre à ces questions n'est pas chose aisée, et si l'on souhaite y parvenir, il est avant tout nécessaire de s'accorder sur ce qui caractérise un territoire rural. Pendant très longtemps, l'INSEE a défini le rural « en creux » : « est rural un territoire qui n'est pas urbain ». Depuis 1954, plusieurs critères ont donc été additionnés pour définir les territoires urbains : le nombre d'habitants, la continuité du bâti, le déplacement domicile-travail.

Face aux critiques et devant les caractérisations en creux du rural issues des définitions des unités urbaines ou des aires urbaines, l'INSEE, propose une approche nouvelle des espaces ruraux, qui ne soit pas en négatif de la définition de l'urbain. L'Institut va donc définir le rural comme « l'ensemble des communes peu denses et très peu denses ». Cette définition, organisée sur un critère morphologique simple, semble faire consensus, mais la convocation du seul critère de densité permettra-t-elle de rendre compte de la diversité des univers ruraux? Et ce d'autant plus, comme le note Martin Vanier<sup>6</sup>, que le choix opéré par l'INSEE annihile la place des interdépendances entre les différents territoires : n'oublions pas, nous dit le géographe, que les modes de vie urbains et ruraux se combinent voire s'hybrident... Aussi, continuer à penser la statistique nationale sur des catégories anciennes « rural » et « urbain », et traiter celles-ci comme étanches et opposables, ne permet plus d'appréhender finement la réelle géographie et la sociologie complexe de la France du XXI<sup>e</sup> siècle.

5. L'ensemble des chiffres provient du bulletin *Insee Focus*, n° 210, 12 octobre 2020.

6. Martin Vanier, « Deux cartes pour regarder la France au fond des yeux », Slate, 14 décembre 2020. [www.slate.fr/story/198142/cartes-france-urbains-ruraux-campagnes-villes-territoires-insee-geopolitique-habitants](http://www.slate.fr/story/198142/cartes-france-urbains-ruraux-campagnes-villes-territoires-insee-geopolitique-habitants).

Il n'en demeure pas moins que l'entrée par la densité répond en partie aux critiques formulées depuis nombre d'années, et présente en plus l'avantage de faciliter les comparaisons internationales, notamment européennes. Il devient possible de distinguer : 1° les communes sous influence d'un pôle, qui sont des communes insérées dans la couronne d'une aire d'attraction de 50 000 habitants ou plus; 2° les communes rurales hors influence d'un pôle, qui sont des communes ne dépendant pas d'une aire d'attraction (communes isolées hors influence des pôles), ou qui sont intégrées à une aire de 50 000 habitants (soit au pôle, soit à la couronne du pôle de ces aires).

*In fine*, dans une perspective diachronique, lorsqu'on examine le poids du rural et celui de l'urbain en fonction des différents zonages retenus au cours de la dernière décennie, nous constatons, comme l'avaient déjà noté les géographes Pierre Pistre et Frédéric Richard<sup>7</sup>, qu'il varie sensiblement. Le « rural » représente de 4,5 % de la population, si l'on retient comme zonage celui en aires urbaines et que l'on définit le « rural » à partir des communes isolées hors influence des pôles, à 32,8 % si l'on prend en compte comme critère les communes très peu denses et peu denses (cf. tableau *infra*). En fonction du zonage convoqué, nous voyons que le nombre de ruraux passe d'environ 3 millions à près de 22 millions de personnes... ●

#### L'IMPORTANCE DU RURAL ET DE L'URBAIN EN FONCTION DES ZONAGES RETENUS

	Rural (effectif)	Rural (%)	Urbain (effectif)	Urbain (%)
<b>Zones en aires urbaines (2010)</b>	2 993 029	4,5	63 531 310	95,5
<b>Zonage en aires d'attraction des villes (2020)</b>	4 466 984	6,7	62 057 355	93,3
<b>Unités urbaines (2010)</b>	14 602 398	22	51 921 941	78
<b>Unités urbaines (2020)</b>	13 919 171	20,9	52 605 168	79,1
<b>Grille communale de densité (2020)</b>	21 836 698	32,8	44 687 641	67,2

Source : les données sont extraites du recensement de 2017. Elles couvrent l'ensemble de la France hors Mayotte. Le tableau construit à partir de la synthèse réalisée par Olivier Bouba Olga, « Qu'est-ce que "le rural" ? Analyse des zonages de l'INSEE en vigueur depuis 2020 », Géoconfluences, mai 2021. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/grille-densite-zonage-aires-urbaines-definition-rural>.

7. Pierre Pistre, Frédéric Richard, « Seulement 5 ou 15 % de ruraux en France métropolitaine ? Les malentendus du zonage en aires urbaines », *Géoconfluences*, avril 2018. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/definition-espace-rural-france>.

# La géographie administrative en mouvement

**Daniel  
Behar**

Géographe, professeur à l'École d'urbanisme de Paris, consultant à la coopérative ACADIE.



Les tensions historiques entre jacobins et girondins retentissent sur le millefeuille administratif à la française. Les incantations aux territoires et les appels à la dilatation des périmètres alimentent un mouvement permanent d'élargissements et de rétrécissements. Réformes et contre-réformes se succèdent. Un dépassement est tout de même possible.

Chacun sait combien l'organisation politique et administrative de la France est marquée par l'opposition historique entre jacobins et girondins. Au-delà de la conception du rôle de l'État et de la place à accorder aux pouvoirs décentralisés, cette opposition met en tension deux géographies administratives. D'un côté, les jacobins privilégient celle de la permanence – les départements – comme projection au sol de l'égalité républicaine et expression de la nécessaire dissociation entre la stabilité de la carte politico-administrative et l'évolutivité de la géographie des « espaces vécus ». En regard, les girondins mettent en avant les régions pour incarner l'approche symétrique, celle de l'impératif modernisateur et de la quête d'une coïncidence entre territoires politiques et transformation des espaces fonctionnels.

Présente tout au long des deux derniers siècles<sup>1</sup>, cette tension n'est pas arbitrée lors de la mise en place de la décentralisation, en 1981. On ajoute l'échelon régional à ceux du département et de la commune, en leur distribuant, sans les hiérarchiser, les compétences décentralisées.

Toujours présente en arrière-fond des multiples débats qui vont scander ces quatre décennies de décentralisation, cette tension est largement réactivée au début de ce siècle à mesure de la montée en puissance de la question de la globalisation.

### La réforme : dilatation, substitution et spécialisation

La globalisation vient donner une nouvelle vigueur à la pensée modernisatrice en mettant à l'agenda

de la réforme territoriale deux exigences simultanées. La première, invoquée de façon récurrente, est d'ordre fonctionnel : il faut prendre en compte l'élargissement géographique du fonctionnement des territoires. Les bassins de vie s'étendent, la carte administrative doit s'y adapter. La seconde est plus récente : puisque la globalisation met en concurrence les territoires, il faut agrandir la maille politico-administrative pour que chaque territoire puisse peser au sein de cette concurrence.

Cette double exigence va conduire à penser les réformes territoriales successives autour d'un impératif premier : la dilatation des périmètres administratifs. Il faut tout monter d'un cran. C'est ce que dessine, dès les années 1990, le scénario du « polycentrisme maillé » de la Datar, autour de six mégarégions<sup>2</sup>. L'installation des intercommunalités dans le paysage politique en 1999 est largement justifiée sur ce registre<sup>3</sup>. Mais c'est surtout entre 2013 et 2015 que cette montée en XXL de l'organisation territoriale française accélère brutalement et apparaît aux yeux du plus grand nombre<sup>4</sup>. Après sa généralisation obligatoire en 2010, l'intercommunalité se voit imposer un seuil démographique de 5 000 habitants, et le nombre de régions passe de 22 à 13. Curieusement, seule la création des 22 métropoles se fait à périmètre constant.

Cette dilatation des circonscriptions d'action publique, autour des intercommunalités et des régions, a deux conséquences.

La première est qu'elle porte une logique de substitution au sein du millefeuille territorial français. Pour les modernisateurs, la recomposition de la

1. Voir par exemple Marcel Roncayolo, « Le département », in *Lieux de mémoire*, tome I, Gallimard, 1993.

2. Jean-Louis Guigou, *Aménager la France de 2020. Mettre les territoires en mouvement*, La Documentation française, 2000.

3. Philippe Estébe, *Gouverner la ville mobile*. Intercommunalité et démocratie locale, PUF, 2008.

4. Avec la succession de trois lois : la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions.

carte administrative autour de ces deux échelons dilatés rend par contrecoup obsolètes les deux géographies historiques des communes et des départements. Il faut, d'une manière ou d'une autre, les faire passer au second plan, voire les faire disparaître. C'est l'objectif de la fusion de communes, qui a permis de réduire le nombre de communes françaises de 5 % (2 550) depuis 2010. En revanche, les projets successifs de suppression des départements ont tous avorté, qu'il s'agisse d'une disparition totale (annoncée par le gouvernement Valls en 2014) ou partielle, pour le Grand Paris ou autour des métropoles (annoncée par le président Macron en 2017).

La seconde conséquence tient aux risques que porte cette logique de dilatation XXL vis-à-vis du cadre national français – un État unitaire – et de son pendant, le principe constitutionnel de non-tutelle entre les niveaux de collectivités. Pour que ces circonscriptions politiques élargies ne viennent pas, d'un côté, amorcer une logique « fédérale » de déstabilisation de notre modèle national et, de l'autre, instaurer une hiérarchie de fait entre collectivités, un impératif s'impose : renforcer la spécialisation fonctionnelle des différents échelons territoriaux. C'est ce à quoi va s'employer la loi NOTRe, en 2015, en supprimant la clause générale de compétence pour les niveaux intermédiaires (départements et régions) tout en la maintenant pour la commune.

### La contre-réforme : retour à la proximité comme alternative à la globalisation

Au-delà des circonstances (crise des Gilets jaunes), cette fuite en avant rapide vers le plus grand a déstabilisé nombre de repères collectifs et suscité de multiples réactions plaçant pour un mouvement inverse. Au travers d'un usage inflationniste du terme « territoires », saturant l'espace public, est mise en avant une nouvelle perspective : celle d'une « France des territoires » qui viendrait construire une alternative à la globalisation. Face à cette dernière, les territoires – et, au travers de ceux-ci, la proximité – constitueraient en quelque sorte le pendant infranational à la mise en avant de la souveraineté nationale comme contrepoids à la mondialisation.

C'est ainsi une véritable contre-réforme qui semble être engagée dans la période récente. Elle prend au moins trois formes simultanées.

En premier lieu, elle se concrétise, du point de vue de l'État, par un retour à la figure historique de la relation entre l'État et les territoires : celle du binôme préfet de département-maire. Convoqué en urgence pour gérer la crise sanitaire en 2020, ce binôme est remplacé de façon plus pérenne au centre de l'action publique ter-

ritoriale, ce qui met un coup d'arrêt à trente années de régionalisation prudente de l'État local.

Le second retour est celui des départements. Alors que leur procès – engagé dès le XIX<sup>e</sup> siècle – semblait se conclure par une condamnation définitive en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, la fusion des régions génère un effet boomerang : la réhabilitation des départements. En raison de leur taille, les grandes régions sont contraintes de passer par ces derniers pour mettre en œuvre leurs politiques. Ainsi, alors qu'en 2015, la loi NOTRe leur a conféré la gestion des transports scolaires, jusqu'alors dévolue aux départements, aujourd'hui, la plupart des régions ont délégué cette compétence aux départements.

Dans la même logique, le Premier ministre s'interroge publiquement sur la pertinence de nouvelles régions, qui ne lui paraissent pas « répondre aux besoins grandissants de nos concitoyens pour une action publique de proximité<sup>5</sup> ».

On assiste enfin au retour de la commune. Le projet de loi « différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification » (3DS), encore en examen à l'été 2021 au Parlement, est l'occasion d'une offensive du Sénat et des principales associations de collectivités pour, sous couvert de revenir sur les « irritants de la loi NOTRe », mettre un terme à la montée en puissance continue de l'intercommunalité et, de fait, renforcer le pouvoir municipal. Certains acteurs y voient le signe d'une « dynamique communaliste<sup>6</sup> ».

### Dépassez l'alternative : intégration du millefeuille et coopération horizontale

Doit-on conclure de cette rapide mise en perspective que cette tension entre girondins et jacobins, entre modernisateurs et conservateurs, entre stabilité et dilatation de la carte administrative française structure de façon revisitée mais pérenne le débat politique français? Rien n'est moins sûr. Depuis quelque temps, de multiples prises de position émergent pour proposer un dépassement de cette alternative<sup>7</sup>.

La perspective proposée repose sur un premier constat : les deux géographies successives de la réforme et de la contre-réforme territoriales sont en réalité en défaut face à la globalisation. La logique de dilatation des périmètres relève de la fuite en avant sans pour autant répondre aux défis contemporains d'interdépendances généralisées, de toute nature – sociale, économique ou environnementale –, entre les territoires. On n'assiste pas à un élargissement des bassins de vie mais à un basculement vers une société en réseaux, structurant des archipels territoriaux. L'organisation, un peu partout en France, de

5. Discours du Premier ministre du 23 janvier 2021 devant les élus de la collectivité européenne d'Alsace.

6. C'est l'intitulé des 13<sup>es</sup> Universités d'été de l'Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF), en juillet 2021.

7. Citons, parmi d'autres, ADGCF, « Entre transmission et transgression : osons la révolution territoriale! », Actes des 12<sup>es</sup> Universités d'été (Deauville, les 3, 4 et 5 juillet 2019), [www.adgcf.fr/upload/billet/873-actes-ue2019.pdf](http://www.adgcf.fr/upload/billet/873-actes-ue2019.pdf), et Terra Nova, « Après la décentralisation : 15 propositions pour refonder l'action territoriale », janvier 2021, <https://nova.fr/notes/apres-la-decentralisation-15-propositions-pour-refonder-l-action-territoriale>.



pôles métropolitains, fédérant en réseaux – ici Lyon, Saint-Étienne et Vienne, ou là Nancy, Metz et Thionville –, illustre bien ce changement de donne. Quelles que soient leurs tailles, les métropoles ne sont pas en mesure de traiter seules leurs problèmes.

De façon symétrique, la fuite en arrière vers la proximité pour retrouver du sens et de la cohérence est une illusion. Le local n'a pas la capacité de constituer une alternative à la globalisation alors qu'il est en réalité davantage globalisé que le niveau national, pris dans des systèmes de flux, d'échanges et d'interdépendances qui le traversent de toutes parts. L'invocation incessante des « territoires » pour exprimer l'attachement aux réalités est en fait une démonstration paradoxale de leur disparition. Le territoire – au sens anthropologique d'une coïncidence géographique entre un espace physique, une communauté humaine et une organisation collective – a disparu. Le local ne fait plus territoire.

Le second constat consiste à considérer que ces deux logiques ne s'opposent pas. Elles répondent à des enjeux différents et complémentaires. L'élargissement territorial est nécessaire pour mettre en place des politiques publiques efficaces : gestion des mobilités, organisation des écosystèmes (eau, énergies, etc.), accompagnement des parcours résidentiels. Mais cet impératif fonctionnel doit être complété par une approche davantage centrée sur des espaces plus réduits, afin de « faire territoire » là où les communautés locales ont implosé. Autrement dit, se joue aujourd'hui une dissociation spatiale entre les échelles pertinentes pour le déploiement des *politiques publiques*, et celles nécessaires à l'organisation du *politique*.

Cela conduit à mettre en avant deux lignes de transformation.

La première consiste à raisonner moins en termes de rivalité ou de substitution entre les échelons administratifs (région *vs* département et intercommunalité *vs* commune) qu'en termes d'intégration de deux blocs : le bloc local (commune, intercommunalité) et le bloc « mésoterritorial » (département, région). Cette logique d'intégration est déjà

largement à l'œuvre dans les pratiques locales. Elle avait été esquissée en 2010 par la loi – abandonnée – créant le « conseiller territorial », commun à la région et au département. Pour lui donner sa pleine efficacité, il reste à rompre avec un dogme de la décentralisation à la française, celui de la spécialisation des compétences sectorielles, aujourd'hui en contradiction absolue avec les exigences d'action globale et systémique. Il s'agirait donc de laisser les collectivités organiser le partage de leurs responsabilités au sein de chaque bloc. Ce serait là la concrétisation du principe de différenciation territoriale, souvent évoqué, mais sans réelle avancée.

Mais, c'est surtout l'obsession très française pour le Meccano des circonscriptions politico-administratives, leur emboîtement vertical, qui paraît singulièrement remis en cause par le fonctionnement systémique des territoires. Ce dernier invite à passer de cette verticalité de l'action publique à l'horizontalisation des politiques publiques. Cela consiste à ne pas chercher à recomposer les périmètres institutionnels en fonction des évolutions territoriales, en quête vaine d'un optimum dimensionnel, mais à davantage, sur la base de périmètres stables, se projeter à différentes échelles selon la nature des problèmes à traiter. De là découle le second mot-clé mis en avant dans ces différents travaux : celui de la coopération entre territoires.

La question de la déstabilisation des organisations politico-administratives face à la globalisation se pose partout et à tous les niveaux géographiques, du local au mondial. Aux échelles supranationales, le débat a largement progressé. La perspective de dilatation et de substitution aux cadres nationaux dont l'Europe a pu être porteuse à un certain moment n'est plus à l'ordre du jour. Si le retour à une souveraineté nationale absolue reste invoqué par certains, il reste cantonné à certains segments de l'opinion publique. Progressent en revanche, tant dans le débat intellectuel que dans les tentatives concrètes, les logiques horizontales de coopération et de régulation interterritoriales afin de mettre l'action politique à hauteur de la nouvelle donne des « inter-socialités »<sup>8</sup>. Il faut maintenant installer les termes de ce débat aux niveaux infranationaux. ●



# Espaces ruraux sous tension

**Sylvie  
Brunel**

Professeur de géographie à Sorbonne Université.



Autour des espaces ruraux, auxquels la pandémie a conféré une nouvelle attractivité, se jouent aujourd'hui de multiples enjeux. Il s'agit des nécessités d'une agriculture compétitive et nourricière. Il s'agit aussi de la valorisation d'un potentiel touristique. Il s'agit enfin de la réalisation des objectifs de développement durable.

**A**vec cette question du devenir du foncier rural, c'est toute la complexité d'une période critique, aux enjeux essentiels, qui doit être appréhendée. Enjeux essentiels pour la France, qui présente la double caractéristique d'être à la fois le pilier de la sécurité alimentaire européenne, dont elle assure le cinquième de la production, et la première terre d'accueil des touristes au monde – quand toutefois le monde n'est pas gelé par une pandémie.

En France, la terre est devenue l'objet d'une triple convoitise : agricole, résidentielle, écologique.

### Convoitise agricole et nécessité nourricière

Préserver la terre en tant que support des activités nourricières est une question essentielle, partout dans le monde. Alors que les terres cultivables ne représentent qu'environ 1,5 milliard d'hectares – on dit souvent que si la Terre était une pomme, 3 % seulement de cette pomme pourrait être cultivée par l'homme –, 13 millions d'hectares de bonnes terres sont perdus chaque année, en raison de l'extension des villes, des réseaux, de la dégradation de certains écosystèmes. Si nous gagnons des terres agricoles aux hautes latitudes, avec le réchauffement climatique, nous en perdons aux basses. Et c'est précisément là que se concentrent les hommes.

Comment nourrir une humanité croissante sur 3 % des terres? Miser sur le hors-sol ou sur l'agriculture urbaine, souvent promu avec enthousiasme, ne tient pas compte du rôle des grandes cultures dans l'alimentation mondiale. Elles occupent toujours plus de la moitié des 1,6 milliard d'hectares

cultivés sur la planète (12 % des terres émergées) et assurent les deux tiers de la nourriture mondiale.

Les milieux urbains (moins de 1 % de la superficie de la planète libre de glace) ne nourriront pas l'humanité. Comment produire sur le toit d'immeubles ou dans des friches urbaines 600 millions de tonnes de blé, 500 millions de tonnes de riz, 360 millions de tonnes de soja, et surtout plus de 1 milliard de tonnes de maïs, la première céréale mondiale, nécessaire à l'alimentation des hommes, des bêtes qui nourrissent les hommes, à la chimie verte, à la fourniture de biomasse renouvelable fournisseuse d'énergie?

Demain, nous ne nous nourrirons pas que de légumes et de champignons produits dans des systèmes alternatifs, aussi ingénieux soient-ils, comme la permaculture, autre mode de production, fondé sur le micromaraîchage intensif, qui suscite l'engouement des néoruraux (au moment de l'installation, car peu d'entreprises tiennent sur le long terme).

En France, la question se pose du devenir de l'activité agricole, pour trois raisons : la moitié des agriculteurs vont partir en retraite lors de la prochaine décennie; une ferme sur trois ne trouve pas de repreneurs; ceux qui restent ou s'installent ont besoin d'exploitations d'une taille critique suffisante pour pouvoir être compétitifs. Or, la France reste un pays d'exploitations familiales, dont la superficie moyenne, quoiqu'en constante augmentation, reste faible : 68 hectares. Si le premier confinement français, en mars 2020, a permis aux Français de redécouvrir l'attrait des producteurs de proximité, des magasins paysans, de l'alimentation à la ferme, des circuits courts, ils se sont aussi précipités dans les supermarchés pour acheter des denrées de première

nécessité. Pouvoir assurer la continuité des chaînes logistiques et des approvisionnements reste vital. La souveraineté alimentaire, l'indépendance alimentaire sont des enjeux de puissance. « Il n'y a pas de grand pays sans agriculture forte », Emmanuel Macron l'a rappelé le 18 mai 2021. « Nous ne pouvons pas déléguer à d'autres le soin de nous nourrir », avait-il déclaré après le premier confinement.

Pendant la crise de la Covid, la malnutrition a augmenté partout dans le monde, au point qu'on a pu parler de pandémie de faim : plus de 100 millions de personnes ont basculé dans l'insécurité alimentaire, voire dans la famine dans les régions en guerre. En France, un million de personnes sont venues s'ajouter aux 9 millions qui n'étaient déjà pas, avant la pandémie, capables de faire trois repas corrects par jour, faute de pouvoir d'achat. Soit 10 millions de pauvres au total. Jamais, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les institutions d'aide alimentaire n'ont eu autant de travail.

Il est donc impératif de continuer à disposer d'une agriculture performante, qui puisse nourrir les Français d'aliments cultivés ou élevés en France, produits en quantité suffisante pour que les prix de la nourriture restent accessibles même aux pauvres, mais aussi d'aliments de qualité pour satisfaire nos attentes culturelles, patrimoniales et touristiques (le repas gastronomique français a été inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO en 2010). Or, notre balance agroalimentaire, qui fut longtemps le deuxième poste de recettes de notre commerce extérieur, se dégrade, au point qu'elle pourrait devenir négative avant 2023. En exigeant de nos agriculteurs le respect de normes de plus en plus exigeantes, nous les décourageons et faisons monter les prix, ce qui nous conduit, et particulièrement la restauration collective, à importer des denrées qui ne répondent pas aux critères phytosanitaires, organoleptiques ou de bien-être animal (pour les poulets, notamment, deuxième viande consommée en France). Nous avons pourtant la chance d'avoir une agriculture qui reste familiale, et est considérée comme l'une des plus durables au monde. Une agriculture qui maintient des territoires vivants, une agriculture qui entretient la biodiversité et fabrique des paysages attractifs.

Maintenir des territoires vivants suppose la pérennité des entreprises agricoles. Or, les nouvelles installations dans l'agriculture concernent souvent des activités de niche, en périurbain, fortement soutenues par des investissements publics pour des raisons idéologiques. S'installer en bio, en circuit court, en permaculture, sur des segments supposés être fortement créateurs de valeur ajoutée, comme les plantes à parfum ou les petits élevages sous label,

est tout à fait respectable, mais la contribution de la production ainsi obtenue aux besoins nationaux est faible, voire dérisoire. Et la pérennité de telles activités, discutable : leur viabilité ne dure souvent que le temps des subventions massives qu'elles reçoivent en tant que vitrines idéologiques du verdissement ostentatoire des élites urbaines. Le militantisme initial se lasse rapidement devant les réalités du portefeuille. Lors du troisième confinement français, en 2021, l'évidence s'impose : jamais le discount alimentaire n'a été aussi prisé. Fini les repas mijotés avec amour au domicile, les consommateurs veulent des plats cuisinés. Et la réouverture des restaurants.

Rester compétitif et nourricier s'impose. Les exploitations performantes doivent absolument être préservées. Mais quand la moitié des agriculteurs actuels vont partir en retraite dans la décennie, comment favoriser les nouvelles installations, dans un métier soumis à de plus en plus de contraintes et dont les revenus connaissent une volatilité extrême, alors que les conditions climatiques semblent se dégrader ? Comment permettre une transmission des exploitations actuelles dans les meilleures conditions ? Il faut anticiper les départs, accompagner les installations, les rendre viables en préservant le foncier, assurer même la garantie des fermages impayés en cas de difficultés transitoires. C'est la mission multidimensionnelle des SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural), créées en 1960 pour dynamiser l'agriculture, accompagner le développement rural, assurer la transparence du marché foncier et, désormais, protéger les ressources naturelles. Elles ont mis en place des dispositifs de stockage et de portage foncier pour assurer les relais entre l'ancienne génération et la nouvelle sans perdre la terre.

Préserver le foncier, c'est indispensable lorsqu'on sait le gaspillage de terres que produisent chaque année les réseaux, les zones artisanales, l'extension des lotissements, souvent sur les meilleures terres. Bétonner à jamais des sols qui jouent un rôle essentiel dans le rôle nourricier de la France, mais aussi dans la biodiversité et la lutte contre le ruissellement, est un saccage que la France éprouve depuis longtemps : l'équivalent d'un département de bonnes terres agricoles est perdu tous les sept ans (35 000 hectares par an) ! Par des mécanismes de compensation, les opérations « zéro artificialisation nette » visent désormais à limiter le gâchis. Mais morceler une exploitation, bétonner des terres de bonne qualité pour les compenser par d'autres de qualité médiocre reste, hélas, souvent de mise. Et l'imperméabilisation des sols expose les territoires à des phénomènes hydriques violents, tandis que le morcellement des parcelles dégrade la biodiversité.

## Convoitise résidentielle et rivalités d'usage

Les confinements ont suscité un nouvel engouement pour la ruralité en donnant des envies de nature aux citadins, particulièrement ceux des grandes métropoles. On observe donc un phénomène qui s'accélère, à rebours des cinquante années d'exode rural qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale : celui de l'exode urbain. Les départs des grandes villes, pour des villes moyennes, des villages, et même des installations à la campagne, sont un phénomène nouveau dans l'histoire de la France.

Mais pour qu'un territoire rural reste vivant, il est essentiel de permettre à tous ceux qui souhaitent continuer de travailler à la campagne et de la campagne d'avoir la possibilité de le faire. Or, plus du quart des nouvelles installations agricoles concernent des personnes qui n'étaient pas initialement issues du milieu agricole. Elles ont envie de pouvoir s'installer à la campagne, de commencer une nouvelle vie, mais elles ne connaissent pas forcément les exigences et les difficultés du travail agricole. Pour que ces installations ne débouchent pas sur des désillusions, il faut leur permettre d'être pérennes, par un accompagnement, des aides : on ne s'improvise pas paysan.

Mais l'envie de ruralité ne concerne pas que le retour à la terre des néoruraux : les attentes résidentielles des citadins éprouvés par les confinements ont suscité un véritable rush sur les maisons de campagne, rush qui a fait flamber les prix du foncier, rendant ce dernier moins accessible aux locaux dans les régions les plus sous tensions, balnéarisées notamment, où pouvoir rester vivre au pays, permettre à ses enfants et petits-enfants de pouvoir acheter une maison ou faire construire est devenu une préoccupation, et même une colère dans certains territoires, particulièrement tendus, au point que certains maires décident aujourd'hui de taxer lourdement les résidences secondaires. Là encore, la puissance publique doit veiller à limiter cette pression foncière, à orienter les usages du territoire pour ne pas laisser le libre-jeu du marché dicter sa loi à des acteurs qui ne sont pas tous égaux face à la raréfaction du foncier et à la flambée des prix.

Certes, pour le monde rural, l'attractivité touristique est aussi une opportunité formidable. La patrimonialisation, et même la disneylandisation, c'est-à-dire la mise en valeur des singularités locales, fussent-elles réduites à des stéréotypes, c'est ce qui vous fait prendre conscience de la qualité, de la valeur du lieu dans lequel vous vivez. Le regard du touriste change votre propre regard et vous rend fier de votre territoire, de votre culture, de vos usages, de votre gastronomie.

Mais là encore, les projets doivent être accompagnés pour pouvoir répondre pleinement aux attentes touristiques, dont il faut se souvenir qu'elles sont saisonnières, et qu'elles doivent surtout représenter un complément d'activité.

## Convoitise écologique et attentes environnementales

Le changement climatique est une réalité, qui demande à la fois des politiques d'atténuation (agir sur les causes du changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre), mais aussi des politiques d'adaptation (agir sur les conséquences du changement climatique en préparant les territoires dès à présent aux incertitudes de l'avenir). On note une inflation des mesures de protection et des organismes chargés de les mettre en œuvre, engendrant à la fois un mille-feuille législatif – 14 textes de protection se superposent ainsi en Camargue – et un gonflement du secteur de la conservation au détriment des activités productives, menacées partout par le risque de sanctuarisation des territoires. Trente pour cent des terres émergées devraient être protégées d'ici à 2030 (2 % en 1950, 12 % en 1990). Mais protégées de qui, sinon de ceux qui les aménagent et les mettent en valeur ? Il ne faut jamais oublier que la nature en Europe résulte de l'action des hommes. Les Landes, qui sont considérées comme si attractives par les touristes, sont une forêt plantée au XIX<sup>e</sup> siècle pour retenir et fixer le cordon dunaire littoral et créer de l'emploi dans une région pauvre.

Les injonctions écologiques interrogent. La quête des énergies renouvelables se heurte aux inconvénients visuels et financiers des champs d'éoliennes, qui saccagent les plus beaux sites. Les projets de méthanisation permettent de valoriser

les effluents, de créer des engrais organiques, de la chaleur et de la valeur, mais ils se heurtent au syndrome NIMBY (« *not in my back yard* ») et à la compétition des cultures entre usages alimentaires et usages énergétiques. La France est la première productrice de maïs de l'Union européenne, mais cette céréale est contestée, car perçue comme trop buveuse d'eau. Pourtant, les champs de maïs sont des infrastructures agroécologiques de premier choix, qui permettent de lutter contre l'incendie en été, de fournir des refuges pour une incroyable biodiversité, mais aussi de capter une quantité record de CO<sub>2</sub>.

Les agriculteurs sont aujourd'hui engagés dans la troisième révolution agricole, qui consiste à continuer de produire, mais en mettant tout en œuvre pour limiter l'usage des intrants et respecter la biodiversité, les sols, le bien-être animal. Mais la sensibilité écologique d'urbains qui ont oublié la peur de manquer devient telle que c'est le principe même de l'activité agricole qui devient contesté. Travailler dans son champ, c'est désormais être soumis au regard inquisiteur, voire agressif, du néorural. Sortir son pulvérisateur, c'est se faire insulter. Or, sans les paysans, qui pilotent 59 % des territoires français, la France ne pourra pas tenir ses engagements environnementaux. Elle risque aussi de perdre son rôle de puissance alimentaire, alors qu'à ses portes, de l'Espagne aux pays du Maghreb, se trouvent des pays en situation de grande dépendance, où le prix de la nourriture conditionne la paix sociale.

Aider les agriculteurs à modifier la conduite de leurs exploitations s'impose, notamment pour gérer au mieux la ressource en eau, en permettant la création de retenues, puisque les pluies ne tombent pas forcément au bon endroit, au bon moment, et que les épisodes climatiques violents ou extrêmes se multiplient. Mettre en œuvre des dispositifs anti-inondations et anticrues, stocker l'eau quand elle abonde pour en disposer quand elle manque, c'est anticiper l'avenir, permettre le maintien de zones humides, grands réservoirs de biodiversité et d'attractivité (baignade, sports, pêche), conserver des territoires ruraux vivants, mais aussi faciliter la transmissibilité des exploitations agricoles. Or, la France est très

en retard sur l'irrigation et ne valorise que 3 % de l'eau qui tombe du ciel.

Pour réussir la transition agroécologique, il faut être capable de réunir et de faire dialoguer les différents utilisateurs de la ressource, qu'il s'agisse de la terre ou de l'eau. Si j'ai intitulé mon dernier livre *Pourquoi les paysans vont sauver le monde* (Buchet Chastel, 2020), c'est que je suis convaincue que l'agriculture n'est pas un problème pour les trois domaines fondamentaux du développement durable que sont le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la transition énergétique. Elle est la solution!

Toutes les solutions se trouvent dans une gestion collective, partagée, négociée, intelligente, de l'espace rural, par ses différents utilisateurs. Il ne faut vouloir ni revenir au passé ni figer le présent, car les écosystèmes sont en perpétuelle évolution, et nos paysages, des héritages qu'il nous appartient de faire fructifier. Loin des visions collapsologiques qui nous prédisent le désastre, il est important de se souvenir que nous avons toutes les solutions pour rendre plus habitable le monde, que la notion de capacité de charge d'un territoire, comme celle de ressource, est toujours virtuelle et dépend des techniques dont nous disposons.

Mais il est encore plus important de ne jamais oublier que la question alimentaire reste entière, que la faim peut redevenir une arme, et que donc, en effet, « nous ne pouvons pas déléguer à d'autres le soin de nous nourrir » en laissant se perdre nos savoir-faire et nos terroirs. Nous avons tous la même attente : vivre en paix et en harmonie dans des paysages beaux, accueillants, mais aussi créateurs d'une biodiversité nourricière, sans laquelle il n'est pas de durabilité.

Les agriculteurs ne sont ni des jardiniers ni des décorateurs de la nature, ce sont des chefs d'entreprise, à la tête de structures de plus en plus techniques et de plus en plus complexes, car soumises à nos injonctions contradictoires et versatiles, dans un contexte de volatilité des cours mondiaux et de concurrence déloyale. Ils doivent redevenir stratégiques, d'autant que, sans agriculteurs, un territoire rural meurt. ●

# L'espace et l'océan : nouvelle(s) frontière(s)

**Pierre  
Royer**

Professeur d'histoire-géographie et de géopolitique.



L'espace et l'océan, immensités hostiles à l'humanité, se conquièrent. Le droit et les technologies dessinent des délimitations pour ces deux réalités géographiques aux confins encore à explorer et aux ressources à exploiter.

**C**ommençons par deux définitions. L'océan, parfois qualifié de « mondial », désigne l'« ensemble des eaux salées en communication libre et naturelle », selon les termes de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, signée à Montego Bay (Jamaïque) en 1982 (ci-après UNCLOS). Le terme englobe donc tous les espaces maritimes, qu'ils portent le nom de mer ou d'océan<sup>1</sup>, et en souligne l'originalité : ils ne constituent qu'un seul et même espace puisqu'ils communiquent les uns avec les autres, contrairement aux espaces terrestres, qu'ils segmentent. Dans le même esprit, nous désignerons par « espace » ce qui s'appelle scientifiquement espace extra-atmosphérique, donc l'ensemble des zones et objets situés au-delà de l'atmosphère terrestre.

Ces deux entités, l'espace et l'océan, sont ce que les géographes appellent des « espaces », c'est-à-dire des zones homogènes au regard d'un caractère naturel, culturel ou juridique spécifique. Ils ont en commun de se définir hors du cadre politique des États, qui quadrillent les espaces terrestres et en font des « territoires », c'est-à-dire des zones soumises à une autorité et à un principe d'organisation et d'exploitation. Mais l'un comme l'autre connaissent un processus de « territorialisation », selon l'expression de Michel Foucher, donc d'appropriation par les États et d'entrée dans une logique d'occupation-exploitation-préservation. Ce processus est nettement plus affirmé et avancé pour les espaces océaniques – l'UNCLOS en témoigne –, ce qui nous permet d'anticiper ce qui pourrait advenir dans l'espace.

## Deux espaces miroirs

S'ils peuvent paraître aux antipodes l'un de l'autre à un regard superficiel, ces deux espaces sont en fait étroitement liés. Par certains caractères physiques, en premier lieu, qui limitent la présence humaine dans le temps et rendent toute occupation permanente impossible. Ils incarnent l'un et l'autre l'immensité, relative dans le cas de l'océan, absolue et même infinie pour l'espace. Si l'augmentation de vitesse des navires a réduit la durée des transits, le transport maritime est encore une des dernières activités économiques où les délais se comptent en jours, voire en semaines, quand les autres transports s'évaluent en heures, que les transferts de données s'effectuent en quelques secondes et que la finance a même accès à la milliseconde. C'est l'ultime résistance à la folle contraction de l'espace-temps qui est peut-être la caractéristique essentielle, sur un plan géographique, de la célèbre « mondialisation ». Les déplacements dans l'espace, malgré une vitesse bien plus rapide que celle des avions, se comptent également en jours – il en fallait près de trois aux missions Apollo pour atteindre la Lune – voire en mois : Mars, la prochaine destination de la conquête spatiale, et la seule réellement accessible à l'homme, est 200 fois plus loin que la Lune !

Ces deux espaces sont liés aussi par leur hostilité radicale à la présence humaine. L'homme ne peut y survivre, y travailler, que dans des conditions précaires et donc pour de faibles durées. C'est en particulier vrai pour les sorties dans l'espace comme pour

1. Le nom de mer est parfois donné à des entités qui ne correspondent pas à cette définition et sont, à proprement parler, des lacs, même si leurs eaux sont salées : ainsi de la mer Morte, de la mer Caspienne ou de la mer d'Aral.

le travail dans les profondeurs marines, en raison du froid, du manque d'oxygène et des pressions colossales qui s'y exercent, sans parler de l'obscurité qui règne au-delà de 200 mètres de fond. Ces difficultés expliquent que ces milieux soient encore peu explorés, et donc méconnus. Par une forme de paradoxe technologique, les progrès des connaissances spatiales ont été plus rapides que ceux sur les abysses, réputés désertiques jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Ce n'est qu'en 1905 qu'est publiée la première cartographie complète des fonds marins, grâce au prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco (1848-1922). Il n'y a que neuf ans d'écart entre le record du bathyscaphe *Trieste* dans la fosse des Mariannes, à 10 916 mètres de profondeur (1960), et l'alunissage d'Apollo XI (1969), qui précède lui-même la découverte des sources hydrothermales (1977), qui ne sont pourtant situées qu'entre 2 000 et 3 000 mètres de profondeur.

Enfin, ces deux espaces sont liés de façon fonctionnelle : perdus en pleine mer, les marins ne trouvaient de repères que dans cette autre immensité qu'est l'espace, où les astres leur permettaient de suivre leur route sur les cartes, et c'est encore vrai de nos jours, même si les satellites des systèmes de localisation (GPS, Galileo, Glonass) ont remplacé les étoiles ou le soleil. Quant à l'océan, il est indispensable au réseau mondial de communications et d'échanges auquel participent les satellites, puisque plus de 90 % des communications internationales transitent par les quelque 450 câbles posés sur le fond des mers et dont la capacité, depuis l'usage de la fibre optique, est nettement supérieure aux transmissions par satellite. Malgré son caractère virtuel et numérique, Internet dépend infiniment plus de l'océan que de l'espace. Le rétrécissement du monde, qui repose sur la capacité à échanger quasi instantanément des données avec des objets précisément localisés, dépend totalement de ces deux espaces fonctionnant en miroir l'un de l'autre.

## Une nouvelle frontière

Après son investiture par le Parti démocrate, le futur président John F. Kennedy prononça, le 15 juillet 1960, un discours où il avouait se sentir devant une « Nouvelle Frontière », thème qui serait le leitmotiv de sa campagne et de sa politique. Le terme était évidemment à prendre au sens américain, sens dont l'historien Frederick Turner (1861-1932) a souligné la singularité dans *The Frontier in American History* (1920) : la « frontier », réalité statistique mesurée par les recensements décennaux jusqu'en 1890, où elle est officiellement déclarée close, marquait la limite entre le monde « civilisé », approprié, organisé – les géographes diraient les « territoires » – et

la *wilderness*, l'espace sauvage et anarchique. Turner voyait dans son refoulement progressif la matrice de la société et de la démocratie américaines.

Aux États-Unis, la frontière est donc synonyme de défi, mais aussi d'opportunité, de but à atteindre, avec la quasi-certitude d'y parvenir – la grande force des Américains étant de ne jamais douter d'eux-mêmes, ou alors pas longtemps. Avec l'expression « Nouvelle Frontière », Kennedy évoquait bien sûr la conquête spatiale, et son objectif d'envoyer un Américain sur la Lune avant la fin de la décennie, mais aussi la paix dans le monde, les inégalités sociales et la situation des Noirs aux États-Unis, etc. Dans le même ordre d'idées, le terme de frontière s'applique à l'océan et à l'espace en tant qu'ils représentent les ultimes défis et l'ultime opportunité pour l'humanité. Sans adhérer aux vues extrêmes d'un Elon Musk, le peu que l'on sait de ces espaces laisse à penser qu'ils pourraient fournir des ressources supplémentaires ou inédites, ainsi qu'une amélioration de nos connaissances dans bien des domaines (climatologie, biochimie, génétique, géologie, etc.).

L'océan, dont l'homme connaît à peine 10 % des profondeurs, semble évidemment le plus prometteur. La ressource la plus connue, et déjà bien exploitée, est les hydrocarbures : un tiers de la consommation de pétrole et de gaz provient déjà de gisements offshore, et c'est une des grandes réserves encore disponibles, avec les hydrocarbures non conventionnels, puisque la profondeur des forages ne cesse d'augmenter – on en est aujourd'hui à des forages sous 3 000 mètres de colonne d'eau. L'autre ressource ayant accédé à une certaine célébrité médiatique est celle des nodules polymétalliques, ces boules de 5 à 10 centimètres de diamètre, reposant à des profondeurs de 3 000 à 4 000 mètres, et renfermant plusieurs minerais. Un rapport conjoint du CNRS et de l'Ifremer publié en 2014 estimait que le seul « champ » de nodules de la zone Clarion-Clipperton (9 millions de km<sup>2</sup>, soit 5 % de l'océan Pacifique) recélait 6 000 fois plus de thallium, 3 fois plus de cobalt et plus de manganèse et de nickel que l'ensemble des ressources identifiées hors des océans. Et les Japonais ont découvert en 2018 un gisement de boues sous-marines censé fournir pour plusieurs siècles l'approvisionnement en terres rares, ces éléments indispensables aux technologies électroniques et numériques dont la Chine est actuellement le principal fournisseur.

Toutefois, l'exploitation de ces ressources n'est pas pour tout de suite. Si un projet de mine sous-marine est toujours d'actualité en Papouasie pour exploi-



ter des sulfures par 1 600 mètres de fond, nous ne savons pas encore comment « cueillir » des nodules à des profondeurs deux à trois fois supérieures, et il n'y a pas vraiment d'urgence, les réserves terrestres étant encore abondantes<sup>2</sup>. Il y a donc un défi technologique à relever pour améliorer l'efficacité du travail humain dans ces espaces – et les difficultés similaires des interventions dans l'espace laissent à penser que les solutions trouvées dans un cas pourraient inspirer celles applicables à l'autre. D'autant que l'exploitation dans ces milieux extrêmes devra tenir compte aussi de la sensibilité plus grande des opinions publiques, notamment occidentales, à la préservation de l'environnement. Assurer le délicat équilibre entre exploitation et protection, voilà qui ne peut se faire sans intervention du droit, autre problématique emblématique de la « frontière ».

### L'inévitable « territorialisation »

L'espace et l'océan posent à l'esprit humain le même problème : celui de l'immatérialité de la frontière. Impossible, en effet, de rendre concrète une délimitation continue dans ces deux milieux. Pendant des siècles, l'océan a donc été considéré comme une zone extraterritoriale, sinon comme une zone de non-droit : à quoi bon édicter des règles dont on n'est pas capable de veiller à l'application ? À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, néanmoins, la multiplication des échanges maritimes et les progrès de la cartographie entraînent une première tentative de formalisation des frontières et l'émergence d'un débat sur les règles de droit applicables aux océans. En 1604, Jacques I<sup>er</sup> d'Angleterre instaure les « Chambres du roi », première ébauche des eaux territoriales, cette zone jouxtant les côtes où l'État riverain revendique une pleine et totale souveraineté. La libre diffusion de cartes marines de plus en plus précises, qui relevaient un siècle auparavant du plus strict secret d'État (ou commercial), rendait la concrétisation des limites possible sur le papier, et transposable dans le réel par un simple relevé de position, opération à laquelle les marins sont rodés, qu'il s'agisse d'une triangulation à partir de repères côtiers (les amers) ou de relevements astronomiques en haute mer.

C'est au XX<sup>e</sup> siècle que l'hypothèse des frontières en mer devient plus concrète, en partie grâce à l'espace. Les aéronefs, et plus encore les satellites, donnent en effet aux États la faculté de déterminer avec précision jusqu'où s'étend leur souveraineté, donc d'exercer un pouvoir de contrôle. En échange du maintien du principe séculaire de liberté de navigation, y compris pour les navires de guerre, la communauté internationale, et en particulier

les grandes puissances navales, accepta à travers l'UNCLOS d'étendre les droits économiques et de police des riverains, en poussant la mer territoriale jusqu'à 12 milles marins des côtes (22 kilomètres) et en créant une zone économique exclusive (ZEE) s'étendant jusqu'à 200 milles (370 kilomètres), où toute exploitation (pêche, forages, etc.) est soumise à l'autorisation préalable de l'État riverain.

La création des ZEE, et celle du plateau continental, qui peut prolonger les droits sur le sous-sol jusqu'à 350 milles, selon des critères géologiques précis, ont placé environ un tiers des océans sous juridiction des États<sup>3</sup>. Le reste, la « haute mer », relève du patrimoine commun de l'humanité, donc d'une impossibilité théorique d'appropriation, comme d'ailleurs l'espace, dont le statut juridique s'ébauche à la même période avec le traité de 1967. Sans qu'il y ait délimitation précise avec l'espace aérien, qui n'est que la prolongation verticale de l'espace sous-jacent, terre ou eau, l'espace extra-atmosphérique et les corps célestes obéissent à une règle de libre accès similaire à celle des mers et d'impossibilité de revendication ou d'occupation permanente. Il faut dire qu'à cette époque, les acteurs intervenant dans l'espace sont exclusivement publics et issus d'un petit nombre de puissances, et la préoccupation majeure est de ne pas transposer au-dessus de nos têtes les conflits terrestres, singulièrement la Guerre froide.

Avec la multiplication des intervenants, tant publics que privés, et les perspectives d'installation prolongée, voire d'exploitation de ressources spatiales, l'« infécondité diplomatique » que déplore la professeure Mireille Couston depuis 1979 devrait se terminer. La NASA a déjà annoncé, en 2020, avoir rallié 7 pays à sa charte de bonne conduite pour les futures activités lunaires. Le statut de l'espace, ou de ses composants les plus accessibles à l'homme, devrait se préciser. Comme pour la haute mer, sur laquelle l'ONU a engagé un nouveau cycle de négociations en 2018, destiné à compléter l'UNCLOS.

Pour invisibles qu'elles soient, de nouvelles frontières risquent donc bien de se déployer dans l'océan et l'espace. Faut-il s'en alarmer ? Pas nécessairement. L'appropriation par les États permet autant la préservation que l'exploitation et introduit, comme en droit privé, un principe de responsabilité bien difficile à appliquer à des biens communs. Et comme le rappelle le géographe Michel Foucher, « un monde sans frontières est un monde barbare », car les conflits qu'on appelle frontaliers résultent d'une absence d'accord sur la frontière, pas de l'existence de la frontière elle-même. ●

2. Sauf peut-être celles de nickel, qui ne représentent qu'une trentaine d'années de la consommation actuelle.

3. La France dispose du premier domaine sous-marin mondial, avec près de 11 millions de km<sup>2</sup>, dont 700 000 km<sup>2</sup> d'extension du plateau continental, et a demandé la reconnaissance de 500 000 km<sup>2</sup> supplémentaires.



# Nouvelles politiques et nouveaux enjeux

---

**42 Une géopolitique géographique**

• Jean-Baptiste Noé

**46 Vers une géopolitique numérique**

• Amaël Cattaruzza

**51 Des territoires déformés par les mobilités ?**

• Xavier Desjardins

**56 Télétravail et recompositions territoriales : les *Zoom towns***

• Magali Talandier

**61 Repenser l'aménagement des territoires**

• Stéphane Cordobes

**66 Les perspectives du tissu productif**

• Xavier Ragot

**71 Les métropoles obsolètes ?**

• Pierre Vermeren

**75 Vivre dans nos métropoles : la révolution de la proximité**

• Carlos Moreno

**79 Vers des « biorégions urbaines » ?**

• Thierry Paquot

# Une géopolitique géographique

**Jean-Baptiste  
Noé**

Professeur d'économie politique, rédacteur en chef de *Conflits*, directeur du cabinet d'intelligence économique Orbis Géopolitique.



La géopolitique est d'abord géographie, c'est-à-dire étude des espaces et des rapports de force des hommes à l'intérieur de ceux-ci. Avec cette dimension géographique et cet attachement aux territoires, la géopolitique permet de mieux saisir la Camargue, la Syrie ou le Mozambique.

**D**epuis le début des années 2000, la géopolitique est devenue la culture générale de notre temps. Le mot est accolé à de nombreuses expressions et se retrouve dans le titre de plusieurs livres. Devenue populaire au point de figurer désormais dans les programmes du lycée, la géopolitique court le risque de se transformer en mot fourre-tout et passe-partout, censé tout dire et donc ne plus rien dire à force d'être trop utilisé. Pourtant, l'épistémologie de cette discipline est très claire : la géopolitique, c'est d'abord de la géographie.

### La géopolitique, une discipline géographique

Quand elle a été fondée, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la géopolitique est portée par des officiers et des universitaires, mais tous imprègnent leurs réflexions de géographie, alors science en plein développement grâce aux évolutions technologiques et aux découvertes du monde opérées par les Européens. Il s'agit de penser l'espace et de réfléchir aux rapports de force dans un territoire donné. Cela suppose d'étudier les phénomènes sur plusieurs échelles et de comprendre l'organisation des territoires.

On doit à Paul Vidal de La Blache (1845-1918) d'avoir fondé l'école française de géographie, en insistant notamment sur l'importance des terroirs et des paysages et sur l'étude des cartes. Ses disciples furent autant des historiens, comme Lucien Febvre (1878-1956), fondateur de l'école des Annales avec Marc Bloch, que des géographes, tel son gendre Emmanuel de Martonne (1873-1955), qui reprit et compléta l'œuvre vidalienne. Le géographe Jacques Ancel (1882-1943) joua lui aussi un rôle déterminant dans le développement de cette méthode d'analyse en publiant en 1936 *Géopolitique*, ouvrage qui, pour la première fois, faisait usage de ce terme dans son titre. Les géographes français ont longtemps hésité

à employer ce mot, celui-ci étant trop empreint de l'allemand *geopolitik*, ce qui pouvait laisser croire qu'ils tentaient d'acclimater une science allemande aux cieux français. La notion de « géographie politique » lui a longtemps été préférée, montrant par là même que la géographie n'était pas que la description des paysages, mais qu'elle trouvait une application concrète dans la sphère politique.

Martonne fut lui-même un conseiller actif à la conférence de la paix de 1919, contribuant à dessiner les frontières de l'Europe centrale et à définir les limites des pays issus de l'Empire austro-hongrois. Sa conception du tracé s'opposait aux délégués américains. Il voulait concilier le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » par les regroupements ethniques avec la viabilité économique et politique des pays créés, en veillant à y adjoindre des infrastructures et des constructions territoriales cohérentes, comme l'accès à la mer ou aux grandes voies de communication, ce qu'il nommait le « principe de viabilité ». En ce sens, sa géographie était bien politique. Ancel fit de même. Ami d'Aristide Briand et de Pierre Laval, il tenta de jouer le rôle de l'éminence grise en faisant usage de sa science géographique pour influencer sur leurs décisions. S'il opta longtemps pour le terme de « géographie politique », c'était afin de s'opposer aux conceptions allemandes du territoire et des peuples qui aboutissaient au pangermanisme<sup>1</sup>. Il se résolut finalement, en 1936, à faire usage du terme de « géopolitique », non par soumission à la pensée allemande, mais afin de mieux la combattre en tentant de créer une école française de géopolitique. Élu à la chaire de géographie de la Sorbonne en 1940, il en fut chassé quelques mois plus tard en raison de sa judéité. Mort en 1943 des conséquences d'un internement difficile, il ne put participer aux combats intellectuels de l'après-guerre, qui vit la géopolitique, parce que considérée comme allemande, interdite d'étude à l'université.

1. Florian Louis, « Aux origines de la géopolitique française : Jacques Ancel », *Conflits*, n° 10, juillet 2016, p. 33-34.

Il fallut donc biaiser et revenir à la géographie politique avant qu'un autre géographe, Yves Lacoste, assume de nouveau le terme de géopolitique dans sa revue *Hérodote*, fondée en 1976. Mais ce n'est qu'en 1982 que le titre associé fut *Revue de géographie et de géopolitique*. Lacoste, à l'instar de Martonne et d'Ansel, revendiquait une géographie du grand large et de l'utilité, non seulement une géographie qui sert à faire la guerre<sup>2</sup>, mais qui sert aussi à faire de la politique.

Aujourd'hui, la géopolitique tente de comprendre et d'expliquer les phénomènes guerriers, les conflits mondiaux, les violences internationales tant à des fins universitaires que pour conseiller les décideurs, qu'ils soient dirigeants d'entreprise ou hommes politiques. Si cette géographie est politique, ce n'est pas seulement parce qu'elle étudie la vie des cités dans un territoire donné, mais parce qu'elle pense pouvoir apporter une réflexion nécessaire à la prise de décision et à l'anticipation des risques. En cela, elle est bien une *géo-politique*.

### **Le danger d'une dilution en dehors du territoire**

Après avoir été interdit, le terme de géopolitique court dorénavant le risque d'être dilué en se coupant de sa science première qu'est la géographie. Certes, la géopolitique étudie les relations internationales et fait usage des sciences politiques, mais elle n'est pas réductible à ces deux disciplines. Or, trop souvent, dans les réflexions actuelles, géopolitique et relations internationales sont utilisées de façon équivalente, le concept de géopolitique étant parfois confondu avec l'étude de la diplomatie et de l'histoire des relations internationales. Le risque est à la fois de réduire le champ disciplinaire de cette méthode d'analyse et de l'enfermer dans des concepts théoriques qui peuvent devenir des sabirs jargonieux.

Coupée du territoire et de la géographie, la géopolitique se limite parfois à des concepts intellectuels creux. Rester dans la géographie, partir du territoire, associer des analyses multiscalaires sont les meilleurs antidotes aux dérives intellectualistes.

La géographie, c'est l'étude des terroirs, des climats et des variations topographiques : le désert, le fleuve, la mer, la forêt, la ville sont des réalités dont le géopoliticien ne peut faire l'impasse. Cette géographie-là oscille sans cesse de la ligne à l'espace, du point à la zone; elle fait usage de l'histoire, de la

criminologie, de la philosophie et de toute l'étendue des sciences humaines pour produire une intelligence spatiale qui est une intelligence géographique.

### **Géographie de la guerre en Syrie**

Penser l'espace est une condition *sine qua non* de l'analyse géopolitique, comme le démontre l'exemple de la guerre en Syrie. Le déroulement et l'issue de ce conflit ne peuvent se comprendre sans une analyse géographique de la Syrie : le vaste espace peu habité du désert, la zone montagneuse de l'ouest, inexpugnable refuge des Alaouites, les ensembles urbains denses et centres économiques vitaux que sont Damas et Alep.

Ces données géographiques de base permettent de comprendre que, s'il peut être aisé pour l'État islamique de prendre le contrôle d'une vaste partie du territoire, la Syrie « utile », c'est-à-dire celle des villes et du littoral, serait beaucoup plus difficile à contrôler. À cela s'ajoute l'analyse multiscalaire, qui fait prendre en considération les intérêts russes, turcs et iraniens, pour qui la Syrie est un terrain d'action.

Les conditions géographiques posées, cartes sur table et crayon en main, permettaient de prévoir une guerre longue, sauf événement majeur inattendu, et qu'en dépit des invocations répétées dès 2011 que « Bachar » allait tomber sous peu, Assad et son régime avaient au contraire de nombreuses cartes en main pour ne pas s'effondrer. L'oubli de la géographie, corollaire de la croyance dans un monde plat et sans aspérité, a ici coûté cher aux chancelleries européennes.

### **Poupées russes géographiques au Mozambique**

Un second exemple peut être donné avec le cas du développement de l'islamisme dans le nord du Mozambique. La dimension géographique est ici essentielle pour en comprendre les raisons. D'une part, l'éloignement de la région du Cabo Delgado (extrême nord) de la capitale, Maputo (extrême sud). Plus de 1 000 kilomètres séparent ces deux régions, Maputo étant plus proche de Johannesburg que de Palma, la capitale régionale du Cabo Delgado. Cet éloignement géographique entraîne *ipso facto* un sentiment d'autonomie et des velléités d'indépendance.

La proximité de la Tanzanie et du Kenya, où prospère l'islamisme, et la porosité des frontières au

2. Yves Lacoste, *La géographie, ça sert, d'abord, à faire la guerre*, Maspero, 1976.

nord du Mozambique expliquent la diffusion de cette idéologie. La répartition territoriale d'ethnies en rivalité, les Mwani sur le littoral, les Makondé à l'intérieur des terres, structure les logiques d'affrontement. L'existence, au large du Cabo Delgado, dans l'océan Indien, de vastes réserves de gaz naturel accroît les tensions existantes. Enfin, l'influence turque le long des côtes de l'océan Indien, depuis la Somalie jusqu'à la Tanzanie, et celle de la France dans ses terres australes ajoutent des facteurs d'internationalisation du conflit.

On le voit, le problème du Cabo Delgado n'est pas uniquement celui du Mozambique, mais celui aussi de ses voisins de l'Afrique australe et également celui des Européens, la France étant aux premières loges.

Aux imbrications géographiques s'ajoutent les enjeux économiques : les prises d'otages à Palma ont touché nombre d'entreprises occidentales, les contraignant à payer des rançons et, pour certaines, à partir, comme Total. Les coûts humains et financiers sont ici majeurs.

La géographie sert aussi à faire du *business*. Ignorer les facteurs géographiques et les réalités géopolitiques nuit grandement aux développements des affaires et peut porter atteinte à l'intégrité des entreprises. Or, trop souvent, l'analyse de l'« islamisme » et du « terrorisme » se perd dans les grands idéaux et les concepts détachés, oubliant que toute idée est portée par des hommes et que ceux-ci sont des « êtres géographiques<sup>3</sup> ».

En matière d'analyse géopolitique, l'idée doit toujours être corrélée à la chose. Et la chose de la géopolitique, c'est en premier lieu la géographie. Une géographie qui, comme nous l'apprend l'école française, est volonté plus que déterminisme.

### Une géographie de la volonté

Certes, topographie et géographie physique sont des données indispensables à toute analyse géopolitique, mais elles ne déterminent pas entièrement l'action des hommes, la géopolitique étant autant géographique que politique, c'est-à-dire fruit de la volonté. L'école française de géographie a toujours montré depuis ses origines comment l'homme « invente » les territoires et les paysages, grâce à sa volonté et grâce à l'application des progrès technologiques. En asséchant les marécages insalubres, en canalisant les bras du Rhône et en créant l'activité des élevages taurins, les Provençaux ont créé la

Camargue au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, faisant de ce lieu répulsif un espace habité et mis en valeur<sup>4</sup>. C'est à la volonté de Louis XIV et au génie de Vauban que l'on doit la création du port de Dunkerque, dont l'espace topographique ne correspond en rien aux qualités présumées d'un port.

La Suisse a tout pour être un pays pauvre, l'enclavement s'ajoutant aux montagnes, ce qu'elle fut de nombreux siècles durant, conduisant ses paysans à se louer comme mercenaires aux princes et aux rois d'Europe. Les exemples sont infinis démontrant qu'il n'existe pas de pays pauvres et de pays riches et encore moins de pays privilégiés, mais qu'il y a eu, tout au long de l'Histoire, des groupements humains qui ont su mettre en valeur et développer l'espace sur lequel ils habitaient.

De la même façon qu'il n'existe pas de « frontières naturelles » et encore moins de territoires légitimes<sup>5</sup>. La Loire aurait très bien pu être la grande frontière entre deux États, et le Rhin, un cours d'eau circulant au sein d'une même entité politique. Une montagne n'est pas nécessairement un barrage, et une mer ne dispose pas, par nature, à séparer des pays : la Méditerranée fut un lac romain avant d'être ensuite une frontière matérielle entre les empires.

Les frontières sont toujours des constructions humaines qui, pour des raisons logistiques de défense territoriale, s'appuient souvent sur des reliefs géographiques. Si les Plantagenêts avaient gagné la guerre contre leurs cousins capétiens, l'Angleterre eût été une île rattachée au continent, comme la Sicile est depuis longtemps intégrée à la péninsule italienne. S'ils n'avaient pas eu la volonté de s'étendre et s'ils n'avaient pas créé et défendu le concept de *destinée manifeste*, les Américains seraient restés cantonnés à leurs treize colonies d'origine, sans rejoindre les rivages de l'océan Pacifique. De même, l'Amérique centrale aurait pu être unie plutôt que de présenter une kyrielle de micro-États dont les différences culturelles et historiques sont ténues.

Affaire de volonté plus que de déterminisme, la géographie, si elle étudie en premier les roches et l'espace terrestre, doit toujours être couplée à l'action des hommes, c'est-à-dire à l'Histoire, pour être comprise dans son intégralité. Finalement, la géographie est bien politique dans la mesure où l'homme est son objet d'étude principal. Loin d'être un accident de l'Histoire, le concept de *géopolitique* prend tout son sens à l'aune de cette réflexion entre le milieu et les hommes. ●

3. Paul Vidal de la Blache, *Tableau de la géographie de la France*, 1903.do.

4. Sylvie Brunel, Crin-Blanc ou l'invention de la Camargue (avec Florian Colomb de Daunant), Actes Sud, 2016.

5. Jean-Robert Pitte, *Histoire du paysage français*, Tallandier, Texto, 2020.

# Vers une géopolitique numérique

**Amaël  
Cattaruzza**

Professeur à l'Institut français de géopolitique, président  
du Comité national français de géographie (CNFG).





La dynamique de numérisation du monde produit, à l'échelle des États comme à celles des entreprises et des individus, de nouvelles dépendances et de nouvelles vulnérabilités. Cyberconflictualité et cybersécurité sont devenues des sujets géopolitiques majeurs. De la carte des câbles transocéaniques aux régulations que cherchent à développer les États et la communauté internationale, les enjeux sont colossaux.

**A**vec la transformation numérique, notre époque connaît des mutations sans précédent, comparables aux chocs qu'ont pu représenter les révolutions industrielles du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle. En quelques décennies, Internet est passé d'un réseau très élitiste et ponctuel à une gigantesque toile rassemblant près de 4,8 milliards d'utilisateurs en 2020. Et cela ne correspond qu'à la face émergée de la numérisation en cours. En réalité, l'ensemble de nos activités humaines sont aujourd'hui dépendantes de réseaux numériques – qu'il s'agisse des services administratifs ou bancaires, du secteur des transports, du commerce, de la santé, ou encore de l'enseignement ou de la recherche. Cette extension fulgurante du numérique dans notre quotidien est d'ailleurs toujours en progression – des domaines comme la production et la construction pourraient demain être « dématérialisés » avec le développement des imprimantes 3D, tandis que l'expérience du « travail à distance » s'est généralisée en quelques mois pendant la période de confinement que nous avons vécue, laissant entrevoir ce que pourrait être le monde du travail de demain.

Or, ce développement inédit des technologies numériques s'accompagne de conséquences politiques, économiques et sociales de plus en plus visibles et palpables aujourd'hui. Sur la scène internationale, des questions émergent concernant la dépendance accrue de nos sociétés à ces nouveaux outils, que ce soit au niveau des vulnérabilités engendrées, ou au niveau des rivalités interétatiques qui s'amorcent dans ce domaine, avec tout un jeu de stratégies et de concertations nouvelles au niveau des États. Parallèlement, l'émergence de nouveaux acteurs non étatiques, industriels ou civils, aux motivations diverses et plus ou moins louables, transforme en profondeur les équilibres mondiaux. En quelques années, le thème de la géopolitique des données

s'est donc élargi et complexifié, au point de couvrir aujourd'hui un gigantesque champ, qu'il serait illusoire de vouloir couvrir dans le cadre de ce court article. Nous nous contenterons donc de proposer un paysage forcément limité de la thématique, en essayant d'esquisser quelques-unes des grandes mutations que les technologies numériques induisent dans la structuration de la scène internationale contemporaine.

### Un développement prometteur, mais qui génère de nouvelles vulnérabilités

Difficile aujourd'hui pour un État de ne pas consacrer d'importants investissements au développement de ses infrastructures numériques. En effet, les enjeux économiques, politiques et sociaux de l'essor de ces technologies sont considérables dans de multiples secteurs. Avec l'émergence des services administratifs en ligne et l'accroissement du télétravail, l'accès à Internet sur l'ensemble du territoire est devenu une nécessité pour ne pas pénaliser les espaces et les populations qui n'y auraient pas accès. L'émergence des *smart cities* et la généralisation des capteurs et des actuateurs permettant de gérer en temps réel la consommation énergétique, la circulation des populations et des marchandises, ou encore les dispositifs de sécurité ou de gestion de crise promettent de devenir des outils de gouvernance urbaine centraux, en particulier du fait de leur dimension « prédictive » (du moins d'un point de vue statistique). Sur le plan industriel, la multiplication des objets connectés et le déploiement annoncé de la 5G sont déjà qualifiés par certains analystes de nouvelle révolution industrielle. En effet, les possibilités ainsi ouvertes sont considérables – avec des capteurs permettant d'anticiper l'usure des machines, de distribuer au mieux une flotte de véhicules ou de gérer des cadences de production pour s'adapter en temps réel à une demande en constante évolution. Les gains de productivité et

les économies sont considérables. Ces constats pourraient se multiplier, tant les attentes reposant sur les technologies numériques sont transversales à l'ensemble des activités humaines. De fait, les technologies numériques ont cessé d'être des instruments ponctuels dont on pourrait s'affranchir et s'extraire.

Pour autant, leur omniprésence crée une situation de dépendance toujours plus prégnante qui génère de nouveaux problèmes de sécurité. En effet, une seule faille dans le réseau, et l'ensemble de nos activités est potentiellement perturbé, ou s'arrête. La multiplication des cyberattaques de grande ampleur illustre cette poussée croissante de vulnérabilité globale. En 2017, les attaques de WannaCry et de NotPetya, qui exploitaient des vulnérabilités connues liées à d'anciens systèmes d'exploitation Windows, avaient en quelques heures touché des acteurs privés et publics dans plus de 130 pays – avec des conséquences considérables, affectant autant le ministère de l'Intérieur russe que la Deutsche Bahn, FedEx, Vodafone, Renault ou encore le système national de santé publique britannique. Ces événements étaient révélateurs d'un processus plus profond affectant profondément la cybersécurité, et plus généralement la sécurité mondiale, avec la généralisation des *ransomwares* frappant tous azimuts. Ainsi, depuis 2020, en pleine période de crise sanitaire, les hôpitaux français ont par exemple été des cibles de choix pour les attaquants. La cybersécurité est ainsi devenue au cours de la dernière décennie un domaine central pour la sécurité nationale des États.

### La « cyberguerre », nouvelle forme de conflit entre les États

Dans le même temps, les États se sont équipés pour renforcer leurs capacités offensives dans l'espace numérique. Alors que les tensions se multiplient sur une scène internationale de plus en plus délétère, plusieurs fronts sont ouverts dans le cyberspace – que ce soit par l'intermédiaire d'attaques physiques, de cyberespionnage ou d'actions informationnelles. Loin d'être négligeables, les actions offensives des États dans le cyberspace se sont multipliées ces dernières années, et cette tendance pourrait être durable au vu de l'accroissement rapide de leurs capacités et des difficultés à réguler les comportements de chacun dans ce nouveau domaine. La cyberconflictualité et la cyberguerre sont au cœur des débats internationaux aujourd'hui.

De fait, les actions offensives des États dans le cyberspace sont aujourd'hui avérées, quand bien même l'attribution des cyberattaques reste toujours problématique. Ainsi, l'attaque de mai 2007 contre l'Estonie, qui a paralysé les serveurs administratifs et bancaires du pays pendant plusieurs jours, implique très vrai-

semblablement la Russie. Les cyberattaques peuvent ainsi prendre différentes formes. Les attaques les plus évidentes sont celles qui vont générer des conséquences physiques contre des administrations ou des infrastructures, comme l'attaque russe contre l'Estonie ou l'attaque israélo-américaine Stuxnet contre des centrifugeuses nucléaires iraniennes. Ce type de cyberattaque a d'ailleurs déjà été utilisé dans le cadre de conflits armés, pour déstabiliser l'adversaire. Les conflits en Géorgie en 2008 et en Ukraine en 2014 avaient été l'occasion de ce type d'actions contre les gouvernements géorgien et ukrainien. Mais les cyberattaques peuvent être également plus difficiles à détecter et agir de manière quasi invisible, dans le cas par exemple des actions de renseignement. Les révélations d'Edward Snowden concernant les pratiques de surveillance de masse de la NSA n'ont été que les prémices de révélations plus larges impliquant de nombreux autres États – comme la Chine et la Russie. Et les récentes découvertes concernant l'utilisation du programme-espion Pegasus par différents acteurs, étatiques et non étatiques, élargissent encore le spectre de ces attaques.

De fait, ce mode d'action prend aujourd'hui une place à part dans l'analyse des rivalités géopolitiques. En effet, la plupart de ces attaques restent au-dessous du seuil de l'acte de guerre, et n'impliquent donc pas de réponses directes. Pour autant, elles sont révélatrices d'une conflictualité quasi permanente sur la scène internationale – ce qui pourrait avoir un effet déstabilisateur sur l'ensemble du système international. Des discussions sont donc lancées depuis plus d'une décennie au niveau des Nations unies et des organisations régionales pour essayer d'encadrer juridiquement les actions cybernétiques et de préciser des règles et des comportements responsables.

### La puissance numérique, nouveau déterminant de la puissance internationale

Comme le remarquait le politologue américain Joseph Nye, inventeur de la notion de *soft power* dans les années 1990, cette montée en puissance des technologies numériques dans l'arène internationale implique une transformation importante de la notion même de puissance. En effet, la puissance numérique, ou *cyber power*, devient un déterminant crucial de la puissance internationale – en temps de guerre comme en temps de paix. Pour Nye, la notion de *cyber power* peut être définie comme « un ensemble de ressources liées à la création, au contrôle et à la communication de l'information électronique et informatique, que ce soit au niveau des infrastructures, des réseaux, des logiciels et des compétences humaines<sup>1</sup> ». Derrière cette définition se trouve, en creux, l'idée d'une redistribution de

1. Voir Joseph Nye, *Cyber Power*, Belfer Center for Science and International Affairs, 2010.

la puissance entre acteurs publics et acteurs privés, qui sont en grande partie producteurs et propriétaires des infrastructures, des logiciels et/ou des compétences. Mais on peut également entrevoir l'étendue des nouveaux champs ouverts à la concurrence internationale – qui touche toute une gamme de secteurs allant des investissements dans les infrastructures du numérique jusqu'à la formation de ressources humaines compétentes.

De fait, la compétition internationale est perceptible désormais dans l'ensemble de ces domaines. Un des exemples souvent évoqués est le cas des « routes de l'Internet », c'est-à-dire les câbles terrestres et sous-marins par lesquels transitent les données et leurs tracés. Encore aujourd'hui, la lecture de la carte des câbles sous-marins existants montre la domination matérielle des États-Unis sur l'ensemble du réseau. Plus de 90 % des câbles transocéaniques passent ainsi par les États-Unis, ce qui induit des trajets obligés pour les données en circulation. Pour autant, cette carte révèle également un certain nombre d'initiatives étatiques pour s'affranchir de l'attraction américaine, comme les câbles SAIL et SACS, qui relient le Brésil respectivement au Cameroun et à l'Angola. Le Brésil fait, en effet, partie d'un projet de réseaux alternatifs de câbles, dit « câbles des BRICS », car devant à terme connecter le pays à l'Afrique du Sud, à l'Inde, à la Chine et à la Russie. La diversification des routes en cours pourrait ainsi réduire l'influence de la plate-forme américaine, mais elle ouvre aussi un nouveau champ de rivalités.

Ainsi, entre l'Europe et l'Asie, le câble terrestre Transit Europe-Asia (TEA), construit en 2005, est la principale source du réseau Internet pour les pays d'Asie centrale, ce qui les place sous la dépendance de la Russie, au centre de ces flux. Aujourd'hui, les pays d'Asie centrale cherchent à s'affranchir de cette influence en construisant leurs propres câbles sous la mer Caspienne. Dans le cadre de l'initiative *One Belt One Road*, le projet de route de la soie numérique révèle les ambitions mondiales de la Chine : d'importants investissements sont prévus en Asie, au Moyen-Orient, dans les Balkans ou en Afrique, pour développer les capacités numériques de ces régions et y favoriser l'implantation durable des entreprises chinoises. Évidemment, les enjeux ne sont pas ici que techniques ou économiques. Ils sont également géopolitiques et stratégiques.

### De nouveaux acteurs géopolitiques sur la scène internationale

S'il est un caractère inédit dans ces mutations géopolitiques engendrées par la numérisation de nos sociétés, c'est probablement l'émergence de nouveaux

acteurs privés dont la puissance économique et politique peut être comparée à certains États. Les géants du Net possèdent aujourd'hui des attributs et des fonctions qui restaient autrefois l'apanage du pouvoir régalien – l'accès à des données généralisées sur des populations et des territoires, la diffusion de l'information et la production de services qui s'apparentent de nos jours à des services publics tant ils sont devenus nécessaires pour chacun d'entre nous. Et, plus que tout, leur poids financier fait d'eux des acteurs incontournables sur la scène internationale.

Parmi eux, nous trouvons bien évidemment les géants américains des GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft), mais aussi, depuis quelques années, des concurrents chinois, les BATX (Baidu pour le moteur de recherche, Alibaba pour le commerce en ligne, Tencent pour les réseaux sociaux et Xiaomi pour la fabrication de smartphones, Huawei pour les technologies *hardware*). Or, ces entreprises ne sont que le sommet de l'iceberg d'une nouvelle constellation d'acteurs du numérique qui chamboule totalement et rapidement les anciennes hiérarchies sociales. Les plates-formes, par exemple – comme Uber, Booking, etc. –, offrent des services numériques qui s'insèrent entre producteur et client et deviennent des portes d'entrée incontournables pour des secteurs entiers de l'économie.

### Deux niveaux d'analyse

Ainsi, les questions posées par cette nouvelle géopolitique du numérique sont innombrables. Nous pouvons distinguer au moins deux niveaux d'analyse : un point de vue international et un point de vue sociétal.

Au niveau international, la compétition entre les acteurs américains et chinois est symptomatique de rivalités géoéconomiques et géostratégiques plus générales, dont les conséquences politiques pourraient être considérables en matière d'influence et de dépendances nouvelles. Ces conflits passent autant par la conquête de nouveaux marchés (voir par exemple la concurrence sino-américaine dans le secteur de la 5G) que par des actions souterraines (cyberattaques, espionnage, influence informationnelle, etc.). Aussi, il n'est pas de puissance aujourd'hui qui n'ait mis en place une stratégie numérique, incluant des investissements pour soutenir ses acteurs nationaux, un cadre juridique pour protéger son territoire et ses populations, des services dédiés à la cyberdéfense et à la cybersécurité, mais aussi une diplomatie numérique pour s'insérer dans le « grand jeu » actuellement à l'œuvre sur la scène internationale. Et cette stratégie passe par une collaboration étroite entre acteurs publics et privés.

Au niveau sociétal, en revanche, les interrogations sont différentes. Comment des acteurs privés peuvent-ils occuper une place aussi importante aujourd'hui dans notre quotidien et gérer des données sociales de plus en plus intimes? Quelle est la répartition des pouvoirs à l'œuvre aujourd'hui dans nos sociétés? Est-ce la fin de l'État régalien tel que nous l'avons connu, avec une

délégation progressive de tâches vers ces nouveaux acteurs? Un sursaut semble être à l'œuvre aujourd'hui (nouvelles lois antitrust aux États-Unis, dispositifs de taxation et de régulation des contenus en Europe, reprise en main des géants du numérique à Pékin, etc.), mais l'avenir de ces relations entre acteurs du numérique, États et société n'est pas encore écrit. ●

# Des territoires déformés par les mobilités ?

**Xavier  
Desjardins**

Professeur en aménagement de l'espace et urbanisme à Sorbonne Université, consultant à la coopérative ACADIE.



Les évolutions et l'intensification des mobilités produisent, notamment, une dissociation croissante entre lieu de résidence et présence effective. Plus largement, dans une société mobile, les géographies se reconfigurent en fonction des modes de vie bien davantage que des politiques d'aménagement. Les enjeux sont majeurs, tant en termes sociaux qu'environnementaux.

Les Français se déplacent de plus en plus vite et de plus en plus loin depuis les années 1960. Un écologue pourrait dire qu'ils ont étendu leur « niche écologique » en deux générations. En 2019, à l'intérieur du territoire national, les habitants ont parcouru 940 milliards de kilomètres, dont plus de 80 % en automobile. Cette distance cumulée était de 730 milliards en 1990. Les déplacements vers l'étranger se sont également multipliés. Le nombre de départs en avion vers l'étranger a été multiplié par près de quatre entre 1990 et 2018, de 37 à 136 millions. Rappelons que le temps passé à se déplacer n'a augmenté que légèrement et que la part moyenne du budget des ménages consacré au transport a été presque stabilisée. L'augmentation du pouvoir d'achat et les améliorations technologiques et organisationnelles ont, en effet, rendu possible cette mutation des modes de vie. Les territoires ont-ils été déformés par les mobilités ? Trois notions nous semblent être de précieux guides pour comprendre cette mutation géographique : la métropolisation, la présence et l'immobilité. Ces termes nous permettent d'appréhender les mutations en cours ainsi que les enjeux qu'elles posent aux acteurs territoriaux.

## Métropolisation, présence et immobilité

### La métropolisation

Ce mot est sorti du vocabulaire des sciences sociales pour entrer dans le champ politique et administratif. Depuis 2010, certains groupements de communes se nomment « métropoles ». En raison de son succès, le terme est utilisé avec des significations et des connotations très diverses.

Pour les géographes, la métropolisation est un processus de concentration des fonctions rares. Universités, Bourses, pouvoirs politiques ou économiques, médias et productions culturelles tendent

à se concentrer en quelques lieux bien accessibles, le plus souvent des grandes villes. En ce sens, la métropolisation est également un processus d'interdépendance croissante entre les métropoles et les autres territoires. Ce phénomène n'est évidemment pas nouveau : Paris concentre en France le pouvoir politique, économique et universitaire depuis le XIII<sup>e</sup> siècle. Son déploiement contemporain pose néanmoins des problèmes inédits, car il est marqué par une intensification et une fragilisation.

La métropolisation est plus intense. Certes, la population ne se concentre plus massivement dans les plus grandes villes. En France, entre 1961 et 2011, la population des agglomérations de plus de 500 000 habitants a crû d'environ 40 %, soit au même rythme que l'ensemble de la population<sup>1</sup>. Mais les emplois, et notamment les plus qualifiés, se concentrent davantage. Au cours de la décennie 2010, plus de la moitié des créations d'emplois ont eu lieu dans dix communes-centres de grandes villes. Si le télétravail permet à davantage de personnes de travailler quelques jours par semaine à distance de la grande ville, les « commutateurs » que représentent les métropoles restent essentiels pour faciliter les rencontres physiques, encore si déterminantes.

De nombreux territoires sont fragilisés par ces dynamiques de métropolisation. Non parce que les territoires hors des métropoles ne sont pas également des lieux d'innovation et de création d'emplois, mais parce que les liens entre les métropoles et les territoires qui les environnent sont de moins en moins évidents. En effet, grâce à l'amélioration des conditions de transport, les métropoles peuvent avoir moins besoin des campagnes et des petites villes qui les environnent. Prenons l'exemple des relations entre Paris et le Bassin parisien. Le Bassin parisien est, jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'espace presque exclusif d'approvisionnement alimentaire de la

1. Xavier Desjardins et Philippe Estèbe, *Villes petites et moyennes et aménagement territorial. Éclairages anglais, allemands et italiens sur le cas français*, PUCA, 2019.

capitale. Cerise de Montmorency et camembert de Normandie doivent leur renommée à leur place sur les tables parisiennes. Aujourd'hui, une table francilienne comprend une proportion bien faible de produits locaux. La Beauce et la Brie ont vu disparaître les élevages pour se spécialiser dans des cultures céréalières et oléagineuses très productives pour les marchés mondiaux. Dans le domaine du tourisme et des loisirs, TGV et avions bon marché ont ouvert un champ d'escapade de fin de semaine beaucoup plus large que le Bassin parisien pour les Parisiens aisés. Deauville et Le Touquet- « Paris-Plage » sont concurrencés par le Luberon, Barcelone ou le Maroc. Dans le domaine industriel également, les liens se distendent. Dans les années 1960, la régie Renault faisait figure de modèle dans les manuels de géographie économique par la complémentarité entre ses centres de direction et d'innovation parisiens et ses usines normandes de Cléon et de Sandouville. Aujourd'hui, la fabrication des automobiles est une affaire mondiale dans laquelle la proximité entre lieux de conception et lieux de fabrication joue un rôle non pas négligeable, mais assurément marginal.

Du point de vue des ressources financières, les territoires sont fermement rendus solidaires par de puissants mécanismes d'État providence<sup>2</sup>. Mais en matière de complémentarité productive comme de mode de vie, la solidarité par la proximité n'est plus évidente.

### Géographie de la résidence, géographie de la présence

L'accroissement des mobilités tend également à dissocier de plus en plus fortement présence et résidence. Les navettes domicile-travail ont des distances moyennes qui se stabilisent, mais à un niveau élevé. Comme la géographie des emplois n'est pas celle des résidences, beaucoup de quar-

tiers sont spécialisés dans les fonctions « dortoirs » et, aujourd'hui, « jours de télétravail ».

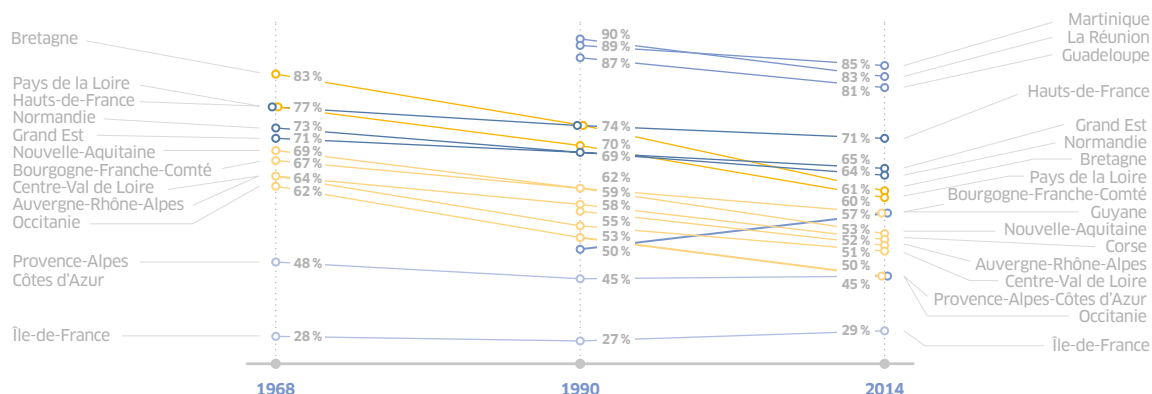
À une autre échelle, cette dissociation est aussi très nette avec le développement des loisirs : la géographie de la population du 15 août ne ressemble pas du tout à la géographie des listes électorales. Enfin, au-delà des traditionnelles résidences secondaires (au sens classique de la « maison de vacances »), beaucoup connaissent une résidence seconde. Amoureux cohabitants occasionnels, étudiants partagés entre leur logement et celui ou ceux de leurs parents ou autres, ces « birésidents habituels » peuvent former jusqu'à 10 % des adultes de moins de 40 ans<sup>3</sup>.

### Les immobilités

Une enquête du Forum des vies mobiles signale que les 10 % des Français qui se déplacent le moins passent une heure par semaine à se déplacer environ, contre près de 34 heures par semaines, soit 5 heures par jour, pour les 10 % qui se déplacent le plus. Le temps consacré varie de 1 à 30 entre le premier et le neuvième décile!<sup>4</sup> Les enquêtes sur les déplacements quotidiens nous apprennent qu'environ 10 % des individus ne se sont pas déplacés le jour de l'enquête.

Les plus âgés et les plus pauvres ont toujours beaucoup de difficultés pour se déplacer. Ces inégalités face à la mobilité quotidienne se retrouvent bien sûr face à la mobilité touristique ou à la mobilité résidentielle. La part des habitants qui vivent dans leur département de naissance est de 29 % en Île-de-France, 45 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 71 % dans les Hauts-de-France et 85 % en Martinique en 2014. Une faible propension à la mobilité résidentielle de longue distance peut contribuer à renforcer le risque de chômage.

PART DES INDIVIDUS NÉS DANS LE DÉPARTEMENT OÙ ILS RÉSIDENT (EN %)



Source : INSEE, CGET, 2018.

2. Laurent Davezies, *L'État a toujours soutenu ses territoires*, Éditions du Seuil, 2021.

3. Christophe Imbert, Éva Lelièvre, David Lessault (dir.), *La famille à distance. Mobilités, territoires et liens familiaux*, INED, 2018.

4. Forum des vies mobiles, *Enquête nationale mobilités et modes de vie 2020*, disponible sur le site Internet de l'association.

Dans une société qui devient plus mobile, les différentiels d'opportunités entre les « immobiles » et les « peu mobiles » et les autres s'accroissent de manière très forte. Et ceci peut contribuer à expliquer la montée en puissance du sentiment d'inégalité dans une société qui a globalement maintenu les différences de revenu depuis trois décennies<sup>5</sup>.

### Des politiques territoriales percutées

Cette reconfiguration des territoires par la mobilité constitue un défi majeur pour l'aménagement du territoire. À l'heure d'une montée en puissance des enjeux environnementaux, ces évolutions devraient conduire à une mutation radicale de ses méthodes et principes.

#### Les compromis sociaux des raretés volontaires

L'augmentation des mobilités a été rendue possible par une forme d'insouciance vis-à-vis de ses effets sur le sol et l'énergie. La mobilité facilitée incite à l'artificialisation des sols : pendant de nombreuses années, pour les ménages populaires, le permis de conduire a résolu le problème du permis de construire en périphérie des villes, en permettant d'accéder à de nombreux terrains constructibles peu chers. Depuis les années 1970, le problème est bien diagnostiqué. Quelles sont les solutions ? L'évolution des technologies, notamment des moteurs, est un élément déterminant pour réduire le poids carbone des déplacements. Toutefois, ces technologies ne seront pas suffisantes pour résoudre de nombreux problèmes environnementaux, notamment pour le bruit ou l'imperméabilisation des sols. Transports collectifs, vélos et marche ont un rôle important à jouer. L'enjeu environnemental des mobilités passe donc par un nouvel urbanisme<sup>6</sup>.

Une des difficultés majeures de cette transition réside moins dans l'énonciation d'un modèle urbain souhaitable que dans la réduction des obstacles politiques et sociaux à son déploiement. L'obstacle politique est, en France, à rechercher du côté d'un poids encore déterminant des pouvoirs municipaux, malgré des décennies d'incantation à l'intercommunalité, afin d'éviter une urbanisation émiettée dans les périphéries urbaines. Le problème est en cours de résolution avec la (très lente) montée en puissance des intercommunalités. L'obstacle social est certainement plus délicat à lever. Pour réduire les déplacements automobiles (ou autres types de déplacements énergivores), on peut jouer par le prix (mais alors *quid* des plus pauvres ?), par la réduction des voiries (mais alors *quid* des individus

qui vivent loin des arrêts de transports collectifs, parfois pauvres ?), par un quota carbone individuel (mais alors *quid* des différences que peut justifier la variété des métiers et des organisations familiales) ? Afin de réduire la consommation foncière, la limitation du foncier constructible que promet l'objectif nouveau de « zéro artificialisation nette » ne risque-t-il pas de renchérir le prix des logements ? On l'aura compris : la réaction des Gilets jaunes à la taxe carbone sur l'essence n'a peut-être été qu'une étape dans la série des mouvements sociaux que pourraient provoquer ces politiques de rareté volontaire sur certaines ressources (autre nom de la transition écologique) dont les effets sont très contrastés entre les individus selon leurs revenus, leurs lieux de résidence, leurs habitudes, etc.

#### De l'égalité aux complémentarités

Pendant longtemps, la politique d'aménagement du territoire a consisté à réduire les différentiels d'accessibilité aux services : lycées, hôpitaux, bureaux de poste et gares devaient être justement distribués. Cette problématique est toujours d'actualité, notamment pour la fibre optique. L'aménagement est ainsi compris comme une mise à niveau de territoires désavantagés par le marché, la topographie ou les faibles densités. L'aménagement vise ainsi une égalité des territoires<sup>7</sup>.

Pourquoi cette tradition de l'égalité des territoires – dont il faut assurément conserver certains acquis – ne peut-elle plus être l'unique boussole pour l'aménagement de l'espace d'une société mobile ? Tout d'abord en raison de nos modes de vie. Avec les déplacements facilités, les services de proximité ne sont parfois que peu utilisés, faute d'une clientèle suffisante : bureaux de poste, collèges ou supérettes sont parfois « zappés » par des individus qui recherchent quelques kilomètres plus loin des commerces qui leur semblent plus agréables ou des écoles plus prometteuses pour leurs enfants. Nos modes de vie sont souvent plus fatals aux services de proximité que les grands programmes publics de rationalisation des coûts.

Par ailleurs, avec les enjeux de complémentarité à recréer entre les territoires, notamment entre les métropoles et leur arrière-pays dans les champs alimentaires, culturels, productifs ou encore sociaux, c'est à une nouvelle finalité que sont conviés les acteurs territoriaux : celle de jouer habilement des différences et des complémentarités pour resserrer le « métabolisme » territorial<sup>8</sup>. La tâche est ardue.

5. Hervé Le Bras, *Se sentir mal dans une France qui va bien. La société paradoxale*, éditions de l'Aube, 2019.

6. Xavier Desjardins, *Urbanisme et mobilité. De nouvelles pistes pour l'action*, Éditions de la Sorbonne, 2017.

7. Philippe Estèbe, *L'égalité des territoires, une passion française*, PUF, 2015.

8. Sabine Barles, Marc Dumont, *Métabolisme et métropole : la métropole lilloise, entre mondialisation et interterritorialité*, Autrement, 2021.



Historiquement, les collectivités agissent souvent à la manière de « petites patries » jalouses de leurs spécificités. Depuis une dizaine d'années, les territoires coopèrent pour renouer ces liens. Mais quelques carottes cultivées à proximité des cantines et le partage de quelques spectacles sont-ils des gadgets ou les annonceurs plus substantiels d'un renforcement de ces liens? Comment organiser et faire vivre ces solidarités horizontales dont le déploiement heurte des filières productives, notamment alimentaires et énergétiques, solidement insérées dans des logiques marchandes mondiales?

### **Conclusion : la mobilité, un fait géographique total**

Une société plus mobile, ce n'est pas seulement une société dans laquelle on se déplace davantage, ce qui permet de mettre un peu plus de distance entre

les logements, le travail et les lieux de consommation, de production et de loisirs. Une société plus mobile transforme les territoires, nos modes de vie et les relations entre les territoires.

Au-delà d'une réduction des nuisances environnementales des déplacements, comment construire les nouveaux compromis sociaux qui peuvent la rendre acceptable? Pour recoudre les liens de proximité entre les territoires, les solidarités horizontales sont à consolider pour passer de quelques *success stories* à une véritable grammaire de l'aménagement des territoires. Le territoire s'est déformé plus rapidement que les politiques conçues pour assurer son aménagement. Celles-ci pensent encore davantage en catégories de territoires (villes moyennes, petites villes, etc.) qu'en termes de gestion des liens, humains comme non humains, entre les territoires. ●

# Télétravail et recompositions territoriales : les *Zoom towns*

**Magali  
Talandier**

Professeure en urbanisme et aménagement du territoire  
à l'université de Grenoble.



**L'extension du télétravail, accélérée par la crise de la Covid, affecte différemment les professions et les territoires. De nouvelles stratégies résidentielles et de nouvelles réalités immobilières s'avèrent favorables aux villes moyennes, mais les dynamiques en cours contribuent également à une recomposition des inégalités.**

**L**e télétravail bouleverse l'organisation des entreprises et des ménages, mais pourrait également recomposer les dynamiques territoriales. En modifiant les unités de temps, de lieu et d'action liées au monde du travail, cette pratique introduit une grande flexibilité et fait naître de nouvelles questions pour l'aménagement. Immobilier d'entreprise, mobilités quotidiennes, stratégies résidentielles sont autant de sujets bousculés par ces réorganisations. Une question émerge, celle de la place des villes moyennes dans ces nouvelles configurations. Allons-nous assister à l'avènement de *Zoom towns* à la française ?

### **Le télétravail, vieux espoir devenu réalité**

En soi, le télétravail n'est pas nouveau. Défini comme un travail réalisé hors du lieu habituel, mais connecté à celui-ci par des moyens de télécommunications, il peut se pratiquer à domicile, mais aussi dans des tiers-lieux variés. Plébiscité depuis longtemps pour son potentiel de croissance économique, ses impacts sociaux et écologiques positifs, il a fait naître de nombreux espoirs dans le passé. En 2009, par exemple, le Centre d'analyse stratégique annonçait que « le télétravail a un fort potentiel de développement qui pourrait concerner jusqu'à 50 % de la population active en 2015<sup>1</sup> ». Espoirs déçus, car, en réalité, toutes les études montrent que le télétravail n'avait jamais convaincu, avant la crise de la Covid, les entreprises et les salariés en France. Ainsi, seulement 12 % de salariés français des grandes entreprises télétravaillaient au moins huit heures par

mois en 2012, ce taux tombait même à 8 % pour l'ensemble des actifs<sup>2</sup>.

La pandémie marque évidemment une rupture majeure dans cette pratique. Imposé par la situation sanitaire, le télétravail est devenu une « obligation temporaire », qui pourrait se prolonger un peu. Les méfiances du côté des employeurs (perte de contrôle) et des salariés (flexibilité et exploitation) se sont considérablement amoindries. Le télétravail génère pourtant de nouvelles inégalités. Toutes les professions ne peuvent y avoir accès, et tous les actifs n'ont pas le même confort de télétravail chez eux ou à proximité. Tous ces éléments impactent les recompositions territoriales.

### **Télétravail, pour qui ? pour où ?**

Le nombre d'emplois potentiellement compatibles avec une situation de télétravail peut être estimé à partir des données des professions détaillées par l'INSEE. Par exemple, les artisans et ouvriers, les enseignants, les agents de sécurité... sont considérés comme ne pouvant pas télétravailler. Inversement, les secrétaires, les techniciens d'études et de recherche peuvent exercer une partie de leur activité en dehors de leur lieu de travail habituel. Les estimations que j'ai pu réaliser montrent que 29 % des emplois sont compatibles avec le télétravail. Ces chiffres sont à peu près identiques à ceux calculés par l'Institut Montaigne en France, mais aussi avec la plupart des ratios obtenus dans les pays de l'OCDE.

1. Centre d'analyse stratégique, *Le développement du télétravail dans la société numérique de demain*, Rapport remis au Premier ministre, 2009. [www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/094000573.pdf](http://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/094000573.pdf).

2. Anne Aguilera, Virginie Lethiais, Alain Rallet, Laurent Proulhac, « Le télétravail, un objet sans désir ? », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 1, 2016, pp. 245-266.

### RÉPARTITION DES TÉLÉTRAVAILLEURS POTENTIELS, DONNÉES 2016 (EN %)

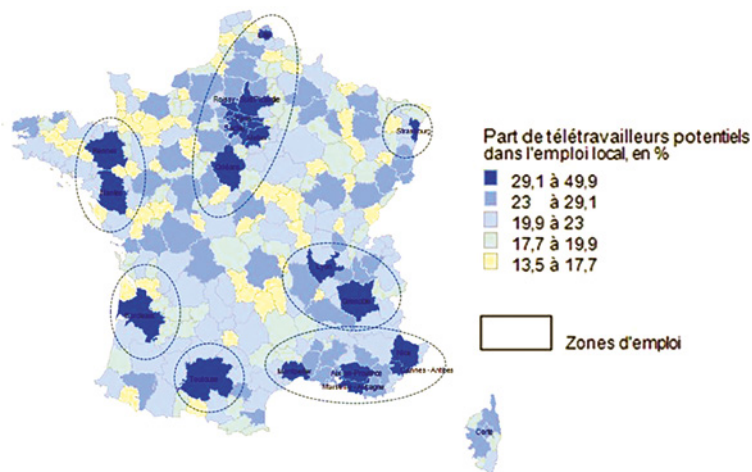
	Télétravailleurs potentiels	Non-télétravailleurs
<b>Sexe</b>		
Hommes	26,6	73,4
Femmes	32,4	67,6
<b>CSP</b>		
Agriculteurs exploitants	0	100
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	14,7	85,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	77,8	22,2
Professions intermédiaires	24,7	75,3
Employés	28,7	71,3
Ouvriers	0,6	99,4
<b>Mode de déplacement</b>		
Pas de transport	18	82
Marche	26,4	73,6
Deux-roues	32,5	67,5
Voiture, camion, fourgonnette	27	73
Transports en commun	44,4	55,6
<b>Total</b>	<b>29,4</b>	<b>70,6</b>

Source : Magali Talandier, 2021, d'après INSEE/RGP (Recensement général de la population).

L'analyse plus détaillée montre une nette surreprésentation des cadres et des professions intellectuelles dans les télétravailleurs potentiels : 78 % des actifs de cette catégorie occupent une profession compatible avec le télétravail. Ce taux est de 29 % pour les employés, d'un quart pour les professions intermédiaires, et tombe en deçà de 15 % pour les autres catégories. Par ailleurs, 44 % des usagers de transport en commun seraient des télétravailleurs potentiels, soit

une part nettement plus importante que la moyenne. Une stratégie résidentielle visant à s'éloigner du lieu de travail pourrait donc se traduire aussi par une réduction des navettes quotidiennes en transport en commun au profit de déplacements plus rares, mais réalisés en voiture. Le gain éventuel en termes de pollution, de réduction des achats de véhicules n'est pas totalement évident. La géographie de ces télétravailleurs potentiels est également instructive.

### GÉOGRAPHIE DES POTENTIELS TÉLÉTRAVAILLEURS



Source : Magali Talandier, 2021, d'après INSEE/RGP

La carte représente le poids des actifs dans l'emploi local susceptibles de devenir les télétravailleurs de demain, à l'échelle des zones d'emploi<sup>3</sup> de l'INSEE. Sans grande surprise, les grandes villes et la région francilienne se détachent. À Paris, notamment, près d'un emploi sur deux est compatible avec une modalité de télétravail ! Ce taux est de 44 % à Saclay, de 40 % à Marne-la-Vallée.

Les zones d'emplois d'Aix-en-Provence, de Lyon, de Lille et de Toulouse ont des taux proches de 40 %. À Grenoble, Strasbourg, Nantes, Marseille, un tiers des emplois sont concernés. Ainsi, les espaces ruraux, mais également les petites villes et les villes moyennes situées à proximité de ces foyers de télétravailleurs pourraient bien connaître une arrivée massive de nouveaux habitants, télétravailleurs à domicile, ou recherchant des tiers-lieux adaptés. À l'opposé, dans les zones d'emplois ruraux ou de plus petite taille, les taux atteignent rarement 20 %. Ils sont au plus bas, par exemple, à Mauriac ou à Saint-Flour, dans le Cantal, avec moins de 15 %.

Libérés de la contrainte quotidienne de devoir « venir au bureau », les arbitrages résidentiels des actifs peuvent s'en trouver totalement modifiés. En reconnectant le lieu de travail avec le lieu de domicile (chez soi ou dans un tiers-lieu), l'horizon des possibles s'ouvre. C'est dans ce contexte que le concept de *Zoom town* émerge.

### Zoom town, un concept importé

Associant l'expression « boom town »<sup>4</sup> et le nom du logiciel de visioconférence, les *Zoom towns* ont très vite été repérées comme l'un des phénomènes résidentiels de la Covid-19. L'expression apparaît dans la presse américaine dès le printemps 2020 pour désigner les petites villes qui attirent de nouveaux télétravailleurs. Un plus grand espace de vie, moins de transport quotidien, la proximité de la nature sont les critères mis en avant par les actifs concernés. Aux États-Unis, ces villes ont en moyenne 25 000 habitants. Elles sont situées à 25 kilomètres environ d'un plus grand pôle urbain et permettent d'accéder rapidement à une offre de services supérieure et, surtout, elles s'inscrivent dans des lieux à fortes aménités environnementales et paysagères (proximité de la mer, de la montagne, des stations de ski, des Grands Lacs). Fréquentées jusque-là pour des séjours touristiques, ces villes deviennent, grâce au télétravail, des lieux de résidence à temps complet. Les *millennials*, cette génération Y née entre 1980 et 2000, semblent particulièrement

concernés, tout comme les travailleurs qualifiés. La « classe créative », chère au géographe américain Richard Florida<sup>5</sup>, déménagerait donc massivement vers ces nouveaux eldorados que sont, par exemple, Kingston, près de la Hudson River, les Hamptons dans l'État de New York, Lewisburg dans le Tennessee, Martha's Vineyard ou Cape Cod dans le Massachusetts, Butte dans les montagnes du Montana ou la station de ski très prisée d'Aspen dans le Colorado. Au total, les premières estimations indiquent que plus de 2 millions d'Américains souhaiteraient devenir propriétaires d'une maison dans ce type de villes.

Ce phénomène territorial est donc assez bien identifié aux États-Unis, où le télétravail est largement généralisé depuis plusieurs années. Qu'en est-il du contexte français ?

### Migrations résidentielles inversées ou l'appel des campagnes

Quitter la ville pour s'installer en périphérie proche ou plus lointaine n'est pas, non plus, un phénomène nouveau. Notamment, les campagnes françaises bénéficient depuis les années 1990 de soldes migratoires positifs et, pour une large part d'entre elles, se repeuplent grâce à cette attractivité retrouvée. Ce phénomène de migration d'agrément a été très étudié au début des années 2000. Ces migrations sont motivées par la recherche d'un cadre de vie et d'un environnement plus agréables, et non par les critères économiques habituels (coût du foncier, recherche d'emploi, par exemple).

Ces migrations concernent essentiellement des retraités, des inactifs, ou des actifs qui décident de changer radicalement de mode de vie, et donc aussi de travail, voire de métier. Le renouveau des espaces ruraux français s'explique en grande partie par ces dynamiques, et non – jusqu'à présent – par le télétravail. Or, sa généralisation récente ouvre de nouvelles perspectives pour les campagnes. La presse et les sites spécialisés dans l'immobilier indiquent d'ailleurs une envolée des achats dans certaines zones rurales françaises dès le printemps 2020. Néanmoins, il semblerait qu'une large part de ces achats soit plutôt destinée à l'acquisition de résidences secondaires dans des campagnes déjà touristiques et convoitées (Bretagne ou Diois, par exemple), tendance qu'il conviendra quand même de confirmer ou non. Mais une autre dynamique, beaucoup moins commentée par la presse généraliste, doit attirer notre attention.

3. Il serait intéressant de mener ces calculs à une échelle plus fine, mais les données de l'INSEE disponibles pour les chercheurs ne permettent pas ce type de calcul pour l'instant à d'autres échelles.

4. Ce terme désigne une petite ville qui se développe soudainement en raison d'une augmentation de l'activité économique.

5. Richard Florida explique le développement économique en milieu urbain par la présence de la « classe créative », une conception innovante de la notion de capital humain qu'il fonde en s'appuyant sur les personnes à fort capital créatif (ingénieurs, chercheurs, artistes). Voir son ouvrage *Cities and the Creative Class*, Routledge, 2005.

## Zoom towns ou la reconquête des villes moyennes

Il est un phénomène que peu d'experts ont repéré. L'exploitation du dernier recensement de l'INSEE montre qu'entre 2012 et 2017, le solde migratoire de ce que l'on peut appeler les villes moyennes<sup>6</sup> est redevenu positif! Ce revirement majeur pour l'avenir des villes moyennes pourrait s'accélérer avec l'essor du télétravail. Les experts des marchés immobiliers confirment pour partie cette intuition. Depuis l'été 2020, ils observent une demande croissante de biens dans de nombreuses villes moyennes. Angers, Nîmes, Caen, Le Mans, mais aussi des villes moyennes situées dans la périphérie de Paris ou de Bordeaux, sont souvent cités en exemple. Plus récemment, une hausse des prix immobiliers est également constatée dans des villes moyennes, cœurs de métropoles, à l'image de Grenoble. Il est bien sûr difficile de tirer des conclusions définitives de ces frémissements immobiliers constatés, certes, dans des villes moyennes, mais aussi dans d'autres types de villes, à l'image de Marseille, qui a également connu une forte pression sur les prix immobiliers.

En lien avec cette nouvelle attractivité, les villes moyennes bénéficient de représentations très positives chez les Français. De premiers retours d'enquêtes réalisées par la Fabrique de la cité<sup>7</sup> montrent qu'elles apparaissent comme le territoire le plus adapté pour élever ses enfants (selon 35 % des Français), dans la mesure où elles allient les avantages de la grande ville (écoles, commerces, services publics, innovation) et des plus petites (proximité de la nature, qualité de vie, prix foncier). Ainsi, les villes moyennes additionnent les bons points dans l'imaginaire français : tranquillité, sécurité, proximité de la nature, pouvoir d'achat accru, accessibilité, mais

également une image de dynamisme économique qui s'est largement affirmée depuis une dizaine d'années. Au regard de ces éléments, la ville moyenne semble disposer de nouveaux atouts pour attirer des ménages plutôt jeunes et en âge d'avoir des enfants, hyperqualifiés, et donc partiellement télétravailleurs. Cependant, la notion même de ville moyenne est très large, notamment dans le cas français. De la ville résidentielle et touristique de 25 000 habitants, à l'image de la *Zoom town* américaine, aux villes moyennes plus diversifiées (Valence, Avignon, Angers), ou bien encore en déprise jusqu'à récemment (Romans-sur-Isère), les opportunités diffèrent. Enfin, ce qui se dégage de ces premières tendances, c'est peut-être moins les oppositions génériques et classiques que l'on a vues ressusciter entre ville et campagne, ou entre centre et périphérie, qu'une forte recomposition de la demande résidentielle des actifs parisiens, puis franciliens, qui pourrait impacter de nombreuses communes françaises. D'ailleurs, l'étude de la Fabrique de la cité montre que 36 % des Franciliens envisagent davantage de quitter leur lieu de vie depuis la pandémie, un taux qui n'est « que de » 21 % ailleurs en France.

De nombreux territoires pourraient donc se trouver bousculés par les nouvelles stratégies résidentielles que permet le télétravail. Cela ne concerne néanmoins qu'une partie des actifs, le plus souvent hyperqualifiés. On l'a vu, la crise sanitaire, et demain peut-être la crise économique, frappe de façon très inégalitaire les ménages. Derrière les apparentes bonnes nouvelles pour ce qui est du rééquilibrage ou de la reconquête de certains espaces laissés jusque-là en marge de la métropolisation se cachent de sérieux risques d'accroître encore un peu plus les inégalités sociales et spatiales. La prudence reste de mise, et quoi qu'il en soit, les conséquences de ces possibles processus méritent dès à présent toute notre attention. ●

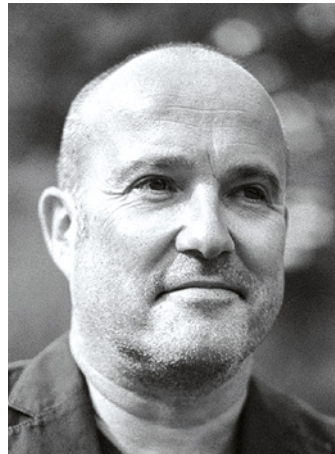
6. Ville-centre d'une aire d'attraction de taille moyenne (10000 à 100000 habitants).

7. Voir l'étude « Les perceptions des villes moyennes par les Français » de novembre 2020. [www.lafabriquedelacite.com/actualites/la-fabrique-de-la-cite-publie-les-resultats-d-une-enquete-inedite-sur-les-perceptions-des-villes-moyennes-par-les-francais/](http://www.lafabriquedelacite.com/actualites/la-fabrique-de-la-cite-publie-les-resultats-d-une-enquete-inedite-sur-les-perceptions-des-villes-moyennes-par-les-francais/).

# Repenser l'aménagement des territoires

**Stéphane  
Cordobes**

Chercheur associé à l'École urbaine de Lyon, conseiller  
à l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT).



Geste modernisateur par excellence, l'aménagement du territoire se trouve face aux réalités des interdépendances planétaires, du changement climatique et des risques extrêmes. Alors que l'aménagement s'envisageait sans limites, il doit être reconfiguré, afin de s'adapter au nouveau monde.

---

**P**artons de l'hypothèse selon laquelle l'aménagement du territoire désigne un champ de savoirs et de pratiques politiques, techniques et spatiaux qui ont largement concouru à la modernisation du pays, autrement dit permis l'accès à un niveau de développement et de qualité de vie, d'alimentation et de soins, d'éducation, de culture et de loisirs, d'habitat et de mobilité, de production et de consommation caractéristique de la société moderne. La politique mise en œuvre par l'État pour reconstruire la France après la Seconde Guerre mondiale s'inscrivait explicitement dans cette optique. Il en va de même des actions successives déployées avec les collectivités locales pour favoriser la compétitivité des métropoles françaises et autres espaces productifs nationaux ; celles visant à renforcer l'attractivité des territoires résidentiels et touristiques ; ou encore celles visant à assurer dans les territoires les moins favorisés les dynamiques démographiques, sociales et économiques qui garantissent l'accès à un socle de services, de ressources et d'aménités indispensables à ce que tout citoyen, consommateur, habitant s'estime en droit d'attendre d'une société moderne. Cette hypothèse n'implique évidemment pas que les priorités retenues, qui ont alterné selon les périodes historiques et les gouvernements successifs, aient suscité une adhésion sans réserve ou que les arbitrages rendus aient obtenu tous les résultats attendus. La controverse est sans doute une caractéristique clé de l'aménagement, source inépuisable de débat. Reste que ces orientations s'inscrivaient toutes dans ce cadre moderne.

### **Modernité, aménagement et changement global**

C'est sur cette appartenance à la modernité que j'aimerais réfléchir, en me demandant si la situation actuelle, le défi posé par le changement climatique

et la crise écologique ne rend pas caducs certains des présupposés modernes de l'aménagement du territoire et, partant, oblige à repenser en profondeur cette politique.

Entendons-nous, je ne souhaite pas aborder la question de la modernité en général, ni *a fortiori* chercher à la juger et à la condamner. D'autres s'en chargent. Mon intention se résume à interroger la manière dont cette modernité s'est inscrite dans nos politiques d'aménagement, marquant ainsi de son sceau notre art de faire territoire. Cette interrogation me paraît d'autant plus justifiée que nous savons maintenant à l'échelle de la planète ce que notre mode de développement moderne, au-delà de ses promesses de richesse et de progrès, de confort et de liberté, a produit aussi d'inégalités socio-économiques et de déséquilibres environnementaux par ses logiques d'accaparement, d'extraction, de production, de consommation et de pollution sans limites. Il débouche sur ce bouleversement communément appelé aujourd'hui changement global ou anthropocène, dont le réchauffement climatique n'est qu'un aspect. Ce changement global, si rien n'est fait pour l'atténuer et s'y adapter, pourrait littéralement remettre en cause notre existence ainsi que celle de nombreuses autres espèces vivantes. Le changement climatique et la multiplication des épisodes extrêmes – tempêtes, submersions, vagues de chaleurs extrêmes et de sécheresse, fonte de glaces, feux de forêt, etc. – auxquels nous assistons, sidérés, en sont les premiers signes et conséquences, tout comme la chute de la biodiversité ou encore la pandémie de la Covid-19. Par la reconnaissance de notre responsabilité et la nécessité de limiter autant que faire se peut l'ampleur des dégâts, nous voilà embarqués dans une entreprise urgente d'adaptation à ce nouveau monde. Les répercussions sur les territoires et l'aménagement seront importantes : parce que ceux-ci seront de plus en plus impactés



par ces transformations; qu'ils sont attendus pour apporter des réponses à ce défi de transition écologique; que leur aménagement étant partie prenante du projet moderne, on imagine mal ne pas l'interroger et le reconsidérer.

### Aménager face aux aléas extrêmes?

Une des premières manières d'interroger cette « modernité spatiale » vient de cette sidération que nous ressentons en observant les manifestations intempestives de la nature. Non pas que les aléas qui remettent en cause nos installations humaines – ce qui relève en fait depuis longtemps de la gestion des risques naturels – soient fondamentalement nouveaux, mais alors que, d'un côté, l'urbanisation généralisée de nos espaces, leur large occupation et artificialisation renforçaient notre exposition, de l'autre côté, les aléas naturels changeaient de nature. Leur fréquence est maintenant plus élevée, et les espaces où ils se manifestent, plus nombreux et plus vastes. Leur intensité s'est accrue. Ces épisodes extrêmes avaient jusqu'alors une sorte de permanence – rareté temporelle et géographique, constance physique – qui les rendait, dans une certaine mesure, prévisibles, contrôlables et, en termes probabilistes et assurantiels, acceptables. Avec le changement global, cette permanence ne tient plus.

D'une manière générale, notre modernité, qui s'est construite sur la croyance à une sorte d'immuabilité de la nature, est prise en défaut. À la suite des conflits mondiaux et avec la Guerre froide, la crainte de voir l'humanité anéantie était ainsi liée aux vicissitudes historiques et politiques. Pensons à la peur de l'hiver nucléaire, par exemple. La nature, malgré sa dangerosité potentielle, dans les pays occidentaux, était plutôt gage de stabilité et d'éternité : ses transformations se jouaient sur des échelles de temps suffisamment grandes pour être hors de la perception humaine. C'est sur la base de cette stabilité supposée que nous avons aménagé le territoire en considérant que nous pouvions, dans la plupart des espaces, nous installer sans craindre plus que de mesurer les aléas naturels. Quand aujourd'hui les sécheresses nous privent d'eau au point d'empêcher l'irrigation des cultures ou le refroidissement des centrales nucléaires; quand les tempêtes frappent les littoraux avec violence, submergeant les territoires habités, détruisant les installations humaines, accélérant l'érosion du littoral; quand les incendies de forêt changent de nature – on les appelle mégafeux – et deviennent plus imprévisibles, destructeurs et impossibles à maîtriser avec nos techniques actuelles, c'est cette croyance profondément ancrée en la permanence de la nature et en sa relative bienveillance, cette certitude que nous pouvons sans risques nous installer où bon nous semble qui est remise en question, en même temps qu'un *credo*

de l'aménagement et assurément un pan de notre liberté moderne.

### Incertitudes et limites techniques

Concomitamment à cette impermanence, émergent – ou plutôt réémergent des confins où la modernité s'était évertuée à les cantonner et à les oublier – deux autres dimensions que l'aménagement n'a eu de cesse de combattre. La première est l'incertitude; la seconde, la non-maîtrise. L'aménagement du territoire a en effet été édifié selon la doxa positiviste, selon laquelle l'acquisition de connaissance scientifique et la puissance technique assuraient à l'homme une domination quasi totale sur son milieu de vie. La culture produite par des experts, des techniciens, des élus, des décideurs s'est instituée en ingénierie et politique à disposition de l'État, des collectivités locales et de leurs partenaires pour s'approprier, transformer, organiser et exploiter les espaces au bénéfice de l'implantation et du développement humains. Il y a incontestablement dans l'aménagement une intention et un fond colonisateur d'autant plus dominateur qu'il était épaulé par la puissance scientifique et technique, une volonté de maîtrise et d'asservissement de la nature garante de la liberté humaine. Le savoir scientifique apporte la certitude; la capacité technique, la maîtrise sur l'environnement et son anthropisation. Ainsi, par sa production de connaissances – qu'elles relèvent de l'analyse géographique, cartographique, prospective ou prévisionnelle – jusqu'à la réalisation du projet – de la planification jusqu'à la construction et la gestion –, et cela même, comme il le fait de plus en plus, en s'intéressant à la préservation de l'environnement, l'aménagement s'inscrit dans la plus pure tradition rationaliste et productiviste du monde moderne : la nature est une ressource à aménager pour l'exploiter.

À sa permanence, qui autorise d'y faire ce que l'on veut sans conséquence négative pour nous, s'ajoute la certitude que nos capacités cognitives et techniques permettront de transformer les espaces-ressources sans autres limites que celles de nos désirs et besoins. Ce poids de la certitude et de la maîtrise est prégnant jusqu'à notre façon de gérer les risques, où par définition l'on estime que l'incident a une chance infinitésimale de se produire, et que s'il se produit, nos schémas et plans nous prémuniront et nous permettront de garder le contrôle de la situation. L'aménagement comme la culture moderne reposent sur l'assurance que nous maîtrisons notre environnement. Au point que l'ampleur de notre « contrôle » finit par remettre en cause cet environnement lui-même et nous fait basculer dans l'anthropocène. Que devient l'aménagement du territoire si nous le privons, comme la situation terrestre actuelle nous y incite, de cette certitude et de cette

maîtrise? Si nous prenons en compte avec sérieux la vulnérabilité généralisée qui signe notre entrée dans l'anthropocène. Les inondations en Allemagne, les mégafeux en Grèce, en Californie et en France ont montré, à l'été 2021, combien nos espaces habités sont d'ores et déjà soumis à de nouveaux dangers et menaces. Passer d'une posture démiurgique à une forme d'humilité aménagiste? Renoncer à habiter certains espaces devenus inhospitaliers? Faire de la protection, de la réparation et du soin de nos « socio-écosystèmes » des priorités qui supplantent extension, croissance et développement? Autant dire opérer un tournant aménagiste majeur.

### Aménager la sobriété

Le dernier soubassement de l'aménagement moderne que j'aimerais aborder est celui de l'abondance. L'aménagement est consubstantiellement lié à la notion de développement. La finalité première de cette politique est de produire dans tous les territoires des conditions favorables au développement. Et encore aujourd'hui, après trois décennies d'attention plus ou moins soutenue portée à la durabilité, un projet d'aménagement réussi se doit avant toute chose de générer de la croissance démographique et économique. Or, cette croissance, devenue au fil du temps le Graal de la quête moderne, présuppose que nous vivions dans un monde d'abondance, un monde aux ressources inépuisables : abondance d'espaces disponibles pour continuer à construire, à équiper, à héberger, à produire, à consommer, à se distraire; abondance de ressources naturelles – de l'énergie à l'eau, des matières premières jusqu'à la biomasse – pour bâtir, se loger, se déplacer, se nourrir, s'habiller, se chauffer; abondance de vie qui permet de pêcher, de chasser, de se servir au point d'abîmer les écosystèmes; abondance de capacité de régénération de la planète pour supporter ces ponctions et la production de déchets et autres externalités négatives générées par notre développement; abondance de croissance, enfin, pour satisfaire une humanité dont la population augmente aussi vite que le souhait d'accéder à la modernité et à son mode de vie consumériste.

Or, l'abondance est une fiction qui résiste mal au constat qui s'impose des limites planétaires et à l'irréversibilité qui découle de leur surconsommation. Sans abondance s'écroule aussi le mythe d'une crois-

sance qui, atteignant un niveau suffisant – toujours repoussé –, permettrait de satisfaire équitablement l'ensemble des besoins « modernes » de l'humanité. La globalisation économique a porté à son comble le culte de la croissance irraisonnée, mais en faisant le tour de la planète elle a également rendu visible le caractère épuisable de ses ressources et de sa capacité à supporter un tel traitement sans conséquence pour l'avenir de l'humanité. Les tensions sur les matières premières et les ressources, le manque d'espace disponible et les conflits qui surviennent, l'incapacité à traiter nos propres nuisances et déchets et le recours de plus en plus contesté à leur exportation, la fragilité d'une économie globale et les vulnérabilités qui découlent des dépendances non nécessaires et dangereuses qu'elles génèrent – largement révélées par la Covid – ajoutés à la destruction des milieux naturels et des services indispensables qu'ils rendent dévoilent l'illusion de l'abondance et nous font basculer dans le monde de la rareté et de la frugalité. Que devient l'aménagement du territoire lorsque l'espace et les ressources se font rares, lorsqu'il faut intégrer dans ces projets le juste coût de l'énergie, des matériaux, de la pollution, des déchets générés?

Sur le terrain, on ne peut suivre qu'avec intérêt la multitude d'initiatives qui tiennent compte de cette fin de l'abondance et de l'inaltérabilité de la nature, de ces nouvelles vulnérabilités et incertitudes. Zéro artificialisation, zéro déchet, zéro carbone, zéro friche, etc., marquent bien un tournant en train de se faire, tout comme la relocalisation des activités, les circuits courts et les boucles locales, la réhabilitation des petites centralités urbaines, la transition écologique de l'agriculture, le souci des paysages et le renforcement des mesures de protection de la biodiversité. Les projets de résilience territoriale, de coopération interterritoriale et de solidarités, en particulier alimentaires, qui ont émergé durant les confinements liés à la Covid s'inscrivent dans cette même dynamique. Il en va de même en ce qui concerne l'essor des conventions citoyennes, des concertations et débats publics, les expérimentations menées dans les ZAD, sur les ronds-points et autres lieux de contestation, le basculement des représentations et les attentes revendiquées avec de plus en plus de force pour que l'aménagement prenne en considération toutes les populations et tous les territoires, dont les moins visibles et les plus fragiles.

Assurément, les signes se multiplient prouvant qu'une nouvelle manière d'habiter la terre et de faire territoire est en train d'être expérimentée et réfléchi, que l'aménagement de nos espaces est en train d'être repensé, refondé. Reste à conforter ces signes, à les multiplier, à les articuler, à les rendre socialement et

économiquement viables, à les diffuser suffisamment largement pour qu'en changeant d'échelle ils forment une nouvelle langue, celle d'un aménagement du territoire véritablement à la hauteur de l'épreuve anthropocène et de la nécessité d'édifier un nouveau monde où nous pourrions demain vivre dignement. ●

#### ENROCHEMENT QUI PROTÈGE L'ESPACE PORTUAIRE DE MIQUELON



Le bourg, dont l'exposition au risque de submersion s'accroît avec le changement climatique, devra être déplacé à moyen terme. Photographie extraite de l'essai de Stéphane Cordobes, *Si le temps le permet*, éditions Berger Levrault, 2020. Crédits photographiques Stéphane Cordobes.

# Les perspectives du tissu productif

**Xavier  
Ragot**

Président de l'OFCE, professeur à Sciences Po, directeur  
de recherche au CNRS.





L'avenir du tissu productif français ne s'envisage pas uniquement à l'aune des projets de réindustrialisation. Il se joue à l'échelle européenne, le déficit préoccupant de la balance commerciale trouvant son origine dans un désajustement, au sein de la zone euro, des niveaux de prix. Les perspectives, évidemment différentes selon les territoires, sont également fonction de la numérisation accélérée de l'économie et de la transition énergétique.

**P**roduire un diagnostic et dessiner les perspectives du tissu productif en France est difficile, car l'exercice doit combiner trois horizons. Le premier est bien sûr l'effet de la crise de la Covid et l'évaluation des mesures de soutien, de relance et d'investissement mises en œuvre. Le second est le temps plus long des forces et faiblesses structurelles des entreprises en France, qui n'ont pas disparu avec la crise sanitaire. Le troisième horizon est celui des changements nécessaires dans le cadre de la transition énergétique et environnementale.

### Crise de la Covid, sortie de crise et incertitudes

Commençons par l'effet de la crise de la Covid. Il faut souligner avec force la différence d'orientation des politiques publiques entre la crise financière de 2008 en Europe et la crise de la Covid. Lors de la crise de la Covid, l'État a assuré le soutien au revenu des agents, alors que le soutien à l'économie après la crise financière de 2008 n'a été que de courte durée, l'année 2009. Les origines de ces crises sont bien différentes : pour la première, la responsabilité des acteurs financiers dans des prises de risques inconsidérées était évidente, alors que, pour la seconde, ce qui est qualifié de crise économique procède du choix délibéré de la puissance publique de freiner l'épidémie en arrêtant le fonctionnement de secteurs entiers de l'économie. Cependant, la différence de politique économique ne vient pas seulement de ces éléments d'économie politique, il vient aussi d'un apprentissage européen et français du coût économique et social d'un soutien timoré à l'économie après la crise de 2008. S'il peut sembler, à l'été 2021, que le coût économique total de ces deux crises est similaire, de l'ordre de 20 % de hausse des dettes publiques, la nature de cette

hausse est bien différente. Lors de la crise de 2009, la faible croissance sur plusieurs années a contracté les revenus de l'État, alors que la hausse de 20 % lors de la crise de la Covid provient de hausses directes de dépenses publiques pour soutenir l'économie. Pour l'écrire de manière directe, la politique de gestion de la crise de la Covid a été bien plus keynésienne que celle de la crise financière.

Les mesures de soutien aux entreprises sont connues. Il s'agit principalement du fonds de solidarité pour 35 milliards d'euros, du soutien à l'activité partielle pour le même montant, du report de cotisations sociales et du prêt garanti par l'État (PGE) pour un montant total de 230 milliards. Ces dispositifs sont inédits par leur ampleur et ont permis de limiter les effets de la crise sur l'investissement, l'emploi et les faillites d'entreprises. Même si plus d'un million de salariés bénéficient de l'activité partielle à l'été 2021, ce qui rend difficile l'interprétation des chiffres du chômage, ce dernier montre une dynamique rassurante, avec un taux de 8,1 % au premier trimestre 2021. De même, le nombre de faillites est inférieur à son niveau d'avant la crise.

Il est encore trop tôt pour faire le bilan de la gestion économique de cette crise, mais, à ce jour, il faut convenir qu'elle a été bien gérée dans la plupart des pays, dont la France. Les premières données sur l'efficacité des dispositifs de soutien aux entreprises sont en train d'être collectées.

À n'en pas douter, certaines entreprises ou certains secteurs ont reçu des aides élevées qui ont plus que compensé l'effet de la crise sanitaire, dans la restauration notamment. À l'inverse, d'autres secteurs, comme l'industrie ou la construction, semblent avoir été moins aidés. Il est important de préciser ces éléments pour faire évoluer les dispositifs, mais il faut

néanmoins se méfier de l'illusion rétrospective dans la critique des dispositifs mis en œuvre. Les montants des aides ont été décidés dans la plus grande des incertitudes sanitaires.

L'état de santé des entreprises dépendra du rythme de la croissance et du rythme de réduction des mesures de soutien et de remboursement du PGE. S'il y a débat parmi les conjoncturistes, il faut s'attendre à un rythme élevé de croissance conjoncturelle après la crise. En effet, à ce soutien aux entreprises s'ajoute un soutien aux ménages qui a assuré un maintien moyen de leur revenu, alors que la consommation était contrainte. L'épargne supplémentaire des ménages en France en 2021 du fait de la Covid est estimée autour de 160 milliards d'euros, soit de près de 7 points du PIB de 2019, avec bien sûr des effets inégaux entre les ménages. La consommation de cette épargne additionnelle serait à elle seule un plan de relance inédit. Il est probable que les ménages français ne consomment que progressivement cette épargne sur les deux ou trois années à venir. Ensuite, une augmentation de l'incertitude économique, sanitaire et politique peut transformer cette épargne forcée en épargne de précaution. Cependant, la consommation progressive de cette épargne stimulera la croissance sur les prochains trimestres.

### **Toujours des tensions pour le recrutement**

Avant de discuter des forces et des faiblesses structurelles du tissu productif, il faut s'arrêter sur un débat actuel, celui des difficultés de recrutement des entreprises françaises. Ces difficultés sont en effet à l'intersection des éléments conjoncturels évoqués plus haut et des aspects structurels développés plus loin. En effet, avant et pendant la crise de la Covid, l'on a assisté à une hausse des difficultés de recrutement en France, qui sont devenues un débat public.

Tout d'abord, il faut observer que les fortes difficultés de recrutement avant la crise sont allées de pair avec une hausse très importante de l'emploi salarié. En effet, la hausse de l'emploi salarié a été de 150 000 personnes en 2018, selon l'INSEE, et de 290 000 personnes en 2019. Ainsi, il semblerait que les hausses pré-Covid des difficultés de recrutement soient plutôt une bonne nouvelle, liée à un retour aux politiques d'embauches d'entreprises ayant des perspectives de croissance. Ensuite, après la crise de la Covid, l'appréciation des difficultés conjoncturelles de recrutement est difficile du fait de l'existence des dispositifs de soutien à l'activité. En juin 2021, il y a encore 1,3 million de salariés en activité partielle. Cela limite le chômage, mais aussi la mobilité des

salariés entre les entreprises et les secteurs. Un troisième éclairage des difficultés de recrutement provient des qualifications demandées. En ce qui concerne les métiers pour lesquels les recrutements sont difficiles, en 2021, les premiers sont les charpentiers bois, les couvreurs, les géomètres et les tuyauteurs. Viennent ensuite les vétérinaires et les médecins. Sans aucun doute, la pénurie de ces métiers est un handicap pour les secteurs concernés, mais il est impossible de penser celle-ci comme le handicap principal du tissu productif et la cause du chômage de masse en France, tant les effectifs sont faibles. Enfin, quatrième constatation, les métiers les plus demandés en 2021 sont les métiers de service à la personne ou les métiers de la restauration, pour lesquels des difficultés de recrutement apparaissent dans certains territoires.

Il n'est pas à exclure que l'attractivité de ces métiers soit en baisse après la crise sanitaire, du fait d'horaires atypiques, d'organisation du travail perturbée et d'un contact répété avec des publics fragiles. De ce fait, le jeu normal de l'économie est une augmentation de l'attractivité de ces métiers par différents éléments. Le premier est bien sûr le salaire, mais il y a aussi d'autres éléments du contrat de travail, comme l'organisation du travail, la durée des contrats, l'offre de CDI plutôt que de CDD. Ainsi, la réponse aux difficultés de recrutement réside aussi du côté des entreprises, qui doivent faire des efforts pour attirer des salariés. Encore une fois, c'est le jeu naturel du marché du travail, qui est parfois oublié par certains observateurs. Pour conclure, il ne faut pas sous-estimer une possible inadéquation des qualifications des salariés avec les besoins à venir du tissu productif.

### **Des difficultés structurelles**

La discussion des éléments conjoncturels du tissu productif français peut donner une image rassurante qui est trompeuse, car elle cache les difficultés permanentes. Lorsque l'on prend la comparaison économique entre les pays, la situation du tissu productif devient préoccupante. Avant d'en chercher les causes, reprenons le constat. La mesure de l'efficacité relative des pays se mesure par leur balance commerciale, qui mesure la capacité exportatrice nette des pays. Rappelons que la balance commerciale de la France et de l'Allemagne était proche au début des années 2000, entre 1 et 3 points de PIB, après la mise en place de la zone euro. Vingt ans plus tard, la France figure parmi les pays avec la balance commerciale la plus négative de la zone euro, avec un déficit de l'ordre de 3 points de PIB, alors que l'Allemagne est un pays qui a la balance commerciale la plus positive de la zone euro et du monde en niveau, autour de 7 points du PIB allemand.

L'intérêt de la comparaison de la France et l'Allemagne est que les deux pays ont des structures productives très proches, avec des secteurs automobile, chimique, aéronautique ou mécanique développés, et des marchés de vente comparables, comme la Chine ou les États-Unis.

Une autre expression de la dégradation de la balance commerciale est le thème de la réindustrialisation, qui traverse le débat politique depuis maintenant plusieurs années, après le rapport de Louis Gallois, en 2017. En effet, près de 75 % des importations sont industrielles. La dégradation de la balance commerciale est donc le signe d'une désindustrialisation problématique en France, au-delà d'une tendance à la baisse de la part de l'industrie dans la richesse nationale, du fait des changements technologiques et d'habitudes de consommation. D'où vient cette tendance spectaculaire ? La comparaison de la productivité du travail dans les secteurs exportateurs en France et en Allemagne ne montre pas de dégradation de la productivité relative française.

Les études récentes pointent dans deux directions. La première est la baisse de la qualité relative des productions françaises. Ce point s'avère difficilement mesurable et sujet à discussion. Un autre élément plus solide est l'écart d'inflation entre les deux pays. Le rétablissement de l'Allemagne après la réunification douloureuse dans les années 1990 s'est fait par une modération salariale sans précédent, qui a conféré une compétitivité-coût à des secteurs intensifs en main-d'œuvre mais aussi indirectement à l'industrie. La chronique allemande est connue, depuis les lois dites Hartz jusqu'à la baisse des cotisations en 2007 et les accords de modération salariale dans les entreprises. La réponse française a été la décroissance des cotisations avec la mise en place du CICE puis d'une baisse de charges dans l'économie. La baisse des impôts de production, qui fait partie du plan de relance français de septembre 2020, participe de cette même logique. Le différentiel d'inflation entre les pays européens fait que le taux de change interne de la France, c'est-à-dire son niveau des prix par rapport aux autres pays de la zone euro, est inadapté par rapport à l'état de son tissu productif. Le problème est bien la comparaison relative de la France au sein de la zone euro, et non le niveau de l'euro en tant que monnaie internationale. En effet, la zone euro est fortement exportatrice, ce qui indique une sous-évaluation – plutôt qu'une surévaluation – de l'euro comme monnaie internationale. Un rééquilibrage monétaire aggraverait donc les difficultés de la France.

Pour l'écrire plus directement, une grande partie des difficultés à l'export et industrielles proviennent de désajustements au sein de la zone euro des niveaux

de prix. La possibilité de dévaluation de 20 % tous les vingt ans, qui est un résumé rapide de l'histoire monétaire de la France, étant exclue, d'autres mécanismes d'ajustements sont nécessaires. Cette lecture structurelle des difficultés du tissu productif français donne donc une image plus pessimiste des difficultés à venir. Celle-ci doit être nuancée par un élément nouveau. La faiblesse du taux de chômage allemand comme la prise de conscience des autorités allemandes, qui ont introduit un SMIC en 2015, conduisent à des hausses de salaire en Allemagne, qui contribuent au rééquilibrage européen.

### Éléments de prospective, autour du numérique et de l'environnement

Après le diagnostic conjoncturel et structurel, les éléments prospectifs sont le dernier élément pour bien définir les débats et les politiques nécessaires. Les deux enjeux souvent débattus sont la digitalisation de l'économie et les enjeux environnementaux. Le développement des outils numériques dans les entreprises et chez les consommateurs fait figure d'une révolution technologique qui amène à redéfinir les stratégies d'entreprise, mais qui semble bien plus simple à gérer que la question environnementale, encore soumise à de nombreuses incertitudes. Si le besoin d'une transition rapide vers une économie bas-carbone est maintenant consensuel, les politiques pour y parvenir sont encore largement en débat.

Quatre politiques sont surtout en débat, deux européennes et deux nationales. La première est une meilleure gestion du prix du carbone sur les marchés déjà existants, comme le système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne (SEQUE-UE), sur lequel le prix du carbone se fixe et qui influence les secteurs soumis à ce marché, comme les producteurs d'électricité, les industriels à forte intensité énergétique (acier, ciment, etc.) et l'aviation commerciale. L'ambition d'une réduction de 55 % des gaz à effet de serre d'ici à 2030 au niveau de l'Union demande une hausse du prix du carbone en imposant un prix plancher sur ce marché. Autre politique européenne, un mécanisme d'ajustement aux frontières, appelé taxe carbone aux frontières, vise à augmenter le prix des importations de l'UE fortement émettrices de CO<sub>2</sub>. La mise en place d'un tel mécanisme est encore entourée de nombreuses incertitudes.

À ces politiques européennes doivent s'ajouter des politiques nationales, comme une fiscalité du carbone sur les secteurs non soumis au SEQUE. Enfin, à ces outils jouant sur les coûts de production et les prix relatifs s'ajoutent les politiques directes de soutien à la transition énergétique. Celles-ci ont pris une ampleur nouvelle dans le plan de relance français de septembre 2020, pour un montant de



30 milliards d'euros, financés dans le cadre du plan de relance européen. Ces montants devront être augmentés dans les années qui viennent. Ils vont contribuer à faire évoluer des filières et à développer des professions, comme celles nécessaires à la rénovation thermique des bâtiments, par exemple. Au risque de surprendre le lecteur, les difficultés dans la conception des mesures pour la transition environnementale ne sont pas économiques, mais politiques et sociales. Cette transition engendrera des transferts importants entre les ménages, parfois au détriment des plus pauvres. Les compensations demandent une évolution de la fiscalité des ménages, dont la discussion ne fait que commencer.

Pour conclure cette exposition des perspectives du tissu productif français, il faut discuter des outils dont dispose la puissance publique pour accélérer les mutations nécessaires. Au-delà des outils fiscaux et réglementaires, un débat émerge sur le besoin d'une politique industrielle rénovée. Il faut ici comprendre le terme de politique industrielle au sens le plus large, désignant les politiques envers les entreprises, du fait de toutes les interdépendances

dans l'économie. Les changements nécessaires pour la modernisation du tissu productif, sa numérisation accélérée et la transition énergétique demandent une utilisation nouvelle de l'investissement public. Les infrastructures numériques, les infrastructures de transports, l'habitat économe en énergie, mais aussi le système public d'enseignement et de recherche (dont la crise de la Covid doit être un révélateur des faiblesses inquiétantes) demandent des investissements nouveaux. Notons simplement que la faiblesse des taux d'intérêt actuels, du fait de l'épargne additionnelle, permet à l'État de financer ces investissements à un coût qui est inférieur au rendement économique et social. Ainsi, l'État peut financer utilement des dépenses non récurrentes pour la modernisation du tissu productif. Certes, le niveau d'endettement des États est élevé après la crise de la Covid, cependant l'épargne a crû plus vite que l'endettement public, ce qui se constate par la faiblesse historique des taux d'intérêt sur la dette publique. Le débat, dans les mois qui viennent, devrait être où investir, combien et comment assurer une gouvernance qui permette la meilleure utilisation de la faiblesse des taux d'intérêt. ●

# Les métropoles obsolètes ?

**Pierre  
Vermeren**

Professeur d'histoire contemporaine à Paris 1.



La métropolisation sépare les classes sociales et déconnecte les territoires. La coupure entre France périphérique reléguée et France dynamique célébrée métamorphose une géographie devenant toujours plus problématique. Cette nouvelle configuration du pays nourrit les crises et appelle de nouveaux équilibres.

**A**u début du XXI<sup>e</sup> siècle, les élites françaises se sont enthousiasmées pour la « métropolisation », assimilée à la poursuite inéluctable de l'urbanisation. Géographes, urbanistes, hommes politiques, journalistes ont succombé aux charmes de ce phénomène, alors qu'il passait par pertes et profits l'essentiel du pays, vivant à l'écart des métropoles. Celles-ci ne regroupent en effet que 27 % à 28 % de la population française. Que s'est-il passé ?

La France a été tardivement urbanisée, puisqu'il a fallu attendre 1932 pour qu'une moitié des Français habite dans une ville. Le seuil est une commune de plus de 2000 habitants agglomérés, soit d'insignifiants villages pour nos contemporains ! À la fin des Trente Glorieuses, la France est urbaine à plus de 70 %. Or, depuis 1975, ce taux a peu évolué, d'autant que des centaines de villages périmétropolitains sont devenus de petites « villes ». Aujourd'hui, un peu moins du quart de la population continue d'habiter dans des villages, dont les territoires constituent la plus grande partie de l'espace français. Ajoutés aux habitants des petites villes (de 2000 à 10000 habitants), près de 50 % de la population française vit toujours dans un environnement très éloigné des métropoles.

### Une métropolisation récente

La métropolisation résulte de la convergence de deux phénomènes au début du XXI<sup>e</sup> siècle, à l'imitation du Paris de Jacques Chirac (1975-1995) et de l'Île-de-France. Depuis vingt ans se sont constituées une douzaine de métropoles nationales. Il s'agit en fait d'une profonde mutation de l'urbanisation à la française, à l'image de ce que l'on a observé aux États-Unis ou en Angleterre. Elle est intimement liée à la désindustrialisation. Après Paris, de grandes villes, comme Lyon, Bordeaux, Toulouse ou Nantes, ont exfiltré leur classe

ouvrière pour la remplacer par des cadres engagés dans la nouvelle économie de services. Cette gentrification du centre des grands centres-villes et de certaines banlieues conjugue une forte croissance du prix de l'immobilier, une production de richesses accrue (les douze métropoles produisent la moitié du PIB français sur 5 % du territoire), et l'émergence de milieux de vie bourgeois homogènes, avec des services idoines. Par ailleurs, la loi SRU de 2000 a obligé ces mêmes métropoles à construire sur place des logements sociaux en nombre croissant, afin de fixer les « populations nomades » qui ont remplacé les anciens prolétaires, surtout des étudiants et des immigrés récents, indispensables aux emplois de services de proximité peu qualifiés.

En sens inverse, un chassé-croisé s'est opéré pour les anciennes classes populaires et les classes moyennes urbaines, incitées par le coût croissant des logements (multiplié par 10 à Paris en quarante ans, et par 3 à Bordeaux en vingt ans) à se réinstaller en banlieue ou dans la « France périphérique » (ce concept est inventé par Christophe Guilluy en 2010 dans *Fractures françaises*). Ainsi se développe la France périurbaine aux 8 millions de pavillons, qui colonise un espace toujours plus vaste et plus éloigné du centre des grandes villes (les agglomérations principales ont vu leur superficie multipliée par 10, voire par 20). Dans cet immense espace, brutalement urbanisé depuis 1982, sont venues s'agglutiner les activités économiques et sociales chassées de la ville-centre ou de la proche banlieue : le commerce et la grande distribution, un système de rocade et de transports de plus en plus denses, les activités industrielles résiduelles et l'artisanat, mais aussi tout ce qui entravait la gentrification des centres et leur transformation en zones festives et touristiques (hôpitaux, maisons de retraite, funéraires, établissements scolaires, prisons, abattoirs, etc.). En outre, des millions de retraités ou d'ou-

vriers sont partis s'installer (ou se réinstaller après quelques générations) dans la France des bourgs et des petites villes, tout au moins dans certaines régions (Bretagne, Sud-Ouest, Languedoc, PACA).

### Des mutations mal appréciées

Le résultat de ces mutations, internes pour l'essentiel à la France urbaine, est spectaculaire, problématique et de grande ampleur. Le caractère spectaculaire, c'est l'urbanisation (ou l'artificialisation) supplémentaire de 1 % du territoire tous les dix ans depuis quarante ans. Celle-ci a bouleversé et trop souvent saccagé les entrées de villes, faute d'urbanisme réfléchi. Cette « France moche » est aujourd'hui déplorée.

La mutation problématique, c'est la séparation inédite des diverses classes sociales sur le territoire, et la fin de l'ancienne cohabitation des classes sociales. Celles-ci vivent désormais séparément : la bourgeoisie et les cadres dans les centres-villes ou les banlieues aisées (dont les deux tiers dans les centres des métropoles); les immigrés récents à proximité immédiate, en centre-ville ou en banlieue plus ou moins proche selon la localisation des logements sociaux; les classes moyennes pour l'essentiel en banlieue pavillonnaire; et les classes populaires dans les villages et les villes petites et moyennes. Redisons qu'il s'agit d'une schématisation, car rien n'est totalement étanche.

Ce phénomène est capital à l'échelle nationale : il a en effet déconnecté les diverses parties du territoire français. Les métropolitains vivent en circuit fermé, dans des métropoles reliées par un réseau de transports performants (avions, TGV, autoroutes), connectées au reste de l'Europe et du monde. Elles se sont en revanche coupées de leur arrière-pays, partie de la France périphérique et du réseau des villes petites et moyennes – *a fortiori* des campagnes –, dont elles n'ont plus besoin pour vivre (à l'exclusion des stations et régions touristiques : littoral breton et méditerranéen, Provence intérieure, côte basque, Alpes du Nord, etc.). De fait, cette France périphérique, majoritaire en population, et qui constitue l'essentiel du territoire national, a de moins en moins de lien avec les métropoles. Ce fut le sens même de la révolte des Gilets jaunes (2018-2019), au cours de laquelle une partie des salariés pauvres de cette France reléguée, dépendants de la voiture faute d'autres moyens de déplacement, ont investi les ronds-points (près de chez eux) et le centre des métropoles pour y crier leur colère. Chassés de Paris il y a quelques décennies, des ouvriers et employés venus de province ont tenté de s'y faire entendre du pouvoir. La même chose s'est produite dans les grandes villes, Toulouse, Nantes ou Bordeaux, métamorphosées par vingt ans de métropolisation.

### Un système presque immédiatement en crise

À peine le système métropolitain réalisé, plusieurs crises dévoilent ses fragilités, voire révèlent son obsolescence programmée. Tout a commencé en 2005. Cette année-là, « les banlieues de l'islam » (Gilles Kepel) s'enflamment. Cette révolte des nouveaux « quartiers populaires », qui sont les cités HLM des années 1960 ayant changé de population à la fin du siècle du fait des mutations économiques et migratoires, illustre leur fragilité. Alimentées par un flux migratoire constant, alors que les grandes usines viennent ou sont sur le point de fermer, ces cités aux portes des quartiers gentrifiés sont frappées par une triple dérive : le passage de l'emploi industriel stable à un modèle de services et de petits boulots instables et mal rémunérés; la fuite des salariés et des familles qui ont réussi leur ascension sociale, et qui font place à de nouveaux immigrants non intégrés; l'inactivité de 40 % ou plus des jeunes – nés ou non sur place –, aspirés par l'économie délictueuse et ses violences. La révolte de novembre 2005 a été stoppée par un couvre-feu d'un mois et demi. Elle a mis le projecteur sur ces « quartiers populaires » aux portes des métropoles (dont 40 % se situent en Île-de-France). Rien n'indique que la situation se soit améliorée depuis lors. Les flux migratoires se sont intensifiés, les taux d'activité globale ont encore chuté, et les externalités négatives (violences, délinquance et trafic de drogue) ont fortement progressé, suscitant un malaise à l'échelle des agglomérations. À Marseille, près de la moitié de la population vivrait dans des domaines privés gardés.

Quelques mois auparavant, en mai 2005, un autre événement a alerté sur le malaise des citoyens de la France périphérique : le non au traité constitutionnel européen. Comme le Brexit britannique onze ans plus tard, en juin 2016, le vote français s'apparentait à une révolte antiélites issue de la nouvelle configuration sociale, économique et géographique : aux métropoles (le Grand Londres et l'Île-de-France), la création de richesses, l'opulence marchande et culturelle, la société cosmopolite et mondialisée qui regarde le monde; aux régions désindustrialisées, le sous-emploi, le sous-investissement, la *junk-food* et la marginalisation scolaire et sociale. Depuis 2005, élection après élection, le malaise citoyen s'amplifie avec la baisse tendancielle de la participation aux élections et la montée des votes antisystèmes majoritaires au premier tour de la présidentielle. Les dirigeants français ne sont maintenant plus élus, à tous les niveaux, que par un quart à un tiers de l'électorat. Enfin, les municipales de 2021 ont montré que les élites des métropoles, bien que loyalistes, ont à leur tour opté pour un vote écologiste de défiance contre la métropolisation forcée. L'arrêt des mises en chantier depuis plus d'un an dans les villes conquises par l'écologie politique est une politique voulue par ses électeurs. Le rejet de la métropole millionnaire bordelaise est significatif.

Mais l'alerte la plus spectaculaire, parce que la plus violente, est venue de l'extérieur des métropoles. En 2018-2019, la révolte des Gilets jaunes, qui n'est pas la première de la France périphérique (Bonnets rouges, Notre-Dame-des-Landes), est une étrange jacquerie dont peu d'analystes ont compris la portée. Avant d'être récupérée et dénaturée par les syndicats et l'extrême gauche, elle a clairement montré, avec le soutien de plus de sept Français sur dix pendant trois mois, que la France abandonnée des campagnes, des bourgs et des villes petites et moyennes, mais aussi des lointaines banlieues pavillonnaires, était exaspérée par la nouvelle répartition des activités, des revenus et des investissements. Qu'il s'agisse de l'école, de la fonction publique (notamment la répartition de ses cadres les mieux rémunérés), de la santé publique, du réseau et de l'investissement dans les transports, de l'installation des unités de production, le déséquilibre en faveur des métropoles est criant et destructurant. Si la France périphérique est peuplée de lycées où les professeurs et les cadres n'inscriraient pas leurs enfants, et d'hôpitaux périphériques où les médecins de villes ne feraient pas soigner leurs amis et parents, la crise est profonde. De sociale et économique, celle-ci est devenue politique et écologique.

L'abandon du système productif national (le taux d'activité industrielle de la France a été divisé par quatre en un demi-siècle) a profité au commerce et aux activités tertiaires des métropoles : 70 % du PIB est produit, selon Guilluy, dans 25 aires métropolitaines. Celles-ci sont approvisionnées en marchandises (y compris agricoles) venant par camions et par bateaux de l'étranger, tandis que des millions de travailleurs à petit ou moyen revenu rallient ces villes au quotidien par voiture. Le vélo au cœur des métropoles masque le fait que sept Français sur dix sont contraints de se rendre au travail en voiture. La pollution des transports et la surconsommation d'énergie sont consubstantielles du système métropolitain, qui profite à un gros quart des Français. Certes, en régime de démocratie sociale, il s'ensuit une redistribution gigantesque (le « pognon de dingue » cher au Président), mais la structure est viciée de trois manières : le vice écologique de l'hyperconcentration et de la dépendance aux transports de longue distance; le vice démocratique, car il rend « inutile » une grande partie de la population et des territoires délaissés, sommés d'accepter de vivre d'allocations et de subsides; le vice économique, car il stérilise le secteur productif et concentre les cadres et les élites loin du corps du peuple, abandonné à son sort.

Faut-il ajouter que la Covid-19 de 2020-2021 a fait un peu plus craquer le modèle? La France peut-elle

durablement vivre (eu égard à ses déficits, qui ont explosé) sans produire de médicaments, d'ordinateurs, d'appareils médicaux et de machines, sans autonomie dans les secteurs de pointe, les terres rares, l'agriculture, etc.? La crise et les confinements successifs ont dévoilé aux cadres (qui disaient avant la crise à plus de 80 % vouloir quitter l'Île-de-France) et à la jeunesse diplômée qu'une autre vie est possible. Les limites des métropoles sont notoires : pollution, concentration, exigüité et cherté des logements, faiblesse des espaces verts, dépendance à l'extérieur. Or, le télétravail n'est plus un mythe. Beaucoup d'employés et de cadres ont appris à travailler autrement. La bilocalisation perdurera-t-elle dans certains métiers?

### **Sortir de cette impasse, un enjeu majeur de la présidentielle**

La France dispose d'un plan B pour dépasser la métropolisation et ses maux. Il en va de l'unité du pays, de son autonomie économique et de la guérison de sa démocratie. Mais cette alternative ne se fera pas sans planification ni coordination publique, de sorte qu'un grand débat public devrait y préparer les citoyens, les esprits et les acteurs.

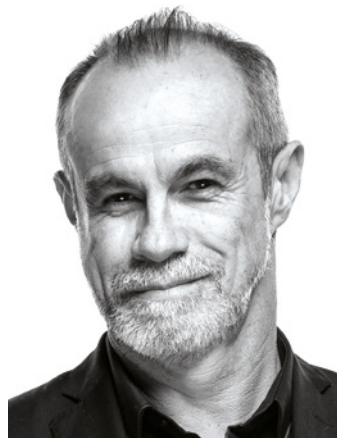
Il ne s'agit pas de casser les métropoles existantes mais de les resserrer aux plans géographique, économique et administratif. La France dispose d'un dense réseau de villes secondaires, les préfectures, souvent en grande difficulté, que le transfert organisé de services (ministériels, publics), d'institutions et d'emplois de cadres permettrait de relancer. Couplé à une réindustrialisation sélective et décentralisée, il pourrait relancer ces villes moyennes, y stimuler l'immobilier et, par conséquent, ruisseler sur l'ensemble des départements. Les cadres issus des métropoles exigeront de l'État une amélioration drastique de l'école et de la santé publique, conditions nécessaires pour attirer des familles.

En parallèle, les régions doivent favoriser le réaménagement des abords des métropoles resserrées avec des matériaux, une architecture et des paysages plus conformes aux traditions locales, moins criards et bas de gamme, moins standardisés et plus ambitieux. Les régions de caractère (Pays basque ou Aveyron) et certaines zones touristiques préservées témoignent qu'avec des moyens et une volonté, l'esthétique peut aussi avoir droit de cité. Un certain respect de l'histoire patrimoniale est aussi l'une des conditions de l'attractivité touristique de la France de demain. ●

# Vivre dans nos métropoles : la révolution de la proximité

**Carlos  
Moreno**

Professeur associé à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, directeur scientifique de la chaire ETI (entrepreneuriat, territoire, innovation).



Les villes doivent s'ajuster aux nouvelles aspirations à la proximité ainsi qu'aux nouvelles contraintes environnementales. Pour les métropoles, grandes comme petites, les programmes et réalisations autour du projet de « ville du quart d'heure » permettent l'adaptation de nos vies et de nos géographies quotidiennes.

**L**a ville du quart d'heure est un concept qui fait le tour du monde. Il concerne les zones à forte densité. Dans les zones à moyenne et faible densité, sur la même base théorique, nous avons forgé le concept de « territoire de la demi-heure ». Il obéit au même tronc commun, mais avec quelques spécificités. La genèse de ce travail se trouve dans l'héritage de la pensée de Jane Jacobs et de sa puissante vision de la ville, la *Living City*, la ville vivante, l'espace public pour tous, la réappropriation de la ville par l'usage. Cet héritage de Jane Jacobs se prolonge avec le *New Urbanism*, né à Londres puis développé aux États-Unis pour lutter contre les villes tentaculaires comme Los Angeles. Il croise les travaux sur l'urbanisme et sur le temps de différents auteurs, dont – hommage particulier – ceux de François Ascher et ceux de Luc Gwiazdzinski. Il s'agit de nous confronter à la question qui doit être aujourd'hui le cœur de nos réflexions urbaines : dans quelle ville voulons-nous vivre ?

Pendant longtemps, la réponse est venue de l'ingénierie, avec des villes construites essentiellement sur les trois principaux paradigmes de la ville moderne d'après-guerre : minéralité de la construction, énergies fossiles, plastification du monde. Ces trois éléments majeurs ont marqué l'urbanisme moderne et les modes de vie. Nous voilà maintenant, en 2021, quand notre perception de la ville est également traversée par les effets de la Covid-19, qui modifie notre relation avec l'espace urbain et le temps. Si nous voulons donner une réponse plus structurée aux grands défis du millénaire, nous avons l'impérieuse nécessité d'aborder le développement durable. Les accords de Paris de 2015, accords entre États, proposent la neutralité carbone d'ici à 2050. Nous savons que le principal émetteur de CO<sub>2</sub> est la ville, car nous vivons dans un monde devenu massivement urbain. 54 % sur la planète, 75 % en

Europe, 80 % en Amérique latine, le continent le plus urbanisé de la planète. Aujourd'hui, le fil conducteur se trouve dans les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, en particulier dans le treizième, le changement climatique et la lutte pour le climat, et dans le onzième, pour des villes durables, sûres et résilientes. Les ODD sont au cœur même de ce dont nous avons besoin aujourd'hui, une transformation en profondeur de nos modes de vie. Le professeur Muhammad Yunus, Prix Nobel de la paix, dans son livre *Vers une économie à trois zéros*, pose une triple exigence, indispensable pour repenser une ville durable : zéro émission carbone, zéro pauvreté, zéro chômage.

### La ville nécessairement durable

La ville dans laquelle nous voulons vivre, si nous voulons qu'elle soit une ville durable, doit aborder cette triple convergence écologique, économique et sociale. Chaque euro investi dans le développement durable doit ainsi avoir un retour en écologie, en économie et en social. Nous parlons ainsi d'une ville :

- viable, à l'intersection de l'économie et de l'écologie;
- équitable, à l'intersection de l'économie et de l'impact social;
- vivable, à l'intersection de l'impact entre l'écologie et le monde social.

Quelle que soit la forme de la ville, à la question : « Dans quelle ville voulons-nous vivre ? », la seule réponse valable à donner consiste à offrir une qualité de vie élevée. Bon nombre des réponses proposées ont fait appel à une réponse infrastructurelle. Nous avons souvent opté pour l'ingénierie, pour le contrôle de la technologie, avec des actions permettant d'aller plus loin et plus vite. Mais aujourd'hui, les menaces auxquelles nous faisons face sont majeures et notre monde urbain n'est plus adapté. Nous avons



besoin d'un double objectif : des villes résilientes au changement climatique dans leur adaptation et des villes saines en période de pandémie mondiale. Si nous voulons revenir à ces valeurs fondamentales, nous devons nous interroger sur l'usage que nous faisons de la ville et sur ce qu'est devenue la mobilité urbaine, avec une question : pourquoi nous déplaçons-nous autant ?

## Des villes adaptées au temps de vivre

Dans mes recherches, j'ai proposé une hypothèse qui est celle de la ville moderne, dont l'usage de la ville dans un système productiviste a donné lieu à la perte du lien essentiel du citoyen avec son temps utile. Les Grecs avaient un temps tridimensionnel constitué de trois temps principaux :

- chronologique, *chronos*;
- de la créativité, *kairos*;
- d'immanence, *aiôn*.

Le *kairos* et l'*aiôn* ont disparu et il ne nous reste que le temps du calendrier, le *chronos* et son adage, « *la vie appartient à ceux qui se lèvent tôt* » avec son lot de longues distances et de déplacements pendulaires inconfortables, voire attentatoires à notre santé dans le cas des voitures diesel et de l'autosolisme. La ville du quart d'heure, le territoire de la demi-heure, l'urbanisme des proximités s'inscrivent ainsi dans une approche par les usages avec le chrono-urbanisme, la chronotopie, la topophilie, structurés autour d'une méthodologie territoriale pour changer nos modes de vie, reprendre le contrôle, voire la possession du temps utile et prendre le temps de vivre.

En cette période de pandémie, le concept de la ville du quart d'heure est devenu viral dans le monde entier, car la relation entre espace urbain et temps utile a été bouleversée de force. Nous avons redécouvert la proximité avec le travail qui s'est virtualisé par l'effet de la révolution numérique, offrant une alternative aux déplacements obligés quotidiens. La ville du quart d'heure repose sur une modélisation qui nous permet d'identifier les six fonctions sociales urbaines indispensables à satisfaire pour une proximité heureuse :

- habiter dans de bonnes conditions;
- travailler en évitant les déplacements pendulaires;
- faire ses courses à proximité et de manière saine;
- l'accès à la santé physique et mentale;
- l'apprentissage et la culture;
- et le plaisir, les loisirs en harmonie avec la nature.

L'accès optimisé à ces six fonctions, dans un périmètre court, de manière décarbonée, impacte favorablement notre qualité de vie, notre indice de bonheur urbain :

- mon propre bonheur, en tant qu'être humain, avec les personnes que j'aime, ma famille, mes proches;
- mon indice de sociabilité, avec plus de temps à passer avec les amis et les voisins, avec une meilleure connaissance de mon quartier, une relation plus détendue avec mes collègues de travail;
- et l'indice de ma relation avec la planète, avec moins d'émissions de CO2 et davantage d'altérité.

La ville du quart d'heure ne cherche pas à développer des villages au sein d'une grande ville, chacun ayant ses propres quinze minutes. Nous œuvrons pour une vision multiservicielle, multiurbaine et polycentrique, afin que chacune de ces fonctions urbaines soit largement distribuée dans l'espace urbain.

Il n'y a aucune raison pour qu'une métropole, aussi grande soit-elle, ne puisse offrir le plus de décentralisation possible. Dans un monde de haute technologie et de numérisation, nous pouvons établir, grâce aux données, comment mieux disposer d'installations au sein de la ville, aujourd'hui très spécialisées, utilisées de manière monofonctionnelle dans des espaces segmentés et obéissant à de profondes fractures spatiales, urbanistiques, économiques et sociales. Nous voulons transformer le rythme de vie avec le chrono-urbanisme et l'associer à une meilleure utilisation de ce qui est déjà construit. C'est ce que l'on appelle la chronotopie : un lieu, des usages multiples. À chaque utilisation, de nouvelles possibilités naissent de la collaboration des citoyens, pour toujours davantage de participation. Nous travaillons pour que cette polyvalence urbaine, ce polymorphisme, nous permette d'arrêter de construire, et pour que ce que nous avons déjà construit soit utilisé beaucoup plus et mieux, en produisant une ville polycentrique dans laquelle nous ne soyons pas obligés de longuement nous déplacer, mais seulement quand nous le voulons, limitant ainsi l'afflux de nombreuses personnes dans un même lieu ou dans les moyens de transport plus traditionnels.

## Explorer les ressources urbaines de la ville

Nous avons construit des outils technologiques qui nous permettent d'explorer la ville dans son ensemble afin d'identifier ce que nous avons comme ressources, leur taux d'utilisation, faire un diagnostic territorial, émettre des hypothèses et proposer des stratégies de transformation. La ville du quart d'heure n'est pas une baguette magique. C'est un voyage, c'est un nouveau paradigme. Il s'agit d'une transformation de la vie urbaine. Nous devons identifier tous les services, les infrastructures, les besoins, la richesse, la démographie, les catégories socioprofessionnelles, car nous devons disposer d'un ensemble d'indicateurs qui nous permettront de rééquilibrer la ville.

Nous vivons dans des villes dont la segmentation fait que, par exemple, à Paris, les quartiers populaires sont à l'est et au nord tandis que les quartiers aisés et les lieux de travail sont à l'ouest. Il y a un très grand déséquilibre car 1,3 million de personnes voyagent chaque jour de l'est à l'ouest. Si nous voulons briser ce cycle, nous devons transformer la ville pour lui donner une échelle humaine et offrir cette qualité de vie.

Ce que nous souhaitons maintenant c'est transformer le rythme de la ville, pour adapter nos activités. Avoir un travail de proximité, à distance ou en *coworking*, ou par de nouveaux centres que nous allons créer en coopération avec le secteur privé. Des lieux de rencontre, de brassage, des kiosques citoyens, des centres artistiques, des centres de santé, des lieux de circuits courts, l'école ouverte sur mon quartier. Nous voulons relocaliser les activités commerciales, les activités de production, les activités créatives. Nous devons donc disposer d'outils qui nous permettent de gérer les mètres carrés afin d'éviter la spéculation. Nous voulons que les villes développant cette proximité soient des lieux d'équilibre social entre des personnes de différents horizons, aux ressources variées. Disposer de programmes qui ont progressivement permis de couper l'accès aux véhicules avec des déplacements inutiles ou superflus peut transformer les métropoles en ce que nous appelons des « villes respirables ». Il ne s'agit pas d'être en guerre contre les voitures » mais plutôt de régénérer une activité sociale, économique et écologique en reprenant un espace public pour le partager avec le plus grand nombre.

## Rééquilibrer les rythmes et les espaces

La ville du quart d'heure, avec cette triple caractéristique environnementale, économique et sociale, est possible non seulement au cœur du centre-ville, mais dans l'ensemble des zones métropolitaines. Des villes moyennes, de petites villes aussi se projettent en France et dans le monde avec cette vision. De grandes organisations mondiales des villes, comme le C40, le réseau des villes-mondes pour le climat, ont adopté cette vision. Milan, Melbourne, Ottawa, des villes dans les pays nordiques, les Pays-Bas, en Amérique latine, en Asie.

Aujourd'hui, la Covid offre une situation inédite qui nous permet de constater que le point le plus difficile, qui était le travail, peut être transformé

et participer à façonner un autre rythme de vie. Il s'agit de rééquilibrer le rythme du travail avec la vie locale, recréer de la sociabilité, réhumaniser la ville, recréer une écologie humaniste guidée par le bien commun, et, dans un monde hyperconnecté, utiliser les nouvelles technologies pour changer nos modes de vie. Dans le cas contraire, dans trente ans, nous nous retrouverons inévitablement avec 1,5 ou 2, voire 3 °C ou plus et personne ne pourra alors garantir que l'espèce humaine survivra à la fin de ce siècle ou assurer l'habitabilité de la planète.

La ville de proximité est une manière concrète de créer une ville humaine et écologique : moins de déplacement, plus de gens qui se disent bonjour. On fait plus attention à la nature. On développe l'amour des lieux pour que chacun de nous protège les endroits que nous fréquentons. La ville du quart d'heure valorise les services de proximité, invite à fréquenter des espaces publics partagés où l'on trouve un brassage de gens différents, une mixité intergénérationnelle. C'est aussi connaître les gens qui vivent autour de soi.

Avec cette ville de proximité, la ville du quart d'heure, c'est aussi l'occasion de montrer qu'une ville ne s'anime pas par ses voitures, mais bien par ses habitants. Tandis que nos voitures sont immobilisées, c'est à pied que les voisins se croisent et se découvrent. Vous imaginez le temps gagné en matière de déplacements si un espace vert, une crèche, une école et un coiffeur se trouvaient proches de chez vous ? Un boulanger, un vendeur de légumes, une épicerie, un boucher et un poissonnier pourraient vous épargner l'hypermarché en voiture et vous offrir des produits sains, en circuit court, avec moins d'intermédiaires.

Oui, dans la ville du quart d'heure, nous vivons plus directement la possibilité de rencontrer l'autre, pour aller dans le sens du respect mutuel, de nous parler, de faire connaissance, de sortir de l'anonymat. Se dire bonjour, c'est aussi entamer un dialogue qui permet à chacun de sortir de son propre isolement. C'est également de l'entraide, redécouvrir les gens avec une couleur, une religion, une culture différente. Cette autre manière de vivre dans la ville, c'est construire au quotidien une nouvelle culture urbaine, une nouvelle urbanité de la proximité qui recrée du lien social.

C'est tout cela, la ville du quart d'heure : la ville à l'échelle humaine avec l'humain au bout de la rue ! ●

# Vers des « biorégions urbaines » ?

**Thierry  
Paquot**

Philosophe de l'urbain.



**Le gigantisme urbain et les modes de vie contemporains composent des agglomérations qui ne sont ni vertueuses écologiquement, ni socialement durables. Au-delà des découpages bureaucratiques, valorisant l'échelle locale, la « biorégion » incarne un projet d'espaces vivables, dans une perspective atteignable à condition de ralentissement et de décroissance des grandes zones urbaines.**

---

**L**a mondialisation de l'économie oppose le local au global. Elle reconfigure, sans cesse, les territoires avec ses délocalisations/relocalisations des entreprises, mais aussi avec l'extension du commerce en ligne et les innombrables activités numérisées qui semblent hors-sol. À la « fin de la géographie » annoncée naguère par Paul Virilio, certaines et certains œuvrent pour inscrire leur existence dans des lieux qu'ils ménagent avec une grande attention environnementale. De nombreux territoires possèdent des atouts sous-valorisés, leur délimitation échappe souvent aux découpages administratifs-politiques, au point où la création de biorégions correspondrait aux exigences contemporaines du mieux-vivre. De quoi s'agit-il ?

### Région et régionalisme

C'est vraisemblablement à la suite de sa lecture d'un article du géographe Élisée Reclus (1830-1905), « The Evolution of Cities » (*Contemporary Review*, 67, 1895), que Patrick Geddes (1854-1932) examine les transformations qui remodelent toute ville, tel un organisme vivant, ayant à la fois une dimension écologique et une autre humaine. C'est ce qu'il représente en 1909 dans un diagramme montrant une *valley section* avec ses données physiques, climatiques, naturelles, techniques, géographiques. C'est cette étude type d'une vallée qu'il transpose à la « région », au sens géographique mais aussi botanique et zoologique du terme. Patrick Geddes adopte la trilogie *Place* (« lieu »), *Work* (« activités ») et *Folk* (« peuple »), qu'il emprunte à Frédéric Le Play, pour étudier une région et associer ses habitants à imaginer leur devenir. Du reste, il n'hésite pas à lui substituer une autre triade, plus environnementale : *territory*, *occupations* et *organisms*. Ce penseur atypique ignore la notion de « biorégion urbaine » mais pas celle de « région urbaine » (*Region City*),

qu'il examine attentivement en y dressant les cartes des plantes et des arbres, des animaux, des fleuves et rivières, des montagnes et collines, etc. Tout cet ensemble, encore « sauvage » ou déjà « cultivé », du monde vivant qui confère à un site ses paysages et ses qualités organiques.

Au même moment, deux autres auteurs présentent la « région urbaine » comme l'évolution « naturelle » de l'extension de certaines villes, dont l'*aura* va au-delà du territoire communal : le Suisse Georges de Montenach et le français Robert de Souza. Le premier, dans *Pour le visage aimé de la patrie* (1908), explique que l'urbanisation en cours s'étend sur des territoires plus amples que la simple municipalité, aussi faut-il avoir en tête la région et non pas la ville pour imaginer son devenir et en prévoir les équipements indispensables à son habitabilité. Le second, dans *Nice, capitale d'hiver* (1913), réunit un chapelet de villes, petites et grandes, par un chemin de fer longeant la Méditerranée. L'expression *Côte d'Azur* est forgée par Stephen Liégeois dans son ouvrage éponyme publié en 1887, cette *Riviera* s'étend de Gênes à Hyères. Robert de Souza est persuadé que les destins de ces villes s'unissent dans une région urbaine qui ne verra pas le jour. C'est en 1911 que Jean Charles-Brun (1870-1946) publie *Le Régionalisme*, dans lequel il dénonce l'excès de centralisation de la France et l'abusif suprématie de Paris dans tous les domaines, avant de magnifier les trois « caractères propres du régionalisme », à savoir qu'il est une méthode, une discipline et un essai de conciliation. Le mot « régionalisme », qui date de 1892, exprime, à la fois, la décentralisation et le fédéralisme proudhonien. Jean Charles-Brun présente, dans l'appendice III de son livre, 28 propositions de découpage de la France en régions, échelonnées de 1851 à 1911, qui maintiennent ou non les départements. Ainsi, Auguste Comte suggère

17 « intendances » regroupant des départements (« Paris » comprend la Seine et la Seine-et-Oise, « Nantes » rassemble l'Ille-et-Vilaine, la Loire-Inférieure, le Morbihan, les Côtes-du-Nord et le Finistère, « Clermont » associe la Loire, l'Ardèche, le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère, etc.). Frédéric Le Play imagine 13 « provinces », La Tour du Pin Chambly délimite 16 « gouvernements provinciaux » et Paul Vidal de La Blache opte pour 17 « régions ». Jean Charles-Brun considère le régionalisme comme un jeu entre « tradition et progrès », « individu et État », « particularisme et patriotisme », d'où sa valorisation de la mutuelle et des associations et autres formes de coopération, sans oublier la famille.

Le régionalisme n'est pas un hymne nostalgique à une région idéalisée et conservatrice, mais une volonté de contrer Paris en modernisant l'économie de chaque région, afin d'y garder leurs habitants et de les encourager à veiller aux valeurs locales tout en en créant de nouvelles dans la continuité d'une longue histoire. C'est ce qu'il pense encore sous Vichy, lorsqu'il participe à la Commission des provinces, qui doit mettre en place une Assemblée régionale. Suivront des ouvrages politiquement contrastés : *Paris et le désert français* (1947), de Jean-François Gravier, *Décoloniser la province* (1966) de Michel Rocard, *La Révolution régionaliste* (1967) de Robert Lafont, *Pour une France fédérale. Vers l'unité européenne par la révolution régionale* (1968), de Pierre Fougeyrollas, *Régionaliser la France* (1969), d'Yves Durrien, ou encore *Le Pouvoir régional* (1971), de Jean-Jacques Servan-Schreiber.

Un demi-siècle après, les régionalistes sont atones. Existents-ils encore ? Ils ne s'opposent pas à la réduction du nombre de régions de 22 à 13, en métropole, et ne réclament pas un droit à la culture régionale et à ses langues, comme si, d'un côté, la globalisation submergerait tous les « pays » et leurs habitants en les uniformisant peu ou prou, et, d'un autre côté, un État, de plus en plus soumis à l'eurotechnocratie, imposait des normes, des règles, des techniques administratives européennes sans aucun lien avec les réalités spécifiques des territoires *en cours*. Un territoire n'existe pas *en soi*, comme un legs de la géographie ou de l'histoire. Il n'est pas *donné*, il résulte d'une relation, à chaque fois différente, entre une population et un site. Or, cette relation s'avère processuelle, autant dire toujours inachevée et changeante, à l'instar du monde organique qui la compose et des modifications technico-communicationnelles qui affectent tout individu et tout milieu. La région ne s'inscrit plus seulement dans une dynamique locale mais dans l'enchevêtrement d'intentions localisées, portées par des citoyens qui espèrent du local plus qu'ils ne croient en un sursaut démocratique national.

## Biorégionalisme à l'américaine

Lewis Mumford (1895-1990) a lu l'ouvrage de Jean Charles-Brun, tout comme il apprécie Patrick Geddes, aussi n'est-il guère étonnant de le voir cofonder, avec Clarence Stein, Henry Wright, Catherine Bauer et Benton MacKaye, en 1923, la Regional Planning Association of America (RPAA) et créer des cités-jardins comme Sunnyside Gardens (dans le Queens à New York) et Radburn (dans le New Jersey). La RPAA ne réussira pas à réorganiser les États en une pluralité de régions où prédominent les caractéristiques « naturelles ». Plus tard, certaines de ses idées seront reprises et développées par des partisans du *New Urbanism*, afin qu'ils définissent *The Regional City*, mieux articulée à l'écologie de son territoire, sans pour autant imaginer le biorégionalisme. Celui-ci naît en Californie, porté par des écologistes comme Peter Berg (1937-2011), Raymond Dasmann (1919-2001), Gary Snyder (1930), Kirkpatrick Sale (1937), Stephanie Mills (1948). Les deux premiers signent, en 1977, « Reinhabiting California » dans *The Ecologist* (vol. 7, n° 10), article qui devient rapidement une référence parmi les activistes environnementaux. On peut y lire : « Réhabiter signifie apprendre à vivre *in situ* au sein d'une aire qui a précédemment été perturbée et endommagée par l'exploitation. » Plus loin, ils précisent : « Une biorégion peut initialement être déterminée par le biais de la climatologie, de la géomorphologie, de la géographie animale et végétale, de l'histoire naturelle et d'autres sciences naturelles encore. Cependant, ce sont les gens qui y vivent, avec leur capacité à reconnaître les réalités du vivre *in situ* qui s'y pratique, qui peuvent le mieux définir les limites d'une biorégion. » Ainsi cette communauté biotique est à l'origine de la biorégion, bien souvent liée à un bassin-versant. Ce sont du reste les ressources en eau qui déterminent la taille de la population humaine pouvant réhabiter ce lieu, sans en gaspiller les atouts, privilégiant la juste mesure de tout. Autant l'avouer, cela revient à sortir du productivisme pour adopter un mode de vie particulièrement frugal, en harmonie avec les rythmes biologiques de la faune, de la flore et des humains. C'est ce que Kirkpatrick Sale expose dans son essai sur le biorégionalisme, en 1985 : « Les fondements de cette économie reposeraient sur un nombre minimal de biens et la quantité minimale de perturbations environnementales, parallèlement à l'utilisation maximale du travail humain et de son inventivité. [...] Sur tous les points, dans tous les processus, les objectifs du système seraient de réduire l'utilisation de l'énergie et des ressources, de minimiser la production et de favoriser la conservation et le recyclage, de maintenir la population et les stocks de produits à un niveau à peu près constant et équilibré. La durabilité et non la croissance serait son objectif. » Pour Mathias Rollot, son traducteur, le

biorégionalisme est anticapitaliste (le profit n'est pas recherché, la gratuité est ordinaire), antinationaliste (c'est la décentralisation qui domine et l'humain et le non-humain coopèrent) et antispéciste (toutes les espèces vivantes cohabitent).

## Le territoire comme bien en-commun

Alberto Magnaghi (né en 1941) commence à entre-croiser l'évolution des villes et l'écologie dans *La Città fabbrica* (1970), où il découvre que le fordisme confisque le territoire pour le soumettre à sa seule logique économique productiviste. Si les écologistes s'opposent à tout ce qui peut nuire à la nature, lui se préoccupe principalement de « l'environnement humain », comme il l'explique dans les cinq numéros de sa revue *Quaderni del territorio*, fondée en 1974, puis dans *Il territorio dell'abitare* (1990), où il envisage un développement autosoutenable et participatif se substituant à la croissance ininterrompue imposée d'en haut (par les décideurs des firmes multinationales et par les technocrates du pouvoir central) et d'ailleurs (la globalisation possède des relais locaux, mais sa dynamique s'élabore à partir d'une poignée de « villes globales »).

Pour Alberto Magnaghi, l'urbanisation contemporaine détruit à la fois les campagnes et les villes. Il y a urgence à redécouvrir les campagnes (avec la mise en place de nouveaux savoirs, qu'il désigne par l'expression de « rétro-innovations ») et les villes. Ce retour à la ville s'effectuera par la division des mégapoles en petites unités urbaines mêlant, selon leurs histoires et leurs cultures, les nouvelles campagnes et villes, autogérées, interdépendantes et solidaires. Le territoire deviendra alors un « ensemble de relations », un écosystème d'écosystèmes, ou plus précisément de « néo-écosystèmes ». Qu'entend-il par « biorégion urbaine » ? « La biorégion urbaine, écrit-il, est le référent conceptuel approprié pour traiter d'une manière intégrée les domaines économiques (système local territorial), politiques (autogouvernement), environnementaux (écosystème territorial) et de l'habiter (lieux fonctionnels et lieux de vie dans un

ensemble de villes, bourgs et villages) d'un système socio-territorial qui cultive un équilibre de coévolution entre établissement humain et milieu ambiant, rétablissant sous une forme nouvelle les relations de longue durée entre ville et campagne pour atteindre l'équité territoriale. » Il invite aux expérimentations, à la création d'une Société des territorialistes (en 2010, à Florence), à l'ouverture d'un Observatoire des pratiques bioterritoriales et conclut ainsi son traité : « Ces expériences aident l'imaginaire à produire les visions d'une planète foisonnante de biorégions en réseaux, qui coopèrent pour reconstruire le milieu ambiant de l'homme en favorisant une mondialisation par le bas. Cette croissance de projets locaux partagés et des réseaux solidaires globaux peut alimenter le "combat" pour soustraire au monde des marchandises une quantité croissante de biens pour la reproduction individuelle et sociale des styles de vie des habitants en leur confiant la gestion sociale du bien commun territoire. »

## Et en France ?

Comme je l'ai souvent indiqué, la biorégion urbaine est avant tout une espérance. Elle n'est pas délimitée une fois pour toutes. Elle regrouperait des habitations isolées, des hameaux, des villages, des villes de tailles diverses en un assemblage territorial décentralisé, déconcentré et autogéré. Chaque configuration écologico-géographique serait singulière, de même sa population, selon les cas, pourrait varier de plus d'un million à 200 000 ou 300 000 habitants. L'État-nation perdrait la plupart de ses prérogatives et une Fédération européenne de biorégions (la FEB) pourrait se déployer, sans attribuer à une ville la fonction de capitale, devenue vaine. La gouvernance territoriale serait au plus près des habitants, la bureaucratie et son pouvoir vertical disparaîtraient au profit de nouvelles modalités politiques collégiales et transversales. L'organisation thématique (le logement, la scolarité, les parcs et jardins, les transports, etc.) serait remplacée par quelques « maisons » aux activités écologisées : la *Maison des Temps* (qui harmoniserait les temps

sociaux aux rythmes de chaque habitant, petits et grands, hommes et femmes, etc.), la *Maison du Mieux-Être* (qui soignerait les malades, veillerait à une alimentation saine de tous, etc.), la *Maison de la Solidarité* (qui prendrait soin des plus fragiles, assurerait la redistribution des aides sociales, encourageait les coopérations), la *Maison des Gais Savoirs* (qui superviserait les écoles, les collèges, les lycées et les universités, les conservatoires, les centres d'apprentissage, les gymnases et stades, les musées, les lieux de création), etc.

Les femmes et hommes politiques « professionnels » seront remplacés par des citoyens tirés au sort pour

un mandat d'une année non renouvelable, ainsi, chacune et chacun participera à la vie démocratique. Attention, il ne s'agit aucunement de stimuler une quelconque forme d'autarcie. Chaque biorégion entretiendra avec les autres des échanges équitables. Le biorégionalisme mise sur la valorisation des différences propres à un lieu et à sa population, à son histoire comme à sa langue, à ses savoir-faire, ses matériaux, ses énergies, son agriculture, etc. Inverser les tendances à l'œuvre revient à se réapproprier des cultures disparues ou ensommeillées en les inscrivant dans un futur qui leur avait été confisqué. Les outils conviviaux, tels qu'Ivan Illich les conçoit, pourront alors se déployer en un éventail enchanteur. ●

## LECTURES

- Berg, Peter (1978), *Reinhabiting a Separate Country. A Bioregional Anthology of Northern California*, San Francisco, Planet Drum Foundation;
- Calthorpe, Peter, Fulton, William (2001), *The Regional City : Planning for the End of Sprawl*, préface de Robert Fishman, Washington, Island Press;
- Charles-Brun, Jean (1911), *Le Régionalisme*, Paris, Bloud & Cie;
- Duhem, Ludovic, Pereira de Moura, Richard (dir) (2020), *Design des territoires. L'enseignement de la biorégion*, Paris, Eterotopia;
- MacKaye, Benton (1928), *The New Exploration. A Philosophy of Regional Planning*, nouvelle édition, avec une Introduction de Lewis Mumford, Harpers Ferry, The Appalachian Trail Conference;
- Magnaghi, Alberto (2012), « Entretien avec Thierry Paquot », *Urbanisme*, n° 384, mai-juin;
- Magnaghi, Alberto (2014), *La Biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, Paris, Eterotopia France;
- Paquot, Thierry (2020), *Mesure et démesure des villes*, Paris, CNRS Éditions;
- Rollot, Mathias (2018), *Les territoires du vivant. Un manifeste biorégionaliste*, Paris, Éditions François Bourin;
- Sale, Kirkpatrick (1985), *Dwellers in the Land : the Bioregional Vision*, San Francisco, Sierra Club Books; L'Art d'habiter la terre. La vision biorégionale, traduction française par Mathias Rollot, Marseille, Wildproject, 2020;
- Sinaï, Agnès, Cochet, Yves, et Thévard, Benoît (2020), *Le Grand Paris après l'effondrement. Pistes pour une Île-de-France biorégionale*, Marseille, Wildproject;
- Van, Andruss, Plant, Christopher, Plant, Judith, Wright, Eleanor (dir), (1990), *Home! A Bioregional Reader*, préface de Stephanie Mills, Philadelphia, New Society Publishers.



# NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

## THÈMES DES PRÉCÉDENTS NUMÉROS

**N° 1, janvier 2002:** Demain des villes plus sûres? / Bâtiment et risques sanitaires: des remèdes / Temps libre et nouveaux modes de vie • **N° 2, mai 2002:** Investir: la Bourse ou la pierre? / Défense et illustration du patrimoine industriel • **N° 3, novembre 2002:** Seniors: quels enjeux? / L'esthétique, un défi pour le bâtiment • **N° 4, février 2003:** Décentralisation: les clés du dossier / Météo, climat: où va-t-on? • **N° 5, juin 2003:** L'Europe à vingt-cinq / Mécénat et fondations: des partenariats d'intérêt mutuel • **N° 6, novembre 2003:** Le développement durable en débat / L'impact des cycles économiques sur l'activité • **N° 7, janvier 2004:** Se former tout au long de la vie • **N° 8, mai 2004:** Les premiers pas de l'intelligence économique en France / Mieux évaluer et contrôler les politiques publiques • **N° 9, novembre 2004:** Énergie: un risque de pénurie? / Économie: quel devenir pour les entreprises artisanales? • **N° 10, février 2005:** Jusqu'où ira la « judiciarisation » de la société? / La transmission d'entreprise, une affaire de psychologie • **N° 11, juin 2005:** Réformer l'État: pour quoi faire? / La montée de la défiance • **N° 12, novembre 2005:** Internet: prodige ou poison? / Défendre la langue française • **N° 13, février 2006:** Patrimoine bâti: préserver, transformer ou détruire? / Communautés et démocratie: la citoyenneté en question • **N° 14, juin 2006:** La nouvelle donne démographique mondiale / Financement de la protection sociale: quelles solutions? / Les élites sous le feu des critiques • **N° 15, octobre 2006:** Le bâtiment en perspective • **N° 16, février 2007:** Les rouages de l'opinion / Les nouvelles politiques urbaines • **N° 17, juin 2007:** L'élan du secteur des services / L'art comme lien social • **N° 18, novembre 2007:** Logement: comment sortir de la crise? / Le débat d'idées, facteur de progrès pour l'entreprise • **N° 19, février 2008:** Mondialisation: gagnants et perdants / Pouvoirs et contre-pouvoirs: à chacun ses armes • **N° 20, juin 2008:** Les ruptures entre générations / Une politique industrielle nationale est-elle encore nécessaire? • **N° 21, novembre 2008:** Pays émergents et nouveaux équilibres internationaux / Éducation, politique, santé, génétique...: les multiples facettes de la sélection • **N° 22, mars 2009:** Quel nouvel ordre économique, social et financier après la crise? • **N° 23, juillet 2009:** Changement climatique et développement durable • **N° 24, novembre 2009:** Les stratégies marketing de demain / Les normes comptables IFRS en question • **N° 25, février 2010:** Retraites: quelles réformes? • **N° 26, juin 2010:** Le devenir des métropoles / L'éthique retrouvée? • **N° 27, novembre 2010:** Le principe de précaution en accusation? / Immobilier non résidentiel: redémarrage sur fond de dettes • **N° 28, février 2011:** L'Union européenne dans une mauvaise passe? / Les nouvelles frontières du « low cost » • **N° 29, juin 2011:** Le bâtiment: regards, enjeux, défis • **N° 30, novembre 2011:** Les corps intermédiaires en perspective • **N° 31, janvier 2012:** Les débats de la décroissance / L'impact de l'image d'une profession • **Hors-série, mars 2012:** Sommet de l'Immobilier et de la Construction • **N° 32, juin 2012:** Les paradoxes de la Russie / Besoins en logements: éléments d'une controverse • **N° 33, novembre 2012:** Radiographie des classes moyennes • **N° 34, mars 2013:** Les nouvelles formes de proximité / Mieux affecter l'épargne des Français • **Hors-série, juin 2013:** L'immobilier est-il un handicap pour la France? • **N° 35, juin 2013:** Densifier la ville? • **N° 36, novembre 2013:** Place aux jeunes! • **N° 37, mars 2014:** Prix de l'énergie: où va-t-on? / Les architectes français, mal-aimés des maîtres d'ouvrage publics? • **N° 38, juillet 2014:** Criminalité économique: quelles parades? • **N° 39, novembre 2014:** La France peut-elle se réformer? • **N° 40, mars 2015:** Union européenne: les conditions de la croissance • **N° 41, juin 2015:** Maîtriser l'innovation technique • **N° 42, novembre 2015:** Les nouvelles limites du vivant • **N° 43, mars 2016:** Les promesses de l'eau • **N° 44, juin 2016:** Les chantiers du travail • **N° 45, novembre 2016:** Politique de la ville: réussites et échecs • **N° 46, mars 2017:** Politique de la ville: des pistes de progrès • **N° 47, juin 2017:** Les entrepreneurs • **N° 48, novembre 2017:** L'espace français éclaté • **N° 49, mars 2018:** Taxation de l'immobilier: risques et enjeux • **Hors-série, juin 2018:** Paritarisme: vers une indépendance financière? • **N° 50, juillet 2018:** Entreprises: quels modèles demain? • **N° 51, novembre 2018:** La transparence dans la vie économique • **N° 52, mars 2019:** Europe: quelles frontières? • **N° 53, juillet 2019:** La dépendance: problèmes et perspectives • **N° 54, octobre 2019:** Intelligence artificielle • **N° 55, mars 2020:** Le retour du local • **N° 56, juin 2020:** Censure et autocensure • **N° 57, novembre 2020:** Foncier: fondamentaux et idées neuves • **N° 58, mars 2021:** Nouvelles guerres économiques • **N° 59, juin 2021:** Consommation: constances et mutations

# De nouvelles géographies

Novembre 2021 • n° 60

## Nouveaux usages et nouvelles représentations

- 6 Des caractères distinctifs de la géographie  
• Paul Vidal de La Blache
- 11 Une brève histoire de la cartographie et de ses biais  
• Christophe Chabert
- 18 Approche « chronotopique » des mondes en mouvement  
• Luc Gwiazdzinski
- 23 L'INSEE et ses zonages : au-delà de l'opposition urbain-rural  
• Jean-Marc Stébé
- 28 La géographie administrative en mouvement  
• Daniel Behar
- 32 Espaces ruraux sous tension  
• Sylvie Brunel
- 37 L'espace et l'océan : nouvelle(s) frontière(s)  
• Pierre Royer

## Nouvelles politiques et nouveaux enjeux

- 42 Une géopolitique géographique  
• Jean-Baptiste Noé
- 46 Vers une géopolitique numérique  
• Amaël Cattaruzza
- 51 Des territoires déformés par les mobilités ?  
• Xavier Desjardins
- 56 Télétravail et recompositions territoriales : les *Zoom towns*  
• Magali Talandier
- 61 Repenser l'aménagement des territoires  
• Stéphane Cordobes
- 66 Les perspectives du tissu productif  
• Xavier Ragot
- 71 Les métropoles obsolètes ?  
• Pierre Vermeren
- 75 Vivre dans nos métropoles : la révolution de la proximité  
• Carlos Moreno
- 79 Vers des « biorégions urbaines » ?  
• Thierry Paquot